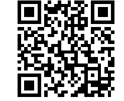
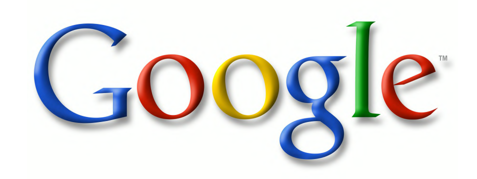
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

http://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 07022413 8

Digitized by Google



Digitized by Google

Universit
STA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

XIV. 17.10

No 17 '23
REQUESTED BY N. Y. P. L.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1883.

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT FRÈRES,

Imprimeurs de l'Université.

Digitized by Google

Digitized by Google

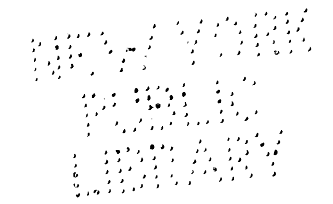
ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1883.



Digitized by Google

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

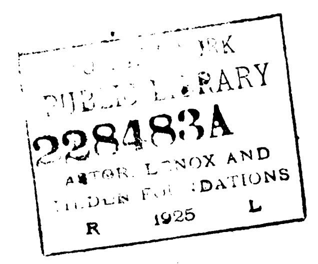
1883.

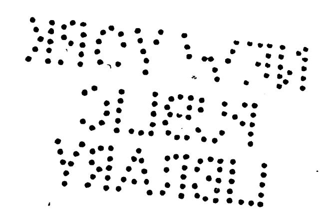
QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LOUVAIN,
TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Digitized by Google




Digitized by Google

Correspondance
des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

—

Année de la création du monde	. . . .	5889
—	de la période julienne	6596
—	depuis le déluge universel	4231
—	de la fondation de Rome, selon Varron	2636
—	de l'ère de Nabonassar	2630
—	de l'ère chrétienne.	1883

L'année 2659 des Olympiades, ou la 3e année de la 665e Olympiade, commence en juillet 1883.

L'année 1300 des Turcs ou de l'Hégire commence le 12 novembre 1882; et l'année 1301 commence le 2 novembre 1883, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année 1883 du calendrier julien commence le samedi 13 janvier.

Eclipses en 1883.

Il y aura dans l'année deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

I. Le 22 avril, éclipse partielle de lune, invisible à Louvain.

II. Le 6 mai, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

III. Le 16 octobre, éclipse partielle de lune, en partie visible à Louvain.

Digitized by Google

Entrée de la lune dans la pénombre à 5 h. 1 m. du matin.

Entrée dans l'ombre à 6 h. 17 m.

Plus grande phase à 7 h. 12 m.

Sortie de l'ombre à 8 h. 7 m.

Sortie de la pénombre à 9 h. 25 m.

Grandeur de l'éclipse = 0,28, le diamètre de la lune étant pris pour unité.

IV. Le 30 octobre, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	3
Épacte	XXII
Cycle solaire	16
Indiction romaine . , ...	11
Lettre dominicale	G

Fêtes mobiles.

Septuagésime	21 janvier.
Les Cendres	7 février.
Pâques	25 mars.
Les Rogations	30 avril, 1 et 2 mai.
L'Ascension	3 mai.
La Pentecôte	13 mai.
La Sainte-Trinité	20 mai.
La Fête-Dieu	24 mai.
Le premier dimanche de l'Avent	2 décembre.

Digitized by Google

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérique (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 14, 16 et 17 février. — Les 16, 18 et 19 mai. — Les 19, 21 et 22 septembre. — Les 19, 21 et 22 décembre.

Digitized by Google

Indulgences.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et la pléban de Saint-Pierre, en priant devant

Digitized by Google

l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint Père aux élèves du collège du St-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Præsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus

a..

Digitized by Google

acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,

Rector Universitatis.

—


Digitized by Google

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 5 *minutes.*

☾ D. Q. le 1, à 1 h. 8 m. du soir.
● N. L. le 9, à 6 h. 18 m. du matin.
☽ P. Q. le 16, à 1 h. 6 m. du matin.
☺ P. L. le 23, à 7 h. 34 m. du matin.
☾ D. Q. le 31, à 10 h. 45 m. du matin.

—

1 Lund. CIRCONCISION DE NOTRE SEIGNEUR*.
2 Mard. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Merc. ste Geneviève, vierge.
4 Jeud. s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.
5 Vend. s. Télesphore, pape.
6 Sam. ÉPIPHANIE*.
7 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. ste Mélanie, vierge.
8 Lund. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
9 Mard. s. Marcellin, évêque.— *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
10 Merc. s. Agathon, pape.—*Réunion de la Fac. de Médecine.*
11 Jeud. s. Hygin, pape.—*Réunion de la Fac. de Droit.*
12 Vend. s. Arcade, martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
13 Sam. ste Véronique.
14 DIM. *Saint Nom de Jésus.* s. Hilaire, évêque de Poitiers.

Digitized by Google

15 Lund. s. Paul, ermite.— *Réunion du Conseil rectoral.*
16 Mard. s. Marcel, pape.
17 Merc. s. Antoine, abbé.
18 Jeud. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Vend. s. Canut, roi de Danemark.
20 Sam. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 DIM. *Septuagésime.* ste Agnès, vierge et mart.
22 Lund. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Mard. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Merc. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Jeud. Conversion de s. Paul.
26 Vend. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *A 7 1/2 heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Sam. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 DIM. *Sexagésime.* s. Julien, évêq. de Cuença.
29 Lund. s. François de Sales, évêq. de Genève.
30 Mard. ste Martine, vierge et martyre.
31 Merc. s. Pierre Nolasque.

—

Digitized by Google

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 33 *minutes.*

● N. L. le 7, à 6 h. 29 m. du soir.
☽ P. Q. le 14, à 10 h. 13 m. du matin.
☺ P. L. le 22, à 0 h. 37 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Ignace, évêque et martyr.
2 Vend. Purification de la très sainte Vierge*. *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Sam. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Dim. *Quinquagésime.* s. André Corsini, évêq. ste Jeanne, reine. — *Indulgence plénière.*
5 Lund. ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.—Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*
7 Merc. *Les Cendres.* s. Romuald, abbé.—*Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Jean de Matha.—*Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre.— *Réunion de la Fac. de Théologie.*

Digitized by Google

10 Sam. ste Scolastique, vierge.
11 DIM. 1r *dim. du Carême*. s. Séverin, abbé. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*
12 Lund. ste Eulalie, vierge et mart. — *Réunion du Conseil rectoral.* — *Commencement du second semestre de l'année académique* 1882-1883.
13 Mard. ste Euphrosine, vierge.
14 Merc. *Quatre-temps*. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Jeud. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Vend. *Quatre temps*. ste Julienne, vierge.
17 Sam. *Quatre-temps*. ss. Théodule et Julien, mart.
18 DIM. *Reminiscere*. s. Siméon, évêq. et mart.
19 Lund. s. Boniface de Lausanne.
20 Mard. s. Éleuthère, évêque de Tournai.
21 Merc. b. Pepin de Landen.
22 Jeud. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Vend. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Sam. s. Mathias, apôtre.
25 DIM. *Oculi*. ste Walburge, vierge.
26 Lund. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Mard. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Merc. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

Digitized by Google

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, *à* 11 *heures* 8 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

☾ D. Q. le 2, à 5 h. 44 m. du matin.
● N. L. le 9, à 4 h. 50 m. du matin.
☽ P. Q. le 15, à 8 h. 50 m. du soir.
○ P. L. le 23, à 6 h. 23 m. du soir.
☾ D. Q. le 31, à 8 h. 40 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Aubin, év. d'Angers.
2 Vend. s. Simplice, pape.
3 Sam. ste Cunégonde, impératrice.
4 Dim. *Lœtare.* s. Casimir, roi.
5 Lund. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Thomas d'Aquin — *Indulgence plénière et exposition du Saint Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Dim. *La Passion.* s. Vindicien, évêque.

Digitized by Google

12 Lund. s. Grégoire le Grand, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste Euphrasie, vierge.
14 Merc. ste Mathilde, reine.
15 Jeud. s. Longin, soldat.
16 Vend. Notre-Dame des Sept-Douleurs; ste Eusébie, vierge.
17 Sam. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Dim. *Les Rameaux.* s. Gabriel, archange ; s. Cyrille de Jerusalem, évêque.
19 Lund. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Mard. s. Wulfran, évêque de Sens. — *Commencement des vacances académiques.*
21 Merc. s. Benoît, abbé.
22 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Basile, martyr.
23 Vend. *Vendredi Saint.* s. Victorien, martyr.
24 Sam. *Samedi-Saint.* s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Dim. PAQUES. s. Humbert, évêque.
26 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Mard. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Merc. s. Sixte III, pape.
29 Jeud. s. Eustase, abbé.
30 Vend. s. Véron, abbé.
31 Sam. s. Benjamin, martyr.

—

Digitized by Google

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 43 *minutes*.

● N. L. le 7, à 1 h. 55 m. du soir.
☽ P. Q. le 14, à 9 h. 8 m. du matin.
🌕 P. L. le 22, à 11 h. 46 m. du matin.
☾ D. Q. le 30, à 7 h. 22 m. du matin.

---

1 DIM. *Quasimodo*. s. Hugues, abbé.
2 Lund. s. François de Paule.
3 Mard. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Merc. s. Isidore de Séville.
5 Jeud. s. Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.
6 Vend. s. Célestin, pape.
7 Sam. s. Albert, ermite.
8 DIM. *Misericordia*. s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Lund. ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges, né à Bruxellee le* 9 *avril* 1835.
10 Mard. s. Macaire, évêque.—*Fin des vacances académiques*.
11 Merc. s. Léon le Grand, pape.
12 Jeud. s. Jules I, pape.
13 Vend. s. Herménégilde, martyr.
14 Sam. s. Justin, philosophe et martyr; ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.

Digitized by Google

15 Dim. *Jubilate*. Patronage de s. Joseph ; stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Lund. s. Benoît-Joseph Labre, confesseur ; s. Drogon, ermite.
17 Mard. s. Anicet, pape et martyr.
18 Merc. s. Ursmer, évêque, abbé de Lobbes.
19 Jeud. s. Léon IX, pape.
20 Vend. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Sam. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Dim. *Cantate*. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Lund. s. Georges, martyr.
24 Mard. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Merc. *Rogations*. s. Marc, évangéliste.
26 Jeud. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Vend. s. Anthime, évêque et martyr.
28 Sam. s Paul-de-la-Croix ; s. Vital, martyr.
29 Dim *Vocem*. s Pierre de Milan, mart.—*Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de M. F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Lund. *Rogations*. ste Catherine de Sienne, vierge.

—


Digitized by Google

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 20 *minutes.*

◉ N. L. le 6, à 10 h. 17 m. du soir.
☽ P. Q. le 13, à 11 h. 12 m. du soir.
☺ P. L. le 22, à 3 h. 30 m. du matin.
☾ D. Q. le 29, à 2 h. 41 m. du soir.

—

1 Mard. *Rogations.* ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Merc. *Rogations.* s. Athanase, év. et docteur.
3 Jeud. ASCENSION. Invention de la ste Croix.
4 Vend. ste Monique, veuve.
5 Sam. s. Pie V, pape.
6 Dim. *Exaudi.* s. Jean devant la Porte Latine.
7 Lund. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. Apparition de s. Michel.— *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. Antonin, archevêque de Florence. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Théologie.* — *A* 10 *heures, à l'église de Saint-Pierre, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.

Digitized by Google

12 Sam. ss. Nérée et Achillée, martyrs. *Jeûne*.
13 DIM. PENTECOTE. — *Indulgence plénière*. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE*. s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Mard. ste Dimphne, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral*.
16 Merc. *Quatre-temps*. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Jeud. s. Pascal Baylon.
18 Vend. *Quatre-temps*. s. Venance, martyr.
19 Sam. *Quatre-temps*. s. Pierre Célestin, pape.
20 DIM. LA SAINTE TRINITÉ. s. Bernardin de Sienne.
21 Lund. ste Itisberge, vierge.
22 Mard. ste Julie, vierge et martyre.
23 Merc. s. Guibert, fondateur de Gembloux.
24 Jeud. FÊTE-DIEU. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Vend. s. Grégoire VII, pape.
26 Sam. s. Philippe de Néri.
27 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. ste Marie Madeleine de Pazzis; s. Jean I, pape. — *Procession générale*.
28 Lund. s. Augustin, apôtre de l'Angleterre; s. Germain, évêque de Paris.
29 Mard. s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Merc. s. Ferdinand III, roi.
31 Jeud. ste Angèle de Mérici; ste Pétronille, vierge.

Digitized by Google

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 7 *heures* 21 *minutes du soir Pendant ce mois les jours croissent de* 20 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'au* 30.

● N. L. le 5, à 6 h. 31 m. du matin.
☽ P. Q. le 12, à 3 h. 0 m. du soir.
☺ P. L. le 20, à 4 h. 50 m. du soir.
☾ D. Q. le 27, à 7 h. 56 m. du soir.

—

1 Vend. s. Justin ; s. Pamphile, martyr.
2 Sam. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, mart.
3 Dim. ste Clotilde, reine.—*Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.*
4 Lund. s. Optat, évêque de Milève.— *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Robert, évêque.—*Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Médard, évêque de Noyon.—*Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ss. Prime et Félicien, martyrs.

Digitized by Google

10 Dim. ste Marguerite, reine.
11 Lund. s. Barnabé, apôtre; s. Aleydis de Schaerbeek — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Jean de Sahagun.
13 Merc. s. Antoine de Padoue.
14 Jeud. s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.
15 Vend. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Sam. ste Lutgarde, vierge; s. Jean François Régis.
17 Dim. ste Alène, vierge et martyre.
18 Lund. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Mard. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Merc. s Sylvère, pape et martyr.
21 Jeud. s. Louis de Gonzague.
22 Vend. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Sam. s. Marie d'Oignies.
24 Dim. Nativité de s. Jean Baptiste.
25 Lund. s. Guillaume, abbé.
26 Mard. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Merc. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Jeud. s. Léon II, pape.
29 Vend. ss. Pierre et Paul*, apôtres.
30 Sam. ste Adile, vierge. *Jeûne.*

—



Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 57 *minutes.*

● N. L. le 4, à 3 h. 22 m. du soir.
☽ P. Q. le 12, à 8 h. 8 m. du matin.
☺ P. L. le 20, à 3 h. 49 m. du matin.
☾ D. Q. le 27, à 0 h. 32 m. du matin.

—

1 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. *Indulgence plénière.* s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Lund. Visitation de la Ste-Vierge.
3 Mard. s. Euloge, martyr.
4 Merc. s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.
5 Jeud. ss. Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves.
6 Vend. ste Godelive, martyre.— *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens.*
7 Sam. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt.
8 Dim. ste Élisabeth, reine de Portugal.
9 Lund. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Mard. les sept Frères Martyrs.
11 Merc. s. Pie I, pape.
12 Jeud. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Vend. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Sam. s. Bonaventure, évêque et docteur.

Digitized by Google

15 Dim. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Lund. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.
17 Mard. s. Alexis, confesseur.
18 Merc. s. Camille de Lellis.
19 Jeud. s. Vincent de Paul.
20 Vend. s. Jérôme Émilien.
21 Sam. ste Praxède, vierge.— *Anniversaire de l'inauguration de S. M.* Léopold I, *Roi des Belges.*
22 Dim. ste Marie-Madeleine.
23 Lund. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Mard. ste Christine, vierge et martyre.
25 Merc. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Jeud. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 Vend. s. Pantaléon, martyr.
28 Sam. ss. Nazaire et Celse, martyrs; s. Victor, martyr.
29 Dim. ste Marthe, vierge.
30 Lund. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Mard. s. Ignace de Loyola,

—

Digitized by Google

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 38 minutes.

● N. L. le 3, à 1 h. 45 m. du matin.
☽ P. Q. le 11, à 1 h. 48 m. du matin.
☺ P. L. le 18, à 1 h. 12 m. du soir.
☾ D. Q. le 25, à 5 h. 50 m. du matin.

—

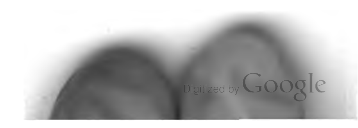
1 Merc. s. Pierre ès-Liens. — *Commencement des vacances académiques.*
2 Jeud. *Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Étienne, pape.
3 Vend. Invention du corps de s. Étienne.
4 Sam. s. Dominique, confesseur.
5 Dim. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Lund. Transfiguration de Notre Seigneur Jésus-Christ.
7 Mard. s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.
8 Merc. s. Cyriaque, martyr.
9 Jeud. s. Romain, martyr.
10 Vend. s. Laurent, martyr.
11 Sam. s. Géry, évêque de Cambray.
12 Dim. ste Claire, vierge.
13 Lund. s. Hippolyte, mart.; b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Mard. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*

b

Digitized by Google

15 Merc. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Jeud. s. Hyacinthe, confesseur; s. Roch, confesseur.
17 Vend. s. Libérat, abbé.
18 Sam. ste Hélène, impératrice.
19 Dim. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie; s. Jules, martyr; b. Urbain II, pape; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Lund. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Mard. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Merc. s. Timothée, martyr.
23 Jeud. s. Philippe Béniti.
24 Vend. s. Barthélemi, apôtre.
25 Sam. s. Louis, roi de France.
26 Dim. s. Zéphyrin, pape et martyr.
27 Lund. s. Joseph Calasance.
28 Mard. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Merc. Décollation de s. Jean Baptiste.
30 Jeud. ste Rose de Lima, vierge.
31 Vend. s. Raymond Nonnat.

—


Digitized by Google

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 23, à 9 heures 50 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 46 minutes.

● N. L. le 1, à 2 h. 32 m. du soir.
☽ P. Q. le 9, à 6 h. 56 m. du soir.
☺ P. L. le 16, à 10 h. 0 m. du soir.
☾ D. Q. le 23, à 1 h. 9 m. du soir.

—

1 Sam. s. Gilles, abbé.
2 Dim. ss. *Anges-Gardiens*. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Lund. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Mard. ste Rosalie, vierge.
5 Merc. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Jeud. s. Donatien, martyr.
7 Vend. ste Reine. — Installation de l'Université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V (9 *décembre* 1425).
8 Sam. Nativité de la très sainte Vierge*. s. Adrien, martyr.
9 Dim. *S. Nom de Marie*. s. Gorgone, martyr.
10 Lund. s. Nicolas de Tolentino.
11 Mard. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Merc. s. Guy d'Anderlecht.
13 Jeud. s. Amé, évêque de Sion en Valais.

Digitized by Google

14 Vend. Exaltation de la ste Croix.
15 Sam. s. Nicomède, martyr.
16 Dim. ss. Corneille et Cyprien, martyrs. — *Commémoration des Sept-Douleurs de la très sainte Vierge Marie.*
17 Lund. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Mard. s. Joseph de Cupertino.
19 Merc. *Quatre-temps.* s. Janvier, martyr.
20 Jeud. s. Eustache, martyr.
21 Vend. *Quatre-temps.* s. Mathieu, apôtre.
22 Sam. *Quatre-temps.* s. Thomas de Villeneuve, évêque; ss. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Dim. ste Thècle, vierge et martyre.
24 Lund. Notre-Dame de la Merci.
25 Mard. s. Firmin.
26 Merc. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Jeud. ss. Côme et Damien, martyrs.
28 Vend. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Sam. s. Michel, archange.
30 Dim. s. Jérôme, docteur.

—

Digitized by Google

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

● N. L. le 1, à 6 h. 13 m. du matin.
☽ P. Q. le 9, à 10 h. 38 m. du matin.
☺ P. L. le 16, à 7 h. 4 m. du matin.
☾ D. Q. le 22, à 11 h. 37 m. du soir.
● N. L. le 31, à 0 h. 15 m. du matin.

—

1 Lund. s. Remi. s. Bavon, patron de Gand. — *Ouverture de la session supplémentaire des Commissions d'examens.*
2 Mard. s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Merc. s. Gérard, abbé.
4 Jeud. s. François d'Assise.
5 Vend. s. Placide, martyr.
6 Sam. s. Brunon. confesseur.
7 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Marc, pape.
8 Lund. ste Birgitte, veuve.— *Les inscriptions et les recensements se font à partir de ce jour jusqu'au samedi* 20 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi.*
9 Mard. s. Denis et ses compagnons, martyrs — *Fin des vacances académiques.*
10 Merc. s. François de Borgia. — *Messe solen-*

b.

Digitized by Google

nelle du St-Esprit, pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1883-1884.

11 Jeud. s. Gommaire, patron de Lierre.

12 Vend. s. Wilfrid, évêque d'York.

13 Sam. s. Édouard, roi d'Angleterre.

14 Dim. s. Calliste, pape et mart.—*Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du règlement général doivent être adressées aux Facultés avant les réunions de cette semaine.*

15 Lund. ste Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

16 Mard. s. Mummolin, evêque de Noyon et de Tournai.— *Réunion de la Fac. dc Philosophie et Lettres.*

17 Merc. ste Hedwige, veuve. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

18 Jeud. s. Luc, évangéliste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

19 Vend. s. Pierre d'Alcantara.— *Réunion de la Fac. de Théologie.*

20 Sam. s. Jean de Kenti.—*Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règl. gén. art. 6.)

21 Dim. ste Ursule et ses compagnes, martyres.



22 Lund. s. Mellon, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
23 Mard. s. Jean de Capistran.
24 Merc. s. Raphaël, archange.
25 Jeud. s. Crépin. s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.
26 Vend. s. Évariste, pape et martyr.
27 Sam. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.
28 Dim. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Lund. ste Ermelinde, vierge.
30 Mard. s. Feuillen, martyr.
31 Merc. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

Digitized by Google

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 22 minutes.

☽ P. Q. le 8, à 0 h. 23 m. du matin.
🌕 P. L. le 14, à 4 h. 56 m. du soir.
☾ D. Q. le 21, à 2 h. 2 m. du soir.
● N. L. le 29, à 7 h. 13 m. du soir.

—

1 Jeud. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*

2 Vend. Les Fidèles Trépassés.

3 Sam. s. Hubert, évêque de Liège.

4 Dim. Patronage de la sainte Vierge; s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. -- *Indulgence plénière. — Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*

5 Lund. ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean Baptiste.— *Réunion de la Fac. des Sciences.*

6 Mard. s. Winoc, abbé.— *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

7 Merc. s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

8 Jeud. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

Digitized by Google

9 Vend. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Théodore, martyr.—*Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. s. André Avellin.
11 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Martin, évêque de Tours.
12 Lund. s. Liévin, évêque et martyr.—*Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. s. Stanislas Kostka.
14 Merc. s Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 Jeud. ste Gertrude, vierge; s. Léopold II, confesseur.— *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.
16 Vend. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Sam. s. Grégoire Thaumaturge.
18 DIM. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Lund. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Mard. s. Félix de Valois.
21 Merc. Présentation de la très sainte Vierge.
22 Jeud. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Vend. s. Clément I, pape et martyr.
24 Sam. s. Jean de la Croix.
25 DIM. ste Catherine, vierge et martyre
26 Lund. s. Albert de Louvain, évêque de Liège et martyr.
27 Mard. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Merc. s. Rufe, martyr.
29 Jeud. s. Saturnin, martyr.
30 Vend. s. André, apôtre.

Digitized by Google

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 22, à 4 heures 10 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 22, et croissent ensuite de 4 minutes jusqu'à la fin du mois.

☽ P. Q. le 7, à 0 h. 4 m. du soir.
🌕 P. L. le 14, à 3 h. 47 m. du matin.
☾ D. Q. le 21, à 8 h. 27 m. du matin.
🌑 N. L. le 29, à 1 h. 18 m. du soir.

—

1 Sam. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 DIM. *Avent.* ste Bibienne, vierge et martyr.
3 Lund. s. François Xavier. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste Barbe, martyre, s. Pierre Chrysologue.—*Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Ambroise, évêque et docteur.—*Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 DIM. ste Léocadie, vierge et martyre.


Digitized by Google

10 Lund. s. Melchiade, pape et mart. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Damase, pape.
12 Merc. s. Valérie, abbé en Picardie.
13 Jeud. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Vend. s. Nicaise, évêque.
15 Sam. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 DIM. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Lund. ste Begge; veuve. s. Wivine. — *Anniversaire de l'inauguration de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*
18 Mard. Expectation de la très sainte Vierge.
19 Merc. *Quatre-temps.* MESSE D'OR. s. Némésion, martyr.
20 Jeud. s. Philogone, évêque.
21 Vend. *Quatre-temps.* s. Thomas, apôtre.
22 Sam. *Quatre-temps.* s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 DIM. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Lund. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Mard. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Merc. SECOND JOUR DE NOËL*. s. Étienne, premier martyr.
27 Jeud. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Vend. ss. Innocents.
29 Sam. s. Thomas de Cantorbéry.
30 DIM. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Lund. s. Silvestre, pape.

Digitized by Google

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain, le 15 de chaque mois.

—

VÉNUS.

Le 15	janvier	à 9 h. 13 m. du matin.
—	février	à 9 h. 1 m. du matin.
—	mars	à 9 h. 17 m. du matin.
—	avril	à 9 h. 35 m. du matin.
—	mai	à 9 h. 48 m. du matin.
—	juin	à 10 h. 11 m. du matin.
—	juillet.	à 10 h. 47 m. du matin.
—	août	à 11 h. 26 m. du matin.
—	septembre . . .	à 11 h. 52 m. du matin.
—	octobre	à 0 h. 12 m. du soir.
—	novembre . . .	à 0 h. 44 m du soir.
—	décembre . . .	à 1 h. 29 m. du soir.

MARS.

Le 15	janvier	à 11 h. 30 m. du matin.
—	février	à 11 h. 9 m. du matin.
—	mars	à 10 h. 45 m. du matin.
—	avril	à 10 h. 14 m. du matin.
—	mai	à 9 h. 40 m. du matin.
—	juin	à 9 h. 6 m. du matin.
—	juillet.	à 8 h. 34 m. du matin.
—	août	à 8 h. 2 m. du matin.
—	septembre . . .	à 7 h. 24 m. du matin.
—	octobre	à 6 h. 38 m. du matin.
—	novembre . . .	à 5 h. 33 m. du matin.
—	décembre . . .	à 4 h. 6 m. du matin.

Digitized by Google

JUPITER.

Le 15 janvier	. . . .	à 9 h. 49 m. du soir.
— février	. . . .	à 7 h. 41 m. du soir.
— mars	. . . . . .	à 5 h. 56 m. du soir.
— avril	. . . . . .	à 4 h. 11 m. du soir.
— mai	. . . . . .	à 2 h. 37 m. du soir.
— juin	. . . . . .	à 1 h. 4 m. du soir.
— juillet	. . . . .	à 11 h 35 m. du matin.
— août	. . . . . .	à 10 h. 2 m. du matin.
— septembre	. . .	à 8 h. 25 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 6 h. 45 m. du matin.
— novembre	. . .	à 4 h. 52 m. du matin.
— décembre	. . .	à 2 h. 51 m. du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier	. . . .	à 7 h. 30 m. du soir.
— février	. . . .	à 5 h. 31 m. du soir.
— mars	. . . . . .	à 3 h. 48 m. du soir.
— avril	. . . . . .	à 1 h. 59 m. du soir.
— mai	. . . . . .	à 0 h. 17 m. du soir.
— juin	. . . . . .	à 10 h. 31 m. du matin.
— juillet	. . . . .	à 8 h. 47 m. du matin.
— août	. . . . . .	à 6 h. 56 m. du matin.
— septembre	. . .	à 5 h. 0 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 3 h. 0 m. du matin.
— novembre	. . .	à 0 h. 50 m. du matin.
— décembre	. . .	à 10 h. 38 m. du soir.

—

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des Sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Digitized by Google

propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie! — Ave, Maria.

—

Digitized by Google

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence révérendissime Mgr Victor Auguste Dechamps, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1r octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siège métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 15 mars 1875, grand officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean-Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Henri-François Bracq, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1r mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Théodore-Joseph Gravez, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, docteur en théologie, sacré à Namur le 2 février 1868.

Évêque de Liège, S. G. Mgr Victor-Joseph Doutreloux, né à Chênée le 20 mai 1837, préconisé dans le consistoire du 5 juillet 1875 en

Digitized by Google

qualité d'évêque de Gerrum *i. p. i.*, sacré à Liège le 1r août 1875, entré en possession du siège épiscopal de Liège le 24 août 1879.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Isidore-Joseph Du Rousseaux, né à Hal le 19 janvier 1826, nommé le 1r décembre 1879 administrateur apostolique du diocèse de Tournai, le 27 février 1880 évêque d'Euménie *i. p. i.*, et sacré à Malines le 14 mars suivant; préconisé évêque de Tournai le 14 novembre 1880.

ÉVÊQUES AUXILIAIRES.

A. *De Son Eminence le Cardinal Archevêque de Malines :*

1. S. G. Mgr Charles-André Anthonis, évêque de Constance *i. p. i.*, né à Anvers le 26 décembre 1822, préconisé le 16 mars 1868 et sacré à Malines le 3 mai suivant.

2. S. G. Mgr Victor-Jean-Joseph-Marie Van den Branden de Reeth, évêque d'Erythrée *i. p. i.*, né à Malines le 4 avril 1841, préconisé le 12 novembre 1879 et sacré à Malines le 7 décembre suivant.

B. *De S. G. Mgr l'Évêque de Gand :*

S. G. Mgr Gustave-Léonard de Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, né à Gand le 19 mai 1839, sacré à Gand le 20 janvier 1878.

—

Digitized by Google

Personnel de l'Université.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

C. F. J. Pieraerts, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Montagne du Collège, n° 2.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'ordre de Léopold, membre de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, etc., professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres. Abbaye de Parc.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre

Digitized by Google

de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la société asiatique de Paris, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », président du *Davidsfonds*, correspondant de la société d'archéologie du duché de Limbourg, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, nº 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.
A. B. Vander Moeren, doyen de la Faculté de théologie.
J. Van Biervliet, doyen de la Faculté de droit.
E. Masoin, doyen de la Faculté de médecine.
J. de Groutars, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.
J. B. Carnoy, doyen de la Faculté des sciences.
P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

J. de Groutars, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté

Digitized by Google

de théologie, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J. B. Vander Moeren.
Secrétaire. F. J. Ledoux.

J. T. Beelen, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold. Coll. du St-Esprit.

H. J. Feye, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique; les institutions canoniques et les décrétales. Rue Ste-Anne, nº 7.

J. B. Lefebve, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. A Sclayn (Namur).

F. J. Ledoux, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique générale. Collège du St-Esprit.

T. J. Lamy, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Bel-

Digitized by Google

gique, chevalier de l'ordre de Léopold, président du collège Marie-Thérèse; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, vice-président de la gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, membre de la commission de surveillance du musée royal d'antiquités et d'armures, membre correspondant de la commission royale des monuments et de l'académie pontificale d'archéologie; les antiquités chrétiennes, l'archéologie et la paléographie. Rue de Bériot, nº 25.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; le droit civil ecclésiastique. Rue des Bogards, nº 76.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, nº 108.

J. M. Van den Steen, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand. Quai des Moines, à Gand.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine hono-

Digitized by Google

raire de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique et la patrologie. Collège Marie-Thérèse.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique générale et spéciale (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

A. B. VANDER MOEREN, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie morale.

D. MERCIER, professeur ordinaire, assesseur du vice recteur; le cours de haute philosophie de saint Thomas d'Aquin. Collège du St-Esprit.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, J. Van Biervliet.
Secrétaire, F. de Monge.

T. J. C. SMOLDERS, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la Chambre des représentants, ancien membre du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, n° 22.

J. B. C. G. DELCOUR, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand-croix de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, membre de

Digitized by Google

la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur. Rue Marie-Thérèse, nº 27.

J. J. Thonissen, professeur ordinaire, grand-officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de nombre de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre-Dame de Villa-Viçosa, grand-officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la Chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie des sciences morales et politiques de Madrid, de l'académie de législation et de jurisprudence de la même ville, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers, de la société générale des prisons de France, de la société pour l'amélioration des prisons d'Espagne, et de la société d'économie politique de Paris, officier d'académie de l'université de France, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique, membre de la commission de surveillance du pénitencier central de Louvain; le droit criminel. Rue de la Station, nº 88.

E. E. A. De Jaer, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi. Rue de la Station, nº 152.

Digitized by Google

C. H. X. Périn, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris, de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre correspondant du cercle archéologique de Mons. A Ghlin (Mons).

A. Thimus, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; le cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, n° 8.

J. P. A. H. Staedtler, professeur ordinaire; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, n° 3.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires, et la procédure civile. Rue Saint-Hubert, n° 1.

L. Mabille, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue de Marengo, n° 24.

É. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel, le droit administratif et le droit des gens. Rue de Paris, n° 92.

Digitized by Google

F. DE MONGE, professeur ordinaire; les pandectes. Rue des Joyeuses-Entrées, nº 43.

V. L J. L. BRANTS, professeur extraordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, membre de l'union de la paix sociale et de la société bibliographique de Paris, membre de la société centrale d'agriculture de Belgique, de la section centrale de la société royale agricole de l'Est, de la société de législation comparée de Paris, de la société belge pour le progrès des études philologiques et historiques; l'économie politique et la statistique, l'économie sociale au point de vue des intérêts agricoles, l'histoire des classes rurales et le droit rural. Place du Manège, nº 17.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire; le droit notarial, le droit fiscal et le droit commercial. Rue de la Station, nº 114.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, E. Masoin.
Secrétaire, G. Bruylants.

P. J. E. CRANINX, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de St-Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

Digitized by Google

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 3e classe (officier) de la couronne royale de Prusse, président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie nationale de Paris, membre associé de la société de chirurgie de Paris, etc.; la clinique externe. Marché aux Grains, n° 16.

F. HAIRION, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophtalmique de l'armée, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société scientifique de Bruxelles, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro et des sociétés médicales d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Malines, Lisbonne, Lyon, Paris, Rotterdam, Dresde, St-Pétersbourg, membre de la société d'ophtalmologie d'Heidelberg, etc. Boulevard de Tirlemont, n° 9.

P. J. HAAN, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne. Rue de Tirlemont, n° 127.

E. M. VAN KEMPEN, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, n° 182.

F. J. M. LEFEBVRE, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, commandeur de

Digitized by Google

l'ordre de Pie IX, membre de l'académie royale de médecine, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, membre et ancien président de la société scientifique de Bruxelles; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, n° 36.

E. HAYOIT, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, 66.

E. MASOIN, professeur ordinaire, membre de l'académie royale de médecine, membre titulaire et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, médecin principal des établissements d'aliénés de la ville de Louvain, médecin consultant de l'asile St-Joseph à Cortenberg; la physiologie et les maladies mentales. Marché Ste-Anne, n° 15.

E. HUBERT, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine et de la société médico-chirurgicale de Liège; le cours théorique des accouchements, la clinique obstétricale et la gynécologie. Rue Léopold, n° 13.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire; l'anatomie descriptive, l'anatomie des régions et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, n° 75.

Digitized by Google

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la pathologie chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, nº 9.

G. Verriest, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine; l'anatomie pathologique, l'hygiène et les exercices d'anatomie pathologique. Rue des Écreniers, nº 25.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la chimie physiologique et la chimie médicale, la pharmacie théorique (partie organique), la pharmacie pratique et l'urologie. Rue des Moutons, nº 111.

E. Venneman, professeur extraordinaire; la théorie et la clinique des maladies oculaires; l'histologie et les exercices d'anatomie microscopiques. Rue Notre-Dame, nº 12.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, J. de Groutars.
Secrétaire, Is. Hemeryck.

C. F. J. Pieraerts, recteur de l'Université, professeur ordinaire.

A. J. Namèche, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

Digitized by Google

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J. B. J. Nève, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint Lazare à Venise, correspondant de la société des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc. Rue des Orphelins, n° 52.

E. Nève, professeur ordinaire honoraire, ancien bibliothécaire de l'Université. A Houthem-Saint-Gerlac, près Maastricht.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques. Rue de la Station, n° 110.

L. C. de Monge, professeur ordinaire, docteur en droit; l'histoire de la littérature française et l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Rue des Joncs, n° 3.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, chevalier de l'ordre de Léopold, de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, de

Digitized by Google

l'ordre de la Couronne de Chêne et de l'ordre d'Isabelle la catholique, membre du conseil provincial du Brabant, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la commission royale d'histoire, de la société d'émulation de Bruges, de l'académie d'archéologie d'Anvers, du cercle archéologique de Mons, de la société des lettres, des sciences et des arts du Hainaut, de l'institut archéologique Liégeois, de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon; l'histoire nationale, l'histoire politique moderne et le droit public. Marché aux Grains, n° 8.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; la littérature latine, les antiquités romaines, la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, n° 38.

C. de Harlez, professeur ordinaire, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en droit, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, ancien président du collège Juste-Lipse, membre titulaire de l'athénée oriental, membre correspondant de l'académie indo-chinoise, membre de la société asiatique et de la société de lînguistique de Paris, de la société orientale allemande; les langues

Digitized by Google

et les littératures sanscrites et éraniennes. Rue au Vent, n° 8.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de la société de littérature néerlandaise de Leyde, de la société historique d'Utrecht et de la société historique et archéologique du Bas-Rhin; l'histoire de la littérature flamande. Rue des Récollets, n° 5.

J. Jacops, professeur ordinaire, président du collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres; les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert; l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine; les exercices philologiques sur la langue grecque (cours du doctorat); les exercices pratiques et didactiques sur la langue grecque (école normale des humanités). Rue Léopold, n° 24.

J. de Groutars, professeur ordinaire, assesseur du vice-recteur; la pédagogie et la méthodologie, la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne. Rue des Récollets, n° 16B.


Digitized by Google

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, n° 34.

Is. HEMERYCK, professeur extraordinaire, président du collège Juste-Lipse; la langue et la littérature latine, les antiquités romaines, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités.

—

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE.

Doyen, J. B. Carnoy.
Secrétaire, U. Massalski.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de la société royale de Londres, de l'acauémie de médecine de Paris, de l'institut de Bologne, de l'académie

Digitized by Google

impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société des sciences naturelles de Cherbourg, de la société royale des sciences de Liège, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur, n° 93.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de la société philomathique de Paris, membre du conseil de la société

Digitized by Google

scientifique de Bruxelles; le calcul différentiel et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, n° 20.

L. HENRY, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liège, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles, etc.; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, n° 2.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire, docteur en sciences et en médecine, membre du conseil de la société royale de botanique de Belgique, membre honoraire de la société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers, etc.; la botanique générale et spéciale et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire, docteur en sciences; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, n° 190.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire, docteur en sciences; la physique expérimentale, l'astronomie physique, la physique expérimentale approfondie. Collège des Prémontrés, rue de Namur, n° 95.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures et des mines,

Digitized by Google

membre du conseil de salubrité publique de la province de Liège, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles, membre du conseil de la société géologique de Belgique, de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, de l'académie nationale, agricole et manufacturière de Paris, membre correspondant de la société royale des sciences de Liège et membre honoraire de l'institut royal Grand-Ducal de Luxembourg; la chimie industrielle, les manipulations chimiques; l'administration industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 26.

C. Blas, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la couronne royale de Prusse, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; la chimie analytique (docimasie); la chimie pharmaceutique inorganique et toxicologique, et la pharmacognosie (cours de la Faculté de médecine). Rue de Tirlemont, n° 88.

G. Lambert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, n° 4.

L. Cousin, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées, vice consul d'Espagne, membre de la société scientifique de Bruxelles; les constructions du génie civil. Rue Léopold, n° 26.

J. Micha, professeur ordinaire, ingénieur mé-

Digitized by Google

canicien, membre de l'association des ingénieurs allemands de Berlin; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, n° 8.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de la société scientifique de Bruxelles, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Place du Peuple, n° 17.

N. E. Breithof, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome et de l'institut royal Grand-Ducal de Luxembourg, membre de la société géologique de Belgique et de la société scientifique de Bruxelles; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, ses applications aux ombres, à la perspective et à la coupe des pierres, et les travaux graphiques. Rue de Bruxelles, n° 95.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, docteur en sciences, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences; la mécanique appliquée, l'astronomie mathématique, la mécanique céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, n° 22.

Digitized by Google

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, vice-consul du Brésil; l'architecture, les constructions rurales et la physique industrielle. Rue de Bruxelles, n° 147.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'université, membre de la société royale de botanique de Belgique et de la société scientifique de Bruxelles, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes, la botanique et la physiologie végétale (école supérieure d'agriculture), et les maladies des plantes. Marché aux Grains, n° 11.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre de l'institut du fer et de l'acier de Londres; la métallurgie et l'électricité appliquée. Hôtel de Suède.

U WAREG MASSALSKI, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures, membre de la société scientifique de Bruxelles et de la société centrale d'agriculture de Belgique; l'économie industrielle aux écoles spéciales, et les industries agricoles à l'École supérieure d'agriculture. Rue Juste-Lipse, n° 1B.

Digitized by Google

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire, ingénieur honoraire au corps des mines, ingénieur des arts et manufactures, membre du conseil administratif de la société centrale d'agriculture de Belgique, membre du comité scientifique de la société royale agricole de l'Est de la Belgique, membre d'honneur de la société agricole de la Flandre Orientale, membre correspondant de la société royale des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de l'institut royal Grand-Ducal des sciences de Luxembourg, membre de la société scientifique de Bruxelles, de la société géologique de Belgique, etc.; l'agronomie (l'agriculture générale, les cultures spéciales, l'histoire de l'agriculture et l'agriculture comparée). Rue des Récollets (cour St-François).

A. de Marbaix, professeur ordinaire, agronome, bourgmestre d'Eynthout, membre du conseil provincial d'Anvers, membre du conseil supérieur d'agriculture, du conseil administratif de la société centrale d'agriculture de Belgique, de la société scientifique de Bruxelles, de la société agricole du Nord, de la société agricole du Brabant-Hainaut, etc.; la zoologie générale et la zootechnie. Rue des Récollets, nº 36.

A. Proost, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles, secrétaire de la société centrale d'agriculture de Belgique, membre du conseil administratif de la société scientifique de Bruxelles, membre de la société de microscopie

Digitized by Google

de Bruxelles; la chimie agricole, les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture, et l'hygiène rurale. Place de l'Université, n° 4.

J. Marchand, professeur agrégé, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, directeur de l'institut préparatoire; le génie rural et la méthodologie mathématique. Rue des Orphelins, n° 58.

E. Vanderlaat, professeur agrégé, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, consul de la république de l'Équateur à Anvers, membre de la société scientifique de Bruxelles, de la société de géographie d'Anvers, de la société centrale d'agriculture de Belgique, de l'union de la paix sociale et de la société bibliographique de Paris, de la société industrielle, commerciale et maritime d'Anvers, etc.; la géographie industrielle et commerciale, la comptabilité et l'administration rurales, la géographie et la statistique agricoles. Rue des Orphelins, n° 49.

A. Lecart, professeur agrégé, ingénieur agricole, ancien élève de l'école forestière de Nancy, membre de la société centrale d'agriculture de Belgique; l'économie rurale, la comptabilité agricole et la silviculture. Rue des Orphelins, n° 49.

A Theunis, professeur agrégé, la chimie générale et le cours de falsifications des denrées alimentaires. Rue de Tirlemont, n° 65.

Digitized by Google

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. BAGUET, docteur en droit, membre du conseil de la société royale de botanique de Belgique, membre de la société botanique de France. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 6.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

VANLINTHOUT frères. Rue de Diest, n° 44.

APPARITEURS.

A. FENENDAEL. Krakestraat, n° 2.
P. VANDEBORNE. Rue Vleminckx, n° 15.
L. VANDERLINDEN. Rue Ste-Anne, n° 25.
F. DEGROM. Abbaye de Parc.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

A. FENENDAEL. Krakestraat, n° 2.

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F. DEGROM. Abbaye de Parc.

Digitized by Google

Collèges & Établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT.
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Vander Moeren, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, O. Cambier, licencié en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).
(Place de l'Université.)

Président, J. Jacops, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

---

(1) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les Facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 750 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.


Digitized by Google

Sous-régents, C. Lucas, licencié en théologie, et J. Lemaître, bachelier en droit canonique.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, R. Lafort, licencié en théologie.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.
(Rue des Récollets.)

Président, Is. Hemeryck, professeur à la Faculté de philosophie ét lettres.

Sous-régents, C. Van Coillie et A. Meunier, bacheliers en droit canon.

ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE DES HUMANITÉS.
(Collège du St-Esprit.)

Directeur, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Professeurs, F. Collard et Is. Hemeryck, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue de Bériot, n° 25.

---

(1) La bibliotheque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre

Digitized by Google

Bibliothécaire adjoint, A. Tielemans, bachelier en théologie. Rue de la Station, n° 120.

Aide-bibliothécaire, J. F. Clynmans, Grand-Béguinage, n° 61.

Concierge, A. Fenendael, Krakestraat, n° 2.

LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE BIOLOGIE GÉNÉRALE.

(Collège du Pape.)

Directeur, J. B. Carnoy, professeur à la Faculté des sciences.

Assistants, G. Gilson, A. Schepens, Z. Glorieux, H. Glorieux, J. F. Heymans, J. Bovy, A. Joostens, L. Gedoelst, F Giele, R. Doutreligne, Ch. Louveaux et E. Pergens.

Concierge, A. Lenaerts.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).

(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.

Assistant, C. Aschman, pharmacien.

Garçon de service, Ph. Delmot.

---

d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.



LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.

Assistants, V. André, place de l'Université, n° 4 et L. De Pelsmaeker, collège Juste-Lipse.

Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, L. Guislain, ingénieur Place Marguerite.

Garçon de service, J. Vits.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, L. Guislain.

Garçon de service, J. Vits.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Collège Juste-Lipse.)

Directeurs, U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire, et A. Theunis, professeur agrégé.

Digitized by Google

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge-préparateur, P. Vaesen.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Chef de culture, J. Giele.

CABINET DE MINÉRALOGIE (2).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, P. Vaesen.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

Digitized by Google

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

MUSÉE D'ARCHITECTURE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Helleputte, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Collège du Pape.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie.
Concierge, A. Lenaerts.

CABINET ET LABORATOIRE DE ZOOLOGIE,
DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).
(Collège du Roi, rue de Namur, 93.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.
Assistant, G. Gilson.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, Eug. Clynmans.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

Digitized by Google

INSTITUT ANATOMIQUE ET PHYSIOLOGIQUE.
(Rue des Récollets, nº 36.)

ANATOMIE DESCRIPTIVE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Roelens, docteur en médecine.
Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.
(Rue des Récollets, nº 36.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, E. Hertoghe, docteur en médecine.
Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.
(Rue des Récollets, nº 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, Schepens, étudiant en médecine.
Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE.
(Rue des Récollets, nº 27.)

Directeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Denys, docteur en médecine.
Concierge, X. Wouters.

Digitized by Google

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.
(Rue des Récollets, n° 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, Lamal, étudiant en pharmacie.
Concierge, X. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.
(A l'hôpital civil, rue de Bruxelles.)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.
Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 128.
Élèves internes, A. Stordeur. Th. Huyberechts et L. Wauthier, docteurs en médecine.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman.
Élève interne, A. Thooft, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.
Directrice, A. Peeters.
Élèves internes, R. Sansen et E. Lauwers, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Digitized by Google

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

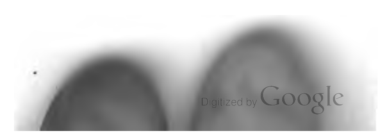
G. Pardon, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).

S. Mortier, lauréat de l'École St-Luc à Gand (section d'Architecture et École supérieure d'Agriculture).

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

—


Digitized by Google

Programme des cours
de l'année académique 1882-1883.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Van der Moeren*.—Secrét. : M. *Ledoux*.

H. J. FEYE, professeur ordinaire. JUS PUBLICUM ECCLESIASTICUM, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures, samedi à 10 heures.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire. DE ECCLESIA, lundi à midi, jeudi à 10 heures, et vendredi à 9 heures.

T. J. LAMY, professeur ordinaire et président du collège Marie-Thérèse. *Le livre de la Génèse*, lundi, jeudi et samedi à 9 heures, — Cours d'*Hébreu*, mardi et vendredi à 10 heures. — Cours de *Syriaque*, mardi à 9 heures.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, vendredi à 3 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire. *De l'administration du temporel des cultes*, mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

B. JUNGMANN, professeur ordinaire. *L'Histoire ecclésiastique* du IVe au IXe siècle de l'ère chrétienne, lundi et mercredi à 10 heures, mardi à midi. — *La Patrologie*, vendredi à midi.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire. Le traité DE SACRAMENTIS, lundi à 11 heures, mercredi à 9 heures, et samedi à 8 heures.

Digitized by Google

A. B. Van der Moeren, professeur ordinaire et président du collège du Saint-Esprit. *La Théologie morale.* Supplementum 3^{ae} de la Somme de saint Thomas (fin) et la 1^{a} 2^{ae}, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

D. Mercier, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. Cours de *haute philosophie de saint Thomas*, *Introduction à la philosophie de saint Thomas. L'Homme.* Summ. theol. I. q. 75 et seq. S. c. Gent. lib. II, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Van Biervliet.*— Secrét.: M. *de Monge.*

Examen de Candidat.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au cours de Droit civil* et *le Droit naturel ou la Philosophie du Droit*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, professeur ordinaire. *L'Histoire et les Institutes du Droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure.

Premier examen de Docteur.

F. de Monge, professeur ordinaire. *Les Pan-*


Digitized by Google

dectes, lundi, mardi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. De Jaer, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi, mardi et samedi à 8 heures et demie, jeudi et vendredi à 9 heures.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Le Droit public*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

E. E F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le Droit administratif*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur extraordinaire. *L'Economie politique*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. J. Moulart, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *De l'administration du temporel des cultes* (cours facultatif), mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

Deuxième examen de Docteur.

L. Mabille, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi de 11 heures à midi et demi, mardi

Digitized by Google

de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. J. THONISSEN, professeur ordinaire. *Le Droit criminel belge*, lundi de 9 heures et demie à 11 heures, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire. *Les éléments du Droit commercial*, jeudi et vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

J. VAN BIERVLIET, professeur ordinaire. *Le Code civil*, jeudi et vendredi de 10 heures et demie à midi, samedi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Les éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *De l'administration du temporel des cultes* (cours facultatif), mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le Droit des gens*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *L'introduction historique au cours de Droit civil* et *le Droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

Digitized by Google

E. I. J. M. POULLET, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Le Droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. BRANTS, professeur extraordinaire. *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *La continuation du cours de Droit des gens*, comme ci-dessus. — *Le Droit administratif*, cours indiqué ci dessus. — *La Législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. BRANTS, professeur extraordinaire. *La continuation du cours d'Économie politique*, comme ci dessus. — *La Statistique*, aux jours et heures à déterminer.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire. *Les éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

Epreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au cours de Droit civil* et *la Philosophie du Droit*, cours indiqués ci-dessus.

E. I. J. M. POULLET, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, lundi et jeudi à 8 heures, mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

Digitized by Google

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Le Droit public*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le Droit des gens*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années). — *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur extraordinaire. *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années).

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *haute Philosophie de saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

A. Nyssens, professeur extraordinaire. *Les lois organiques du Notariat*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

A. Thimus, professeur ordinaire. *Cours spécial de Droit civil* (cours de deux années), lundi de 11 heures à midi et demi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire.

Digitized by Google

L'Encyclopédie du Droit et *l'Introduction historique au cours de Droit civil*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année. — *Les principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

A. Nyssens, professeur extraordinaire. *Le Droit fiscal*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

A. Thimus, professeur ordinaire. *Cours spécial de Droit civil* (cours de deux années), lundi de 11 heures à midi et demi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le Droit naturel ou la Philosophie du Droit*, cours indiqué ci-dessus.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Masoin*.— Secrétaire : M. *Bruylants*.

Premier examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. *La Physiologie humaine* (y compris *l'Embryologie et la*

Digitized by Google

Physiologie comparée), jeudi, vendredi et samedi à midi.

E. Venneman, professeur extraordinaire. *L'anatomie de texture*, mardi, jeudi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *La Pharmacognosie et les éléments de Pharmacie*, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *Les éléments d'Anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'Anatomie descriptive* (*ostéologie*, *syndesmologie et myologie*), jeudi et vendredi à 9 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

Le professeur d'anatomie descriptive et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures et demie à 6 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus. — *Démonstrations et Exercices pratiques de Physiologie*, une séance par semaine.


Digitized by Google

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'Anatomie descriptive* (*splanchnologie*, *angéiologie*, *névrologie et organes des sens*) et *l'Anatomie des régions*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre; jeudi, vendredi et samedi de 7 heures à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie des régions*, aux jours et heures à déterminer.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *L'Histochimie* et *la Chimie physiologique*, lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

Dissections comme plus haut.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire. *La Pathologie générale*, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *La Thérapeutique générale*, y compris *la Pharmacodynamique*, mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, mardi à 7 heures, pendant le second semestre.

G. Verriest, professeur ordinaire. *L'Anatomie pathologique*, lundi à midi, mardi, jeudi et

Digitized by Google

samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *Exercices d'Anatomie pathologique*, aux jours et heures à déterminer. — *L'Hygiène publique et privée*, mardi, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, mardi à midi, pendant le second semestre.

T. Debaisieux, professeur ordinaire. *La Pathologie chirurgicale* (y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*), lundi et jeudi à 8 heures, mardi à midi, pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

E. Venneman, professeur extraordinaire. *Leçons théoriques et cliniques sur l'Ophtalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hubert, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 4 heures.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *La Policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

P. J. E. Craninx, professeur ordinaire. *La Clinique interne* et *Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. *La Cli-*


Digitized by Google

nique externe et *Consultations gratuites*, mardi jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Exercices cliniques, aux jours et heures à déterminer.

Deuxième examen de Docteur.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *La Théorie des Accouchements, les Manœuvres obstétricales et la Gynécologie*, lundi, vendredi et samedi à midi.—*Exercices cliniques d'obstétrique* et *Consultations gratuites*, lundi et mardi à 4 heures. — *La Clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire. *La Policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. VENNEMAN, professeur extraordinaire. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

E. HAYOIT, professeur ordinaire. *La Médecine légale*, lundi à 7 heures, mercredi à 4 heures, pendant le second semestre.

G. VERRIEST, professeur ordinaire. Le cours d'*Hygiène*, indiqué ci-dessus.

P. J. E. CRANINX, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

T. DEBAISIEUX, professeur ordinaire. *La Pa-*

Digitized by Google

thologie chirurgicale, y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Anatomie chirurgicale*, mercredi à midi, pendant le premier semestre.— *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Médecine opératoire*, lundi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, professeur ordinaire Le cours de *Clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. Hubert, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, etc., cours indiqué ci-dessus. — *La Clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur extraordinaire. *La Clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire. *L'Anatomie chirurgicale, les Bandages et les Appareils, la Petite Chirurgie et la Médecine opératoire*, cours indiqués ci-dessus.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.


Digitized by Google

COURS FACULTATIF.

G. BRUYLANTS, professeur ordinaire. *L'urologie* (cours théorique et pratique), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

Examen de Pharmacien.

C. BLAS, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *La Pharmacie théorique* (*partie inorganique*); *les éléments de Chimie analytique et de Chimie toxicologique*, lundi et mardi à 11 heures et demie, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. BRUYLANTS, professeur ordinaire. *La Pharmacie théorique* (*partie organique)*, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les Drogues et les Médicaments en tant que marchandises, les Altérations, les Falsifications et les Doses maxima*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *La Pharmacie pratique, les Opérations et Recherches chimiques, pharmaceutiques, analytiques et microscopiques*, lundi de 2 heures et demie à 6 heures, mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie et de 2 heures et demie à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant toute l'année.

—

Digitized by Google

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *de Groutars.* — Secrét. : M. *Hemeryck.*

Premier examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre ; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Logique et la Psychologie*, lundi à 10 heures, jeudi à 11 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre ; mardi et samedi à 10 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'auteurs latins*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. COLLARD, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, lundi et mardi à 9 heures, pendant le premier semestre ; vendredi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *L'Explication d'auteurs grecs*, lundi à 11 heures, mercredi à midi, pen-

Digitized by Google

dant le premier semestre ; et pour les élèves qui se préparent au doctorat, samedi à midi, pendant toute l'année.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'Histoire politique de l'antiquité*, mardi et mercredi à 11 heures, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

E. I. J. M POULLET, professeur ordinaire. *L'Histoire politique moderne*, lundi et jeudi à 8 heures, mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'Histoire de la littérature française*, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire. *L'Histoire de la littérature flamande*, lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Philosophie morale*, jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, vendredi à 11 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'Histoire politique du moyen âge*, lundi à 10 heures, mardi, mercredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Digitized by Google

E. I. J. M. POULLET, professeur ordinaire. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'Explication d'auteurs latins*, cours indiqué ci-dessus.

F. COLLARD, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, cours indiqué ci-dessus.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques,

préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *Le cours de Religion*, indiqué ci-dessus.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Logique*, *la Psychologie*

Digitized by Google

et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'Histoire politique de l'antiquité et du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Exercices philologiques sur la langue latine*, mercredi à 11 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. —*L'Explication d'auteurs latins*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre. — *Les éléments de la Grammaire générale* et *l'Encyclopédie de la Philologie* (cours de deux années), jeudi à 11 heures, samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices philologiques sur la langue grecque*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre. — *L'Histoire de la Littérature grecque et celle de la Littérature latine* (cours de deux années), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *L'Explication d'auteurs grecs*, samedi à midi, pendant toute l'année.

L. Bossu, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Philosophie ancienne et de la Philosophie moderne* (cours de deux années), mercredi,

Digitized by Google

jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *Les Antiquités grecques* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'Histoire comparée des Littératures européennes modernes* (cours de deux années), jeudi à 10 heures, vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique générale et spéciale* (cours de deux années), lundi et mardi à 4 heures, pendant toute l'année.

D. MERCIER, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *haute philosophie de saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

COURS FACULTATIFS.

C. DE HARLEZ, professeur ordinaire. *La Langue et la Littérature sanscrites*, lundi et mercredi à 4 heures. — *Les Langues iraniennes* (*zend, pehlvi, vieux persan*), samedi à 4 heures.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *La Grammaire comparée des Langues grecque, latine et française*, jeudi à midi.— *Le Grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

Digitized by Google

T. J. Lamy, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et président du collège Marie-Thérèse. Les cours d'*Hébreu* et de *Syriaque*, indiqués ci dessus.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, cours indiqué ci-dessus. — Cours de *Paléographie*, aux jours et heures à déterminer.

ÉCOLE NORMALE

pour les Ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. de Groutars, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. *J. B. Carnoy.* — Secrét. : M. *Massalski.*

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. Henry, professeur ordinaire. *La Chimie*

Digitized by Google

générale, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi, de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *Les éléments de Botanique générale et spéciale*, y compris la *Botanique médicale*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Herborisations*, aux jours et heures à déterminer.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *La Logique*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *Exercices de Chimie pratique*, lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent subir la première épreuve à la session de février; lundi de 3 heures à 6 heures pendant le second semestre, pour les autres élèves.

Digitized by Google

Deuxième année.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Les éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie et la Philosophie morale*, mardi et mercredi à 11 heures et demie, jeudi à midi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La Microscopie théorique, la Microscopie appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures et demie, pour la première section, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pour la seconde section, pendant le premier semestre.

N. B. La première section comprend les élèves qui ont subi la première épreuve. La seconde section comprend tous les autres élèves.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. Henry, professeur ordinaire. Le cours de *Chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. Le cours de *Physique expérimentale*, indiqué ci-dessus.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *Les éléments de Botanique générale et spéciale*, y compris *la Botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année. — *Les Principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *Exercices de Chimie pratique*, lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent se présenter à l'examen au mois de février; lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. Le cours de *Microscopie*, indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

Digitized by Google

L. Henry, professeur ordinaire. *Principes généraux de Chimie.* (Partie du cours de *Chimie générale*, indiqué ci-dessus.)

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Les compléments de Géométrie analytique*, lundi, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre ; jeudi de 7 heures et demie à 9 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. Les cours de *Logique*, de *Psychologie* et de *Philosophie morale*, indiqués ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, jusqu'au 1r janvier. *Complément du cours précédent* et *Éléments du calcul des Variations*, aux jours et heures à déterminer. — *La*

Digitized by Google

Statique analytique et *la Dynamique du point*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, depuis le 1r janvier jusqu'au second semestre ; lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Les compléments d'Algèbre supérieure et les éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

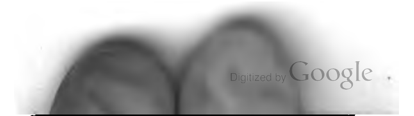
C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Cristallographie.* Voir le cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *L'Astronomie physique*, mardi et mercredi à midi, pendant toute l'année.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *La Zoologie proprement dite*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre, avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La Géographie et la Paléontologie animales*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'Anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

E. VENNEMAN, professeur extraordinaire de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie de texture*, mardi, jeudi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.



Digitized by Google

E. MASOIN, professeur ordinaire de la Faculté de Médecine. *La Physiologie comparée*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

G. BRUYLANTS, professeur ordinaire de la Faculté de Médecine. *L'Histochimie* et *la Chimie physiologique*, lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. *La Botanique générale et spéciale*, y compris *la Paléontologie végétale*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pendant toute l'année.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Minéralogie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous, avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La Géologie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La Paléontologie stratigraphique*, lundi à 11 heures, pendant le premier semestre.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La Chimie générale*, samedi à 6 heures.

C. BLAS, professeur ordinaire. *La Chimie analytique*, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *La Géographie végétale*, lundi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

Digitized by Google

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *L'Analyse pure*, jeudi à 3 heures et demie, vendredi à 3 heures, pendant toute l'année.— *La Mécanique analytique des systèmes*, *l'Hydrostatique et l'Hydrodynamique*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous, avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La Physique mathématique générale*, y compris *la Théorie du potentiel*, jeudi et vendredi à 10 heures.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Le Calcul des probabilités*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *L'Astronomie mathématique*. mardi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Les Compléments d'analyse*, aux jours et heures à déterminer. — *Les Théories dynamiques de Jacobi*, aux jours et heures à déterminer.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale approfondie*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Les Com-*

Digitized by Google

pléments d'analyse, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année. — *La Géométrie supérieure analytique*, jeudi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La Mécanique céleste*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie supérieure synthétique*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La Chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. Dewalque, professeur ordinaire. *La Théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de Chimie pratique, obligatoires, ont lieu mercredi et jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

Digitized by Google

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année. — *Les Principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La Mécanique analytique*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La Minéralogie*, mercredi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. Blas, professeur ordinaire. *La Chimie ana-*

Digitized by Google

lytique (docimasie), mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire* (*travaux analytiques*) jeudi et vendredi de 2 heures et demie à 5 heures et demie; mercredi à 2 heures et demie, séance facultative.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Description générale des machines*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, lundi et mardi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *Les éléments de la Paléontologie animale*, partie

Digitized by Google

du cours indiqué ci dessus, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La Géologie*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. Dewalque, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du Génie civil, de la Construction des machines et des Mines*, et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de Métallurgie et de Chimie.*

G. Lambert, professeur ordinaire. *L'Exploitation des Mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil*, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. Micha, professeur ordinaire. *La Construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. Tous les jeudis après midi, *pour la section des Mécaniciens*, *visite d'un établissement de construction.*

Digitized by Google

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *La Métallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — *Les Applications industrielles de l'électricité*, aux jours et heures à déterminer.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi, mardi, mercredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du premier semestre, *pour les sections du Génie civil, de la Construction des machines et des Mines;* mardi, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, *pour toutes les sections.*

Quatrième année.

F. Dewalque, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et de 3 heures à 7 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant tout le

Digitized by Google

premier semestre, *pour la section de Métallurgie*, et jusqu'au 1r avril *pour la section de Chimie*.

G. LAMBERT, professeur ordinaire. *L'Exploitation des Mines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les Principes de l'Architecture*, vendredi à 3 heures, pendant le second semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La Métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Conférences sur la *Législation des Mines* par M. le professeur LAMBERT, sur *l'Administration industrielle* par M. le professeur DEWALQUE, et sur *l'Économie industrielle* par M. le professeur MASSALSKI.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier

Digitized by Google

semestre, *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*; mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, *pour les sections des Mines, du Génie civil, de la Construction des machines et de la Métallurgie*, et du 1r avril jusqu'à fin du semestre *pour la section de Chimie.*

COURS FACULTATIFS.

N. E. VANDERLAAT, professeur agregé. *La Géographie industrielle*, vendredi à 6 heures.

A. THEUNIS, professeur agrégé. *La Falsification des denrées alimentaires*, aux jours et heures à déterminer.

Ingénieurs-Architectes.

Première année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La Chimie inorganique*, partie du cours de *Chimie générale* indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La Théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices de Chimie pratique*,

Digitized by Google

jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure*, cours indiqués ci dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les éléments d'Architecture*, jeudi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion* et *les Principes de la Philosophie*, cours indiqués ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Exercices d'Architecture, sous la direction de M. le professeur HELLEPUTTE, lundi, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral. La Mécanique analytique*, cours indiqués ci-dessus.

Digitized by Google

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie*, partie du cours de *Minéralogie*, indiqué ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Description générale des machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les éléments d'Architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *La Physique industrielle* (*chauffage et ventilation des lieux habités*), mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Exercices d'Architecture*, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 11 heures et demie, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 3 heures, pendant toute l'année.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Digitized by Google

Troisième année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Géologie*, partie du cours de *Géologie*, indiqué ci-dessus.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, cours indiqué ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'Histoire raisonnée de l'Architecture*, mardi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'Architecture civile et religieuse*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Projets d'Architecture*, lundi de 9 heures et demie à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.


Digitized by Google

Quatrième année.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'Histoire raisonnée de l'Architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *L'Architecture civile et religieuse* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Esthétique appliquée à l'Architecture*, mercredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *Projets d'Architecture*, lundi de 9 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à midi et demi, mercredi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, mercredi de 4 heures à 6 heures et demie, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure et de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *Les Applications industrielles de l'électricité*, cours indiqué ci-dessus.

Digitized by Google

Conférences sur la Législation, l'Administration et l'Économie industrielles, indiquées ci-dessus.

Ingénieurs des Constructions civiles et des Constructions mécaniques.

Ingénieurs des Arts chimiques.

Voir le programme spécial.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE.

Première année.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année.—*Les Principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. Theunis, professeur agrégé. *La Chimie générale*, lundi de 11 heures à midi et demi, et jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant toute l'année. — *Exercices de Chimie pratique*, mercredi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La Botanique*, y compris *les démonstrations et exercices pratiques*, vendredi de 8 heures à 11 heures, pendant toute l'année.— *Microscopie appliquée*, une séance de trois heures par semaine, pendant le second semestre. — *Herborisations.*

Digitized by Google

A. De Marbaix, professeur ordinaire. *La Zootechnie* (Introduction : *Éléments de Zoologie générale et d'Anatomie comparée générale — Anatomie descriptive et comparée des animaux domestiques*), mardi de 11 heures à midi, pendant toute l'année. — *Démonstrations et Exercices pratiques*, lundi à 3 heures. — *Excursions zootechniques.*

M. Marchand, professeur agrégé. *Le Génie rural* (Introduction : *Éléments de physique, Mécanique générale*), mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Exercices d'Arpentage et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Le Dessin*, lundi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année; mardi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième année.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *L'Agronomie* (Introduction : *Notions élémentaires de Géologie, Aperçu de la Minéralogie, Culture générale, Climatologie, Agrologie, Travaux du sol*), jeudi de 9 heures à 10 heures, et vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Excursions.*

A. De Marbaix, professeur ordinaire. *La Zootechnie* (*Physiologie et Esthétique animales*), mardi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Applications*, mardi à 3 heures.

Digitized by Google

A. THEUNIS, professeur agrégé. *La Chimie analytique*, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

A. PROOST, professeur extraordinaire. *Chimie et Physiologie spéciales des plantes cultivées*, mardi de 4 heures à 5 heures et demie, pendant toute l'année. — *L'Hygiène*, vendredi et samedi de 4 heures à 5 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur extraordinaire de la Faculté de Droit. *Le Droit rural et forestier*, lundi et samedi de 11 heures à midi, pendant toute l'année.

E. VANDER LAAT, professeur agrégé. *La Géographie et Statistique agricoles*, samedi de midi à 1 heure, pendant le premier semestre.

M. MARCHAND, professeur agrégé. *Le Génie rural* (*Mécanique agricole*, *Géodésie agraire*, *Hydraulique agricole*), mardi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année. — *Applications sur le terrain*, une séance par quinzaine.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le Génie rural* (*Constructions rurales. — Notions sommaires d'Archéologie*), jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi, mardi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. *L'Arboriculture fruitière*, *l'Horticulture et la Culture maraîchère*, une séance de trois heures par semaine, pendant le second semestre.

Digitized by Google

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire. *La Chimie générale*, lundi de 11 heures à midi et demi, et jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant toute l'année.

Troisième année.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *L'Agronomie. Les Cultures spéciales*, mardi de 8 heures à 9 heures, et mercredi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. De Marbaix, professeur ordinaire. *La Zootechnie, Exploitation des Animaux domestiques*, lundi de midi à 1 heure, pendant toute l'année. — *Excursions et Exercices zootechniques.*

A. Lecart, professeur agrégé. *L'Économie rurale et la Comptabilité agricole*, mercredi et vendredi à 8 heures, pendant toute l'année. — *La Silviculture*, jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant toute l'année. — *Excursions forestières.*

A. Proost, professeur extraordinaire. *Les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture*, samedi à 4 heures, pendant le premier semestre.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire. *Les Industries agricoles*, cours de deux années : lundi, mardi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *Analyse indus-*

Digitized by Google

trielle et physiologique, mercredi, jeudi et vendredi de 9 heures et demie à midi et demi, jusqu'à Pâques. — *Excursions*.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le Génie rural (Les Constructions agricoles*). — *La Physique industrielle*, jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi de 7 heures et demie à 9 heures, pendant le second semestre. — *Dessin et projets*, lundi, mardi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire *Les maladies des plantes*, une séance de trois heures par semaine, pendant le premier semestre.

INSTITUT PRÉPARATOIRE

pour l'admission aux Écoles spéciales et à l'École supérieure d'Agriculture.

Directeur : M. MARCHAND. professeur agrégé.

Professeur, A. TIELEMANS, bibliothécaire adjoint.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
C. F. J. PIERAERTS.

Le Secrétaire, P. G. H. WILLEMS.

Digitized by Google

Société de Saint-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr C. PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université catholique
Ancien Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, N. Stasse, professeur au collège de la Sainte-Trinité.
Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. De Ridder, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, N. Stasse, professeur au collège de la Sainte-Trinité.
1r *Vice-Président*, Ch. Delcour, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'Intérieur.
2d *Vice-Président*, J. B. Boine.
Secrétaire, Ch. Baguet, receveur des Facultés de l'Université.

Digitized by Google

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Gardien du vestiaire, A. Daniau, rentier.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. De Baisieux, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Stordeur, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Hoyois, étud. en droit.
Trésorier, P. Jacqmotte, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, G. Nicolas, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, E. Poullet, professeur à la Faculté de philosophie.
Vice-Président, V. Brants, professeur à la Faculté de droit.
Secrétaire, A. van Zuylen, étudiant en droit.
Trésorier, A. Criquillion, id.
Gardien du vestiaire, P. Deckers, étud. en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Vice-President, L. Séverin, étud. en médecine.
Secrétaire, E. Compeeren, id.
Trésorier, J. Grob, étud. en théologie.

Digitized by Google

Gardien du vestiaire, L. Landmeeters, étud. en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Hubert, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Herdewyn, étud. en droit.
Secrétaire, H. Coppens, id.
Trésorier, H. Haye, id.
Gardien du vestiaire, J. Poliart, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, C. Peeters, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Van Reeth, étud. en droit.
Trésorier, C. Moereels, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, J. Witteveen, étud. en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Lafort, étud. en théologie.
Secrétaire, R. Sansen, étud. en médecine.
Trésorier, A. Stock, id.
Gardien du vestiaire, M. Ide, id,

Digitized by Google

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT.
(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune Duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Madame la duchesse douairière d'Arenberg, à Héverlé.
Président, Chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Vice-Président, G. Stroobants, fermier à Héverlé.
Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.
Trésorier, A. Ruelens, curé, à Héverlé.
Gardien du vestiaire, G. Vanderborght, fermier, à Héverlé.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA SAINTE-TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le Supérieur du collège.
Président, A. Stacquet, étudiant.
Vice-Président, E. Stacquet, id.
Secrétaire, C. Martens, id.
Trésorier, R. de Schoutheete de Tervarent, id.
Gardiens du vestiaire, O. Cornet, id., R. Tallon, id., et G. Golesco, id.
Gardiens des jeux, A. Van Roost, id., P. Brasseur, id.

Digitized by Google

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE BARBE.
(SECTION DES OUVRIERS.)

Comité central.

Président, J. de Trooz-van Elewyck, propriétaire.
Vice-Président, F. Schollaert, avocat, conseiller provincial.
Secrétaire, P. De Becker, étudiant en droit.
Trésorier, Meulendyckx, vicaire de la paroisse St-Pierre.
Membres : Van Olmen, vicaire de la paroisse St-Pierre; Wilryckx, vicaire de la paroisse St-Quentin; U. Wareg Massalski, professeur à la Faculté des sciences; F. Janssens, docteur en médecine; J. B. Boine, rentier; Jules Baguet, agent de change; F. Bolen, employé; Deckers, vicaire de Ste-Gertrude, Janssens, aumônier de la maison d'arrêt.

ÉCOLE DOMINICALE-PATRONAGE.

1re *subdivision, rue des Orphelins.*

Directeur, Meulendyckx, vicaire.
Président, F. Schollaert.
Vice-Président, F. Bolen.
Secrétaire-Trésorier, abbé Kennis, aumônier-adjoint de la prison cellulaire.
Aumônier, Van Olmen, vicaire.
Membres : C. Peeters, G. Jacqmotte, négociant.
Professeurs : Wuyckens, négociant; A. Ruelens, employé; Pels et Boon.

Digitized by Google

2e *subdivision (Rattemans-Poort).*

Vice-Président, P. De Becker.
Aumônier, Verhaegen, aumônier-adjoint à la prison cellulaire.
Secrétaire-Trésorier, Peeters, vicaire de N.-D. aux Dominicains.
Membres : abbé Janssens et Van Hoorenbeek, vicaire de Ste-Gertrude.

Grande section (adultes).

Président, J. de Trooz.
Vice-Président, U. Wareg Massalski.
Aumônier, Wilryckx, vicaire de St-Quentin.
Secrétaire-Trésorier, Jules Baguet.
Membres : J. B. Boine, Deckers, vicaire ; J. Novent, professeur ; A. Peeters, avocat ; baron van Oldeneel tot Oldenzeel, propriétaire.

—

Digitized by Google

RAPPORT

présenté au nom du Conseil, sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1881-1882.

—

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Depuis le jour où fut fondée à Louvain la première Conférence de St-Vincent de Paul jusque maintenant, la Providence n'a pas cessé de répandre ses bénédictions sur les travaux de ceux qui ont mis leur activité au service de la charité.

De toutes les obligations que nous impose la loi morale, la plus essentielle et la plus sainte est sans contredit celle qui constitue nos devoirs envers nos semblables et qui nous ordonne de travailler à leur bien-être matériel et surtout à leur salut éternel.

Qu'est l'homme sans la charité ? Ecoutons saint Paul : « Mes frères, dit le grand apôtre, quand
» je parlerais le langage de tous les hommes et
» des anges même, si je n'avais pas la charité,
» je ne serais que comme un airain sonore et
» une cymbale retentissante. Quand j'aurais
» le don de la prophétie, que je pénètrerais tous
» les mystères et que j'aurais une parfaite
» science de toutes choses, quand j'aurais toute

Digitized by Google

» la foi possible, une foi capable de transporter
» les montagnes, si je n'avais pas la charité, je
» ne serais rien. Et quand j'aurais distribué tout
» mon bien pour nourrir les pauvres et que
» j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je
» n'avais point la charité, tout cela ne me servi-
» rait de rien. »

Et, en effet, si la morale et ses discours, si les actes même qu'elle inspire ne sont pas vivifiés par cette chaleur brûlante dont la charité sait enflammer les cœurs, ils ne pourront avoir assez de retentissement dans les âmes et n'auront qu'une influence médiocre et passagère.

La vraie charité c'est celle qui a fondé ces missions étrangères qui font l'étonnement, même de ceux qui n'ont pas un cœur chrétien; c'est celle qui a semé sur le monde entier ces asiles où la souffrance et la vieillesse trouvent le repos qui leur est refusé ailleurs; c'est enfin celle qui a créé ces admirables Conférences de St-Vincent de Paul aujourd'hui établies partout où il y a une misère à soulager, une douleur à consoler!

Ah! messieurs, on admirera les hautes leçons de la philosophie; mais on sera entraîné par la vue de ces actes de la charité qui parlent plus haut encore que la science et la raison.

La visite des pauvres à domicile, le patronage des ouvriers et des jeunes apprentis, la propagation des bons livres, tels sont, peut on dire, à l'époque actuelle, les moyens les plus efficaces


Digitized by Google

de venir au secours des classes éprouvées. Ce sont aussi ceux-là qu'emploient les différentes Conférences de St-Vincent de Paul établies à Louvain.

Cette année encore la situation générale de ces Conférences s'est améliorée : le chiffre des recettes et des dépenses, ainsi que le nombre des membres visiteurs et des familles visitées se sont augmentés.

Mais avant de vous rendre compte de nos travaux, il me faut remplir un pénible devoir : celui de vous rappeler le souvenir des membres que le Ciel nous a enlevés.

Parmi nos membres actifs nommons d'abord M. Alphonse Cappelle, étudiant en médecine et visiteur de la Conférence St-Jacques. Il faisait partie de la plupart des bonnes œuvres de la ville et jamais on ne faisait en vain appel à son dévouement.

La Conférence de Ste-Gertrude a fait une perte sensible en la personne de son secrétaire, M. W. Bodson, étudiant en médecine. Pendant trois ans qu'il a rempli cette charge, il a rendu les plus grands services : par sa scrupuleuse exactitude, son abnégation personnelle, son zèle à sauvegarder les intérêts des pauvres, il était le modèle des secrétaires de Conférences. Le ciel lui aura accordé là-haut la récompense de ses peines.

Les membres bienfaiteurs n'ont pas été moins

Digitized by Google

cruellement frappés. Nous avons perdu successivement Mlle Lion, dont la famille a fait don à nos pauvres d'une somme de 100 francs; M. Jean-Baptiste Van Gobbelschroy et le regretté M. Notelteirs, curé de la paroisse de Ste-Gertrude; Mme veuve Hermans, dame bienfaitrice de l'œuvre. Plus récemment nous avons à déplorer la perte de M. de Ryckman-de Dieudonné, conseiller provincial, enlevé trop tôt à l'amour des siens et aux pauvres qu'il aimait et qu'il secourait; puis celle de M. l'abbé Van Straelen, ce saint prêtre, que la Providence avait frappé d'une si triste infirmité et qui oubliait ses souffrances dans le soulagement de celles d'autrui.

Enfin deux pertes qui nous ont été particulièrement sensibles sont celles de Mme Ausloos-Laporte et de Mme de Prins née Schollaert.

Pendant sa longue carrière, Mme Ausloos n'a pas cessé de répandre autour d'elle les marques de sa générosité et elle a légué à sa famille le plus précieux des héritages, l'amour des pauvres.

La mort de Mme de Prins a jeté le deuil dans deux familles qui ont toujours été le plus ferme appui de nos bonnes œuvres et qui pleurent encore deux morts récentes. Le souvenir de cette femme de bien restera toujours vivant dans le cœur de tous les malheureux, car tous trouvaient chez elle un secours et une consolation. M. de Prins nous a fait don d'une somme de 1000 francs.



Digitized by Google

Pleurons, messieurs, ces chers morts, déplorons les vides qu'ils ont laissés parmi nous, mais élevons nos regards vers Celui qui est le suprême consolateur et la récompense de ceux qui se dévouent à ses privilégiés, c'est-à-dire aux pauvres.

*
* *

Résumons maintenant les travaux de l'année écoulée.

Le nombre des familles visitées s'est élevé à 270 et celui des membres visiteurs à 419. Les visites ont été faites régulièrement et nous en trouvons la preuve dans le nombre plus élevé de pains qui ont été distribués.

L'assiduité aux réunions n'a pas laissé trop à désirer, mais cependant il y a encore des progrès à faire. Permettez-moi de vous rappeler à ce sujet les paroles que prononçait à cette place, en 1851, M. Emile De Becker, qui fut depuis président de la Conférence St-Pierre, et dont tous les jours nous déplorons encore la perte : « Rappe-
» lons-nous, disait-il, que nos réunions doivent,
» comme nos visites chez les pauvres, refléter
» l'onction et la charité, et prenons garde de les
» transformer en bureaux de distribution de se-
» cours purement matériels. Apportons-y un peu
» plus de cet esprit communicatif que nous
» voyons régner dans toutes les Conférences de
» St-Vincent de Paul; n'oublions pas que ces

Digitized by Google

» réunions doivent nous édifier et nous instruire
» nous-mêmes ; que les exemples de vertu que
» l'on trouve si souvent chez les malheureux
» doivent être pour nous de hautes leçons ; que
» les vices nombreux qui accompagnent la mi-
» sère doivent nous inspirer un ardent désir de
» faire le bien. Donnons donc à nos réunions, je
» le répète, un caractère plus intime et ne
» craignons pas de faire connaître nos familles
» en exposant les exemples de leurs vertus et
» leurs victoires sur leurs vices. »

Les assemblées générales ont attiré un plus grand nombre de membres que d'habitude. A la seule réunion du 8 décembre, la collecte a produit au-delà de 417 francs, tandis que l'année dernière à toutes les réunions on n'avait recueilli que frs 154 87.

Comme tous les ans un sermon de charité a été prêché à l'église St-Pierre. C'est M. le chanoine De Bêche qui a bien voulu mettre sa parole éloquente au service de notre œuvre. Nous sommes heureux de pouvoir lui en témoigner ici notre reconnaissance.

Si nous entrons dans quelques détails, nous verrons que les quêtes ordinaires ne nous ont rapporté que frs 1918·31, soit environ 100 francs de moins que l'année dernière. Cette ressource tend malheureusement à baisser tous les ans. Dans ce chiffre la Conférence de St Pierre entre à elle seule pour frs 721·60.


Digitized by Google

Par contre nos quêtes extraordinaires ont atteint le chiffre de frs 523-78, c'est-à-dire frs 368-91 de plus que pendant l'exercice précédent.

Le montant des souscriptions s'est élevé à 1900 frs et celui des dons particuliers à frs 1225-30.

Le sermon de charité ne nous a rapporté que frs 294 55.

Messieurs les étudiants ont bien voulu, comme les années précédentes, donner un concert au profit de nos pauvres. Notre caisse y a trouvé un bénéfice de frs 532-50 (1).

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires :	1,918 31	Deficit de l'année antér.	1,907 88
Quêtes extraordinaires :	523 78	Pains (12512) :	4,355 29
Souscriptions :	1,900 00	Vêtements :	2,008 81
Dons particuliers :	1,225 30	Poêles :	110 25
Sermon	294 55	Coke :	177 60
Fêtes musicales	532 50	Paille :	352 00
		Divers :	465 76
Total : fr.	6,394 44	Total : fr.	9,377 59

BILAN.

Total des dépenses :	fr.	9,377 59
Total des recettes :		6,394 44
Déficit :	fr.	2,983 15

Produit de la Kermesse flamande	fr.	8000 00
A déduire le déficit de 1881 1882		2983 15
Reste à la réserve	fr.	5016 85

Digitized by Google

Enfin, messieurs, nous avons trouvé une ressource inespérée dans la Kermesse flamande, organisée au profit du Comité protecteur des pauvres et de notre Société de St-Vincent de Paul. Tous nous avons encore présent à l'esprit le souvenir de cette belle fête, où la charité, sous les formes les plus ingénieuses, offrait en compensation de nos aumônes les plaisirs les plus divers. Nous avons touché le tiers du produit des fêtes. Une partie de cette somme a servi à couvrir le déficit des années précédentes. Le reste constituera une réserve pour les jours malheureux.

La Sérénissime maison d'Arenberg, qui est la providence des pauvres de la contrée, avait bien voulu mettre à notre disposition pour cette fête, non seulement le splendide parc d'Héverlé, mais encore le château et une grande partie de son personnel.

Disons un mot de nos dépenses. Nous avons distribué 12,512 pains, soit 233 de plus que l'année dernière ; il en résulte un surcroît de dépenses de 457 francs, car le prix du blé, très bas l'année dernière, a considérablement augmenté. Par contre nous avons fait une notable économie sur la paille et sur le charbon.

Le chiffre total de nos recettes est de frs 6394-44, celui de nos dépenses de frs 9377-59. Sans la Kermesse flamande nous clôturerions donc par un déficit de frs 3030-65. Depuis quelques années

Digitized by Google

déjà notre bilan accusait un déficit d'un millier de francs; aujourd'hui il a triplé. Il y a là un danger sérieux que nous devons conjurer, car si nous sommes parvenus à rétablir l'équilibre cette année, ce n'est nullement avec nos ressources ordinaires, mais grâce à un secours providentiel et passager.

*
* *

La Conférence St-Lambert (1) à Héverlé continue à répandre ses aumônes autour d'elle. Les pauvres de cette commune deviennent de plus en plus nombreux par suite de l'immigration de la ville.

Une somme de 500 francs, provenant de la Kermesse flamande, permettra à la Conférence

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Don de la Sérénissime Maison d'Arenberg: fr.	300 00	Combustible : fr.	332 60
		Perte d'animaux :	30 00
Souscrip. particul^les :	268 00	Habillements de 1re com. :	98 50
Boni en caisse :	64 56	Pains :	48 00
		Secours en argent :	25 00
Total : fr.	632 56	Literies :	15 60
		Total : fr.	549 70

BILAN.

Total des recettes : fr.	632 56
Total des dépenses :	549 70
En caisse : fr.	82 86

d'Héverlé de faire une distribution extraordinaire de secours, non seulement aux familles qu'elle patrone, mais à tous les pauvres de la commune.

La Conférence Ste-Barbe (1) (Société des ouvriers) compte plus de 400 membres effectifs fréquentant les locaux et dirigés par 25 membres actifs.

Pendant le courant de cette année le comité central a apporté une importante modification aux statuts généraux en changeant les subdivisions de la société. Autrefois il y avait trois sections distinctes : l'Ecole dominicale, le Patronage et la Grande Section. Le comité a trouvé qu'il y avait avantage à resserrer les liens entre les deux sections destinées à l'adolescence et il a réuni l'Ecole dominicale au Patronage. Il a été également décidé que les jeunes campagnards ne seraient plus admis à fréquenter les œuvres ouvrières : c'est ce qui explique que le nombre total des membres effectifs est tombé cette année de 500 à environ 400.

L'Ecole dominicale-Patronage a été fréquentée par 250 jeunes gens. Le comité particulier de cette section se compose de 16 membres actifs.

---

(1) Bilan de la Conférence de Sainte-Barbe :

Recettes . . , . . .	3197 44
Dépenses.	3067 20
En caisse	130 24



Digitized by Google

La section ouvrière proprement dite compte 150 membres; malheureusement les locaux sont devenus insuffisants.

L'excursion annuelle a eu lieu à Liège. Frappés des sacrifices que leurs bienfaiteurs s'imposent, les ouvriers ont décidé que dorénavant ils doubleraient la cotisation hebdomadaire qu'ils payent pour couvrir les frais du voyage. Cet acte spontané de leur part prouve combien est grande la délicatesse de leurs sentiments.

Parmi les recettes il y a à signaler le produit du splendide concert organisé par les soins de la Société musicale du Cercle catholique. La Conférence Ste-Barbe conserve à cette société une profonde reconnaissance pour l'éminent service qu'elle lui a rendu.

* * *

Les membres de la Conférence St-Joseph (1).

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Joseph :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat de l'année dernière: fr.	255 08	Billard, jeux, vestiaire : fr.	950 40
Membres honoraires :	233 50	Aumônes particulières :	67 40
Quêtes ordinaires et extraordinaires :	234 56	Aux Ecoles catholiques :	200 00
Dons :	233 16	Pains, vêtements, objets classiques :	1220 72
Bénéfice de la séance dramatique du 21 février :	1548 85	1re communion, livres, chapelets :	123 00
Billards, jeux, vestiaire .	1531 45	Saint-Nicolas, Promenade à la campagne :	162 50
		fr.	2724 02
Total fr.	4034 60		

Digitized by Google

établie au collège de la Ste-Trinité, continuent avec un zèle toujours croissant l'œuvre de leurs devanciers. Ils ont patroné 120 enfants pauvres. Les recettes qui, à l'issue de l'exercice précédent, étaient de 3686 francs, se sont élevées cette année au chiffre de 4034 francs. Cette augmentation provient de quelques dons anonymes, du bénéfice de la séance dramatique et du nombre plus considérable des membres honoraires. L'état prospère des finances a permis à la Conférence de contribuer à l'œuvre des Ecoles catholiques.

Depuis quelques années déjà nos jeunes confrères nourrissaient un projet que l'insuffisance des ressources avait empêché de réaliser. Aujourd'hui la Providence a levé cet obstacle et ils ont décidé de fonder des bourses d'étude pour venir en aide aux jeunes gens des écoles catholiques qui, par leur bonne conduite et leur intelligence, mériteraient des études humanitaires.

C'est là une bienheureuse inspiration dont nous félicitons de tout cœur nos jeunes confrères. Jouissant eux-mêmes de tous les bienfaits d'une éducation religieuse et soignée, ils ont compris de quelle importance il est à l'heure actuelle de fournir aux pauvres une instruction chrétienne.

BILAN.

Total des recettes :	fr. 4034 60
Total des dépenses :	2724 02
En caisse :	fr. 1310 58



Digitized by Google

La distribution des prix, la fête de St-Nicolas, la promenade à la campagne ont cette année-ci encore fait le bonheur de tous les jeunes patronnés.

* * *

La Société de St-Charles Borromée, qui distribue aux malades des bons de viande, de bouillon et de vin, a vu son budget épuisé. Depuis quelque temps les cotisations des membres souscripteurs n'ont plus été réclamées. Cette œuvre est, peut-on dire, le complément de la nôtre, et nous espérons de tout cœur qu'elle pourra continuer ses distributions.

La Société de St François-Régis, qui a pour but de faciliter les mariages des pauvres et de régulariser les unions illicites, persévère dans son travail pénible, mais si nécessaire.

Enfin la Bibliothèque des Bons-Livres n'est pas parvenue cette année à combler son déficit. La propagation de ces livres parmi nos pauvres nous est cependant d'un grand secours. Dans une bonne lecture ils trouvent en même temps qu'une leçon de morale, un oubli passager de leurs misères. Sous peu une grande fête musicale sera donnée au collège de la T. S. Trinité, au profit de cette œuvre et de la Conférence de St-Joseph.

* * *

Avant de terminer ce rapport, il me reste à vous faire part d'une heureuse innovation.

6.



Digitized by Google

Nos jeunes confrères de la Conférence St-Joseph ainsi que les membres de la Conférence St-Pierre ont souscrit pour chacune de leurs familles à une nouvelle et excellente publication populaire : *Onze Wekker*. Ils ont cru avec raison que ces lectures attrayantes et pleines de morale pratique, tout en développant l'intelligence de leurs patronnés, contribueront puissamment à former leur cœur à la vertu et à les mettre en garde contre les préjugés et les maximes perverses du siècle.

Et maintenant, messieurs, que nous avons jeté ensemble un regard sur nos travaux, remercions encore une fois Celui qui nous a si visiblement protégés jusqu'ici ainsi que tous ceux qu'il a choisis pour ses mandataires ici-bas.

Messieurs, merci, au nom des pauvres.

—

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain.

Présidents d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite, et Mgr PIERAERTS, recteur de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. F. Lefebvre, professeur de la Faculté de philosophie et lettres.
1r *Vice-Président*, M. Descamps, professeur de la Faculté de droit.
2me *Vice-Président*, M. Vollen, étudiant en droit.
Secrétaire, M. Ch. Nagels, étudiant en droit.
Trésorier, M. Hanotieau, étudiant en droit.
Bibliothécaire, M. Solvyns, étudiant en droit.
Membre, M. E. Poullet, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Digitized by Google

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1881-1882, fait au nom de la Commission directrice (1) par M. G. STREEL, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Pascal a dit quelque part : « La dernière chose » qu'on trouve en faisant un ouvrage est de » savoir celle qu'il faut mettre la première. » Ce que ce grand penseur disait du livre, on peut le dire du rapport; et peut-être aurais-je longtemps cherché cette chose à mettre en premier lieu, si je n'avais rencontré dès le début de l'année académique un fait qui réclame tout naturellement la première mention dans ce rapport. M. le professeur de Monge, prenant cette année une décision que depuis quelque temps il nous faisait pressentir et qu'il ne retardait

---

(1) La commission était composée comme suit :
M. le professeur L. de Monge, président; M. le professeur Descamps, 1er vice-président; M. Vollen, 2e vice-président; M. G. Streel, secrétaire; M. Halleux, trésorier; M. I. Gilkin, bibliothécaire; M. le professeur E. Poullet, membre.

Digitized by Google

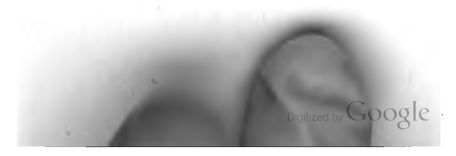
qu'en cédant à de pressantes sollicitations, a donné sa démission de président de la Société. Ce n'est pas aux membres de la Société Littéraire qu'il faut rappeler la supériorité avec laquelle M. de Monge remplissait les délicates fonctions que sa santé le force à abandonner. Je ne serai que l'interprête de vos sentiments, messieurs, si après avoir rendu hommage à l'autorité littéraire et à l'aménité exquise que notre ancien président apportait dans la direction de nos travaux, je saisis cette occasion pour lui exprimer avec nos regrets la reconnaissance que lui ont vouée et que lui gardent les membres de la Société. Qu'il me soit permis d'ajouter que si M. de Monge abandonne le fauteuil de la présidence, il n'abandonne pas du tout la Société Littéraire; son concours nous reste assuré et nous avons l'espérance de le retrouver souvent à nos séances, espérance fondée d'ailleurs, car dès cette année il a bien voulu nous communiquer un travail sur Shakespeare, que nous rencontrerons tout à l'heure.

A l'unanimité, la Société Littéraire a choisi comme président M. le chanoine Lefebvre, professeur de la Faculté de philosophie. M. Lefebvre a su conquérir immédiatement la sympathique confiance des membres de la Société; ils se plaisent à rendre un hommage mérité à cet art extrême de diriger la discussion sans l'étouffer, de la vivifier, pour ainsi dire, en lui donnant

Digitized by Google

une cohésion plus intime et une direction plus assurée.

M. Lefebvre ne s'est pas contenté de présider nos séances, il a pris à nos travaux une part plus directe en donnant à la Société Littéraire la première partie d'une remarquable étude sur *La philosophie chrétienne et saint Thomas d'Aquin.* Quelle place la philosophie occupe-t-elle dans l'ensemble des connaissances humaines? quelle place S. Thomas d'Aquin occupe-t-il dans la philosophie? ces deux questions résument dans son intégrité le travail de M. Lefebvre, mais, nous l'avons dit, la première seule a été abordée dans nos réunions. La science, nous disait M. Lefebvre, n'est pas un stérile amusement, donné uniquement à l'homme pour remplir sa courte vie : elle a une destinée plus haute dans les desseins providentiels. L'homme à qui il a été dit dès l'origine : soumettez la terre à votre empire et dominez sur elle, a trouvé dans la science le sceptre de sa royauté et l'instrument de sa domination. Mais ce n'est pas là le suprême effort de la science. Elle n'a pas pu scruter les causes des êtres et pénétrer leurs lois, sans se heurter aux redoutables problèmes des raisons dernières des choses. D'où vient le monde? qui lui a donné son être, son mouvement, sa vie? et l'homme lui-même d'où vient-il? où va-t-il? Or, la nature tout entière, le monde et l'homme, répondent à ces questions en nom-


Digitized by Google

mant Dieu, premier principe et fin dernière de toutes choses. De sorte que la pensée humaine s'élève, par une gradation progressive, de la science, qui est la connaissance des choses dans leurs causes prochaines et leurs lois contingentes, à la philosophie qui remonte jusqu'aux raisons dernières des êtres, jusqu'à Dieu, premier principe et terme final de toute créature. Mais au-dessus de la science, au-dessus de la philosophie, il y a la révélation. La révélation, lumière surnaturelle et gratuite que Dieu déverse en nos âmes et qui non-seulement manifeste à notre raison des vérités mystérieuses et divines, inaccessibles à ses forces naturelles, mais projette sa clarté jusque dans l'ordre naturel et perfectionne dans son propre domaine la vigueur de la pensée humaino. Telle est donc la place que la philosophie occupe dans l'ensemble des connaissances humaines : elle est le couronnement des sciences de la nature et le soubassement de la science de la révélation. De là l'importance de la philosophie, son utilité, son vrai rôle dans l'économie de notre vie humaine; de là encore son caractère religieux; de là enfin ses relations, tant avec les sciences inférieures qu'avec la théologie, et son nécessaire accord aussi bien avec les certitudes naturelles que la raison puise dans l'étude de la nature qu'avec les enseignements surnaturels qu'elle reçoit de la révélation.

Digitized by Google

M. le professeur de Monge a donné lecture à la Société d'une étude littéraire où nous avons retrouvé la pénétration profonde de la pensée et l'atticisme exquis de l'expression qui caractérisent les productions de notre savant professeur.

M. L. de Monge retrace d'abord les fortunes diverses de Shakespeare en Angleterre même : sa renommée, qui va grandissant jusqu'au moment où la république puritaine (1640) ferme les théâtres et maudit l'art dramatique, œuvre de l'Enfer; l'oubli dans lequel tombe le grand poète national, sous Charles II qui a rapporté de Versailles, avec des sentiments aristocratiques, le goût de la tragédie française; la renaissance de la gloire de Shakespeare au XVIIIe siècle, à mesure que l'influence de la cour diminue et que l'opinion publique devient plus libre et plus hardie; l'admiration de Voltaire, et les emprunts qu'il fait aux drames anglais.

M. de Monge compare *Zaïre* avec *Othello* : l'œuvre d'un homme de génie encore un peu barbare, polie et gâtée par un homme de talent, trop civilisé.

Puis en 1769, Ducis commence à faire connaître en France Shakespeare, sous son propre nom et sans cacher ses personnages originaux sous le costume oriental ou antique. Ducis mit Shakespeare à la mode en France; alors, saisissant le moment favorable et l'occasion, Le Tour-


Digitized by Google

neur traduisit le poète anglais. Sedaine, Grimm, Diderot, sont pleins d'enthousiasme; Shakespeare devient à la mode. Voltaire entre en fureur. Il défend la tragédie classique *unguibus et rostro*, et fulmine contre *Gilles* Shakespeare. L'Académie partage cette indignation : les partisans du drame libre et du mélange des genres sont vaincus ; jusqu'au temps du romantisme, ils resteront isolés, timides et honteux de leur faiblesse.

C'est d'Allemagne que vient alors le rajeunissement de la gloire de Shakespeare. Lessing brise le moule des trois unités, il proclame les règles naturelles, universelles du drame, et les applique au théâtre moderne. Goëthe imite Shakespeare, Schiller applique les théories de Lessing, et les frères Schlegel se font de Lessing et de Shakespeare, auxquels ils joignent Lope et Calderon, des armes contre la France et sa littérature.

Maintenant, après le romantisme, Shakespeare est populaire en France, et nul n'oserait avouer qu'il ne le goûte pas : cependant, il est plus célébré que compris. Le public français l'a saisi par les petits côtés. L'imitation de Shakespeare n'a pas été chose heureuse pour le génie français. On lui a pris les grands mots et les gros mots : il ne suffit pas, malheureusement, d'être à la fois emphatique et grossier pour ressembler à Shakespeare.

Digitized by Google

Les autres travaux de la Société Littéraire peuvent se partager en deux catégories : la première comprenant des études à la fois historiques et philosophiques ; la seconde, des études de littérature proprement dite. Il faut ranger parmi les premières, les mémoires de MM. Destrée et Colinet.

Dans son travail, M. Destrée, s'inspirant des recherches et des études du chevalier de Rossi, nous a parlé des catacombes au triple point de vue de l'archéologie, de l'art et du dogme. Après quelques détails intéressants sur l'étendue, la profondeur et la disposition des nécropoles romaines, M. Destrée s'attache à démontrer qu'elles ont été créées par les chrétiens pour leur usage exclusif, qu'elles leur ont servi de cimetières et qu'aux époques de persécution les saints sacrifices y étaient célébrés près des tombeaux des martyrs. Considérées au point de vue de l'art chrétien, on peut dire que les catacombes en ont été le berceau. Un caractère remarquable des œuvres d'art des catacombes, c'est que les dogmes de notre sainte religion y sont représentés sous le voile de l'allégorie. Il faut en chercher la raison principale dans la discipline du secret, en vigueur dans l'Eglise naissante. Cette loi du secret était exigée d'une part par la nécessité de soustraire les enseignements de notre foi aux outrages et aux moqueries des païens, et d'autre part par la sage disposition

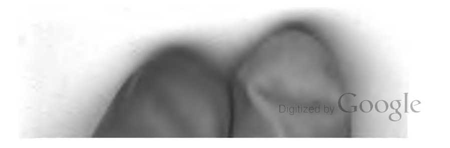
Digitized by Google

qui amenait progressivement à la connaissance de la religion des catéchumènes à peine arrachés à l'empire de superstitions grossières. Le symbolisme jouait ainsi un rôle considérable dans l'enseignement des fidèles. Dès leurs premiers essais, les artistes chrétiens des catacombes affirmèrent hautement la supériorité de l'art chrétien. Plusieurs de leurs types sont empruntés aux œuvres païennes, mais ils surent épurer ces éléments matériels et par une transformation merveilleuse les tourner à l'expression symbolique des idées chrétiennes. Grâce à l'admirable chaîne de traditions qui relie entre elles toutes les époques de l'histoire de l'Eglise, plusieurs des types créés par les artistes des catacombes réapparaissent dans les œuvres contemporaines de l'art religieux avec l'empreinte manifeste de leur antique origine.— Dans sa troisième partie, M. Destrée prouve éloquemment que le dogme chrétien se retrouve tout entier dans les symboles, les représentations, les inscriptions des nécropoles romaines. C'est la démonstration catholique dans sa succession continue, et, pour me résumer en un mot, tout ce qu'enseignent les catacombes est en harmonie parfaite avec le *Credo* qui retentit chaque jour dans l'humble église de village comme dans les plus somptueuses basiliques.

M. Destrée nous avait intéressés profondément par ce travail sur le berceau de la civilisation

Digitized by Google

chrétienne. M. Colinet, à son tour, nous entretint d'une civilisation bien différente. Il nous parla de la littérature sanscrite et examina principalement, au point de vue philosophique, le poëme indou de la Bhagavadgita. Il y a moins de cent ans que la littérature sanscrite de l'Inde fut révélée à l'Europe. L'étroite parenté du sanscrit avec les langues classiques prouvait à l'évidence qu'on venait de retrouver dans l'extrême Orient un peuple de frères longtemps ignorés. La richesse éclatante de la langue, l'éclat de la poésie, l'apparente profondeur des spéculations philosophiques, excitèrent l'enthousiasme. En même temps que des linguistes crurent y avoir trouvé la clef des langues et des artistes, un idéal plus parfait que celui de la Grèce, quelques-uns n'hésitèrent pas à placer la philosophie brahmanique au-dessus du christianisme. Cependant à mesure qu'on avançait dans la connaissance de la civilisation indienne, on reconnut pour la philosophie en particulier, qu'elle est bien en-dessous de ce que nous ont laissé les Grecs. Etudiée dans la Bhagavadgita, la philosophie et la théologie hindoues nous apparaissent comme un panthéisme des plus étranges. Elles enseignent l'existence d'un esprit universel, unique, Brahma, de genre neutre pour le distinguer du Brahma qui est en tête de la triade divine. Il réside dans un silence éternel, ne prenant aucun souci des affaires de ce



Digitized by Google

monde. Il est sans forme, sans volonté, sans conscience de son être; il est unique, non pas d'une manière générique, hypostatique ou numérique, mais de cette façon qu'il est la seule entité créée ou incréée. L'univers émane de lui et doit retourner à lui. Le code de Manou relate la succession bizarre de cette étrange création; disons seulement que : « l'Être, après avoir produit tous ces mondes, disparut, rentrant en lui-même et faisant succéder le temps au temps. Lorsque ce Dieu veille, tout l'univers est en action; lorsqu'il s'endort, tout l'univers ferme les yeux. Aussitôt que les êtres se sont dissout dans l'âme suprême, alors cet Être qui contient tous les êtres dort immobile dans le plus parfait repos. Lorsque redevenu élément subtil il pénètre le germe d'un être mobile ou immobile, il développe une forme nouvelle. » Les Brahmanes n'ont pas tiré de ces prémisses toutes les conséquences morales qu'elles contiennent. Ils font une différence entre le Bien et le Mal; cette distinction, il est vrai, n'existe que pour les hommes qui n'ont pu encore se défaire de l'illusion des sens; pour les autres, persuadés de leur identité avec l'être universel, il n'y a plus de péché, et, à leur mort, ils sont absorbés dans le grand Tout. Quant aux premiers, ils sont condamnés à renaître sous toutes les formes, d'après la nature de leurs actions, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'état des parfaits. Les moyens d'y arriver sont

Digitized by Google

de différentes espèces ; la Bhagavadgita en expose un, celui qui est connu sous le nom de Joga, c'est-à-dire union mystique. M. Colinet promet à la Société Littéraire d'examiner cette doctrine dans un prochain travail, qui sera le complément naturel de celui-ci et qui, je le souhaite, sera aussi intéressant que celui que je viens d'analyser.

J'arrive aux travaux purement littéraires qui ont été présentés à la Société. M. Kayenbergh ouvre la série de ces travaux par une étude sur Alphonse Daudet. M. Kayenbergh n'a pas prétendu faire une étude complète sur ce romancier, mais prenant texte de son dernier ouvrage, *Numa Roumestan*, il nous a donné avec une analyse rapide du livre, quelques appréciations sur la manière de Daudet et la nature de son talent. Au point de vue de la composition des caractères et de la peinture psychologique des types, M. Kayenbergh apprécie sévèrement M. Alph. Daudet : il lui refuse non seulement la puissance de Balzac, mais également l'analyse magistrale de Flaubert et la douloureuse pénétration des Goncourt. Dans *Numa Roumestan* une seule chose trouve grâce aux yeux de M. Kayenbergh : c'est le style avec ses effets tout modernes, c'est la langue remuée, retrempée, réunissant les effets de la peinture, de la sculpture et de la musique, et s'ouvrant largement à une invasion de vocables nouveaux et

Digitized by Google

jusqu'ici inouïs. A en croire M. Kayenbergh, cette langue des romanciers modernes est appelée à remplacer ce qu'il appelle assez dédaigneusement les douze cents mots de la langue racinienne : langue sèche, abstraite, outillée merveilleusement pour les analyses psychologiques, mais inhabile à traduire la grande nature.

Ce travail de M. Kayenbergh suscita une discussion pleine d'entrain et d'intérêt. M. Kayenbergh apportait à la défense de sa thèse une verve et une conviction éloquente à laquelle il faut rendre un juste hommage. Il faut reconnaître pourtant qu'il ne réussit pas à convaincre ses contradicteurs. On le trouvait bien sévère pour la langue de Racine, qui est aussi celle de Bossuet et de Corneille, de Pascal et de Descartes, pour tout dire en un mot, qui est la langue du grand siècle. Peut-être n'est-elle pas aussi facile à manier dans sa perfection classique que la langue à « effets » des romanciers modernes, mais à coup sûr elle n'est pas aussi sèche et aussi abstraite que M. Kayenbergh veut bien le dire. Et d'une autre part, n'est-il pas trop indulgent pour cette langue miroitante et tapageuse des littérateurs contemporains? On remplace le sentiment par la sensation et l'analyse psychologique par la dissection physiologique : est-ce un progrès? Cette langue qui poursuit l'image à outrance, se rapproche assez

Digitized by Google

des élucubrations des siècles de décadence pour que beaucoup d'esprits, et des meilleurs, y voient un déclin, non pas seulement de la pensée, mais même de la forme littéraire dans son austère et vraie beauté.

M. Hanotieau, dans une étude intitulée « Mistral et les Félibres », nous a retracé les différentes phases de la renaissance provençale. Après avoir brièvement rappelé les origines, le développement, les causes de décadence de la langue d'oc, il jette un coup d'œil sur l'œuvre de Jasmin et le mouvement catalan illustré par Verdaguer, l'auteur de l'Atlantide, Balaguer, Calvet, etc. Il passe ensuite à la renaissance provençale proprement dite et à ses chefs incontestés, Roumanille, Aubanel et Frédéric Mistral : Roumanille, le poète populaire, le moraliste aimable et doux, l'auteur des Oubreto en prose, pleins de verve et de gaîté, des Oubreto en vers, d'une poésie si gracieuse et si délicate, le créateur de cet ange des crèches, le « Sérafin amis tous », que Sainte-Beuve place à côté d'Eloa et d'Abbadona.

Aubanel, le chantre de la grenade entr'ouverte, poète au génie mélancolique, heurté, violent et sombre, qui dans le livre de l'amour a savouré longuement l'amère volupté de la douleur; qui au livre de la mort a fait grincer comme dans une danse macabre le masque effrayant de la mort; a vengé dignement la langue provençale

Digitized by Google

du reproche d'afféterie et d'impuissance à exprimer les pensées vigoureuses.

Enfin vient Mistral, le chef unanimement reconnu des modernes troubadours, le poète à la langue mélodieuse, et dont la parole éloquente soulève l'enthousiasme de tout le Midi; Mistral, qui dans des pages inoubliables a fait revivre la Provence entière avec ses paysages, ses coutumes, ses fêtes et ses traditions; Mistral, en un mot, la lyre d'or de la Provence, la chaude et puissante personification de la patrie du soleil.

En terminant, M. Hanotieau se pose une question : quel est le sort qui paraît réservé à cette renaissance provençale, qui a jeté un éclat si vif? Si certain défaut d'unité, répond M. Hanotieau, si la médiocrité de plus d'un écrivain peuvent faire craindre des déviations de la voie vraiment artistique, morale et chrétienne qu'ont suivie les fondateurs du félibrige, il semble que l'on peut espérer cependant que les travaux des philologues et des savants, comme le dictionnaire de Mistral, établiront l'unité, comme est établie d'un autre côté la popularité de la poésie provençale. Puissent les mœurs, les sentiments et les croyances du pays, tout le passé enfin si brillant de cette littérature, être les gages d'un complet et durable épanouissement!

M. Hanotieau nous avait entretenus d'un mouvement littéraire où l'art, la poésie et la foi brillent d'un éclat égal.

Digitized by Google

A mon tour, je lus à la Société une étude où j'examinai un mouvement d'une nature bien différente : à savoir le naturalisme littéraire, tel que ses doctrines sont exposées dans le roman expérimental de M. Zola.

Etudiant d'abord la partie philosophique de cette théorie, j'observai qu'elle était tout entière dans ces deux propositions : la première, d'un matérialisme absolu, que l'homme avec ses passions et sa volonté n'est que le résultat d'une force purement matérielle, obéissant mécaniquement aux impressions de l'extérieur, et régi par des lois fatales et invariables, comme les êtres inorganisés; la deuxième, que le romancier naturaliste est appelé à découvrir ces lois, comme le savant est appelé à découvrir des lois physiques ou chimiques, par le moyen de l'expérimentation que le romancier institue sur les personnages qu'il met en scène. Après avoir montré combien la première proposition, énoncée *a priori* et sans examen, est peu digne d'une théorie qui se prétend expérimentale, je fis remarquer combien était bizarre et inadmissible cette assimilation violente des sciences qui agissent sur la matière inerte à l'art du romancier agissant sur ses personnages. Cette théorie de l'action toute puissante et unique du milieu matériel sur l'homme, ouvre la porte toute large à la manie descriptive qui possède les romanciers naturalistes. En effet, à la consi-


Digitized by Google

dérer au point de vue littéraire, le caractère dominant de l'école est la substitution de la description toute matérielle à l'étude psychologique du personnage humain. Ce qui la distingue encore c'est que cette description poussée jusqu'à la minutie, se présente dans cette langue toute moderne qui, à grand renfort d'archaïsmes et de néologismes, a la prétention de combiner en elle les effets de tous les autres arts. Cette partie littéraire de mon travail donna lieu à une longue discussion où les partisans de cette langue nouvelle soutinrent qu'elle était la seule désormais appropriée à notre époque et au roman contemporain. Il n'en fut pas de même de la partie philosophique de mon étude, et l'on fut unanime à réprouver une doctrine qui, *a priori* et sans la moindre preuve, prétend ravir à la nature humaine, ce qui fait sa grandeur et sa dignité.

—

Digitized by Google

SOCIÉTÉ JURIDIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Présidents d'honneur, Mgr A. J. NAMÈCHE, Mgr C. PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.

COMMISSION DIRECTRICE.

Président, M. Descamps, professeur à la Faculté de droit.

Vice-Président, M. Jos. Hoyois, étudiant en droit.

Secrétaire, M. Hanotieau, étudiant en droit.

Trésorier, M. l'abbé J. Lemaître, étudiant en droit canon.

—


Digitized by Google

RAPPORT

sur les travaux de la Société Juridique pendant l'année académique 1881-1882, fait au nom de la Commission directrice (1) par M. Joseph HOYOIS, secrétaire.

—

MESSIEURS,

La Société Juridique entre aujourd'hui dans sa quatrième année d'existence. Mais, avant d'ouvrir une fois de plus la brillante série de ces joutes courtoises où doublement fort sous l'armure de la foi et de la science, chacun de vous tiendra, je n'en doute pas, à venir rompre une lance en l'honneur du droit et de l'éloquence, permettez-moi d'accomplir le devoir que m'impose la charge de secrétaire dont vous avez bien voulu m'honorer.

Ce devoir qui m'incombe, messieurs, de retracer devant vous l'histoire de la Société Juridique pendant l'année qui vient de finir, vous semblez, laissez-moi vous le dire franchement, avoir eu à cœur de me le rendre tout à la fois périlleux et doux à accomplir.

(1) La commission était composée comme suit :
MM. le professeur Descamps, président; A. Zwaenepoel, vice-président; Jos. Hoyois, secretaire; Hanotieau, trésorier.

Digitized by Google

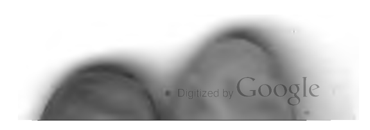
Je le trouve périlleux, parce que vous m'exposez infailliblement, si je veux rendre à votre ardeur infatigable un hommage fidèle, à tomber sous le coup de cette sévère réflexion du critique français :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Mais d'autre part je me sens heureux, ou plutôt je me sens fier, d'être choisi pour votre historien, parce que je n'ai que des louanges et des félicitations à vous adresser.

La fécondité inépuisable, la verve, le talent, l'érudition dont vos nombreux orateurs ont fait preuve; la variété et l'intérêt des questions toutes pleines d'actualité dont ils ont abordé l'étude; la conviction et la chaleur qu'ils ont apportées à la défense d'opinions souvent neuves, et toujours marquées au coin d'un esprit profondément chrétien; la généreuse audace des uns à signaler les vices de notre organisation sociale, en même temps que les améliorations multiples qu'elle paraît réclamer incessamment; l'habileté déployée par les autres, défendant contre des réformes, peut-être dangereuses, un présent probablement trop décrié; tout cela a largement contribué à donner à ces agréables soirées, que nous avons passées ensemble, un attrait irrésistible. Aussi le chiffre de nos séances a-t-il été exceptionnellement élevé.

D'ailleurs, messieurs, vos orateurs ont reçu


Digitized by Google

directement de vous de précieux encouragements. Je les trouve dans le grand nombre d'auditeurs qui n'ont cessé de se presser autour de cette tribune, et dans cette espèce de passion enthousiaste avec laquelle vous avez suivi les péripéties de ces tournois charmants où, partisans comme adversaires des thèses soutenues, sans jamais oublier que la première loi qui doit présider à toute discussion est celle de la charité chrétienne, savaient soulever vos applaudissements et faire passer dans vos rangs le feu qui les animait pour la défense de leurs convictions respectives.

Je ne sais cependant, messieurs, ce que je dois le plus louer, de votre assiduité à fréquenter nos réunions ou de l'esprit de prosélytisme dont vous vous êtes inspirés pour amener sans cesse de nouveaux membres parmi nous.

Grâce à vous, la Société Juridique, née d'hier, fille cadette de l'*Alma Mater*, a pris aujourd'hui dans notre grande famille universitaire la place éminente qui lui revenait de droit, et elle n'a plus rien à envier à ses sœurs aînées. Si j'osais aventurer une comparaison, je dirais volontiers qu'à l'exemple de la Minerve antique qui s'élança un jour tout armée de la tête en feu de Jupiter, notre chère Juridique, elle aussi, est sortie toute formée, toute adolescente du sein de la Faculté de droit : tant ses développements ont été rapides et son enfance de courte durée. Nous

Digitized by Google

étions 90 au commencement de l'année dernière, nous sommes aujourd'hui 118.

Honneur à vous, messieurs. Vous avez compris que vous deviez à vos devanciers et à tous ceux dont le généreux concours nous a seul permis d'asseoir sur des bases plus fermes un édifice élevé à la hâte, de mettre le couronnement à leur œuvre, et de la consolider en dépassant toutes les espérances qu'ils avaient pu concevoir. Au nom de votre commission directrice, je vous en remercie.

Mais, messieurs, vous me reprocheriez à bon droit de remplir très imparfaitement la mission que vous m'avez confiée et de n'être pas le fidèle interprète des sentiments qui vous animent, si je tardais davantage à exprimer en votre nom toute notre gratitude pour Monseigneur Pieraerts, qui a bien voulu nous prendre sous son haut patronage, en acceptant de partager avec son regretté prédécesseur Monseigneur Namèche, la présidence d'honneur de notre Société Juridique; et pour monsieur le professeur Descamps, qui, par l'espèce d'amour propre mis par lui à travailler à la prospérité de notre Juridique, a largement prouvé qu'en lui confiant la tâche ingrate de présider aux destinées de notre Société naissante, nous n'avions pas trop présumé de son dévouement.

A ces témoignages publics de notre filiale reconnaissance, permettez-moi d'ajouter, mes-



Digitized by Google

sieurs, un nom qui court bien certainement sur vos lèvres, celui de M. le professeur Fr. de Monge. Vous rappeler que maintes fois il a daigné honorer nos réunions de sa présence, et partager avec notre honorable président le soin de guider nos pas chancelants dans les sentiers souvent ardus à gravir de la science juridique, est chose superflue. Aussi suis-je assuré d'avance de rallier tous vos suffrages, en vous proposant de l'acclamer notre premier vice-président d'honneur.

Enfin, messieurs, il me reste avant de passer au rapide examen des travaux qui ont été lus et discutés à cette tribune l'an passé, à remercier la commission de l'école d'adultes, de la gracieuse hospitalité qu'elle a bien voulu nous accorder dans son local, et qui eût permis à la Juridique d'être aujourd'hui chez elle si la propriété n'avait parfois des exigences aussi regrettables que légitimes!

J'en arrive maintenant, messieurs, à ce qui constitue la partie essentielle de ce rapport. Je disais tout à l'heure que vos orateurs ont admirablement réussi à donner un attrait irrésistible à nos séances, par les questions toutes palpitantes d'actualité qu'ils ont traitées devant vous. Ce n'a pas été l'unique cause de leur succès.

Pour nous, jeunes gens, dont les cœurs s'échauffent promptement à la pensée de travailler au bien de nos semblables, ce seul mot

Digitized by Google

de « progrès » a comme une sorte d'effet magique qui séduit nos imaginations, enchaîne nos intelligences et transporte nos âmes d'un brûlant enthousiasme. Dénoncer les vices de notre civilisation et étudier les moyens les meilleurs de les faire disparaître, c'était donc s'y prendre d'une façon infaillible pour nous amener en grand nombre autour de cette tribune. « Réformer, progresser », tel semble, en effet, avoir été la devise choisie par presque tous vos orateurs. Mais réformer c'est peu, et ils l'ont compris. Le tout est de « bien réformer ». L'école révolutionnaire, elle aussi, prétend travailler au progrès, ou plutôt à « l'évolution sociale », comme elle dit. Elle aussi veut infuser à nos sociétés malades un sang nouveau. Mais la malédiction de Dieu a frappé de stérilité l'œuvre du mal. Unis pour renverser, les disciples de cette école qui s'intitule pompeusement école du droit moderne, comme si sorti de Dieu, expression de sa volonté nécessaire, le droit n'était pas dans son essence même immuable, éternel, nécessaire, les disciples de l'école révolutionnaire, dis-je, sont incapables de rien édifier de durable sur les ruines amoncelées par eux de toute part. C'est que, comme l'écrivait jadis un auteur chrétien (1) : « Les vérités ont diminué parmi les enfants des hommes : les vérités reli-

(1) Cazalès : *Nos maux et nos remèdes.*



Digitized by Google

gieuses d'abord, ensuite toutes les autres. Les esprits sont dévoyés : ils se laissent entrainer au courant de toutes les erreurs variées à l'infini ; l'union entre eux devient de plus en plus impossible ; or, sans union il n'y a ni force ni stabilité. On ne s'entend que quand il s'agit de démolir ; hors de là, ce ne sont que dissentiments et désordres. Les passions s'entrechoquent comme les idées, car il n'y a pas plus de frein pour les volontés que de règle pour les intelligences. »

S'inspirant de ces lignes magistrales, dédaignant d'aller puiser dans les théories révolutionnaires les remèdes aux maux sans nombre qu'elles mêmes ont engendrés, mais se rappelant que pour sauver la société il faut la ramener à Dieu, vos orateurs ont cherché le progrès dans la *conformation plus grande du droit avec l'ordre divin*, dans le triomphe des principes éternels de justice, d'équité, d'humanité, de charité que Dieu a gravés au plus profond de la conscience humaine, lorsqu'il y écrivit la loi naturelle, et qu'il a pris soin de développer, de préciser, de compléter, en nous éclairant des lumières de la révélation, dont l'Eglise est sur la terre la gardienne infaillible et incorruptible Ce qu'ils ont toujours demandé en un mot, c'est le progrès dans l'ordre du bien.

Tel fut notamment ce que je réclamai dans le travail que j'eus l'honneur de vous lire sur *l'application de l'art.* 96 *de la loi communale.*

Digitized by Google

Vous le savez, messieurs, cet article est ainsi conçu : « Au collège des bourgmestre et échevins appartient la surveillance des personnes et des lieux livrés notoirement à la débauche. Il prend à cet effet les mesures propres à assurer la sûreté, la moralité et la tranquillité publiques. Le conseil prend à ce sujet les règlements qu'il juge nécessaires et utiles. »

En le rapprochant de l'art. 78 § 4 de la même loi, lequel permet aux conseils communaux de sanctionner leurs règlements de peines qui n'excèdent pas celles de simple police, on croirait qu'il n'y a pas à hésiter un seul instant sur la nature de la mission que la loi confie aux autorités communales.

La présence dans nos villes et jusque dans nos villages de gens ignobles qui, spéculant sur l'immoralité de leurs concitoyens, trafiquent de leur personne et plus souvent encore de celle d'autrui; l'existence sur notre territoire de lieux ouverts à la débauche : voilà bien certes un double danger pour la « sûreté, la moralité et la tranquillité publiques », double danger dont nos édilités devraient, semble-t-il, avoir à cœur de préserver ou de délivrer les communes dont elles ont l'administration.

Cependant c'est tout autrement qu'elles ont compris le devoir qui leur incombe. Les unes n'ont pris aucune mesure en matière de mœurs. Les autres, agissant plus maladroitement, n'ont

Digitized by Google

cru pouvoir mieux faire que de consacrer administrativement un système purement sensualiste, dit « réglementaire », qui, né au début du XIXe siècle, a pour but hautement avoué de rendre la prostitution « salubre et facile ».

Je m'attachai donc tout d'abord, messieurs, après vous avoir démontré combien les bases qu'on prétend donner à ce système sont erronées, à vous convaincre que la *réglementation*, établie en dehors des notions les plus élémentaires de la morale et du droit, ne peut aboutir qu'aux conséquences les plus fâcheuses; et, invoquant à l'appui de mon argumentation les faits les mieux constatés et les aveux multiples des publicistes réglementaristes les plus autorisés, je tentai de vous prouver que le système que nos édilités ont fait leur, n'a jusqu'ici justifié qu'à rebours les espérances de ses auteurs et de ses défenseurs.

Que faire donc en présence de cet insuccès du système réglementaire?

La liberté de la prostitution ne vaut guère mieux que sa réglementation. Il faut donc punir la prostitution publique, la punir chez l'homme comme chez la femme, la punir dans toutes ses manifestations et chez tous ceux qui d'une manière ou d'une autre en font métier ou la provoquent. Ce fut, messieurs, la thèse que je développai dans la seconde partie de mon étude.

Après avoir fait de cette vérité fondamentale

Digitized by Google

que la prostitution publique est un *mal terrible au sein d'une société pour les individus, la famille et la société* tout entière, le point de départ de ma théorie, je me demandai si châtier les délits de prostitution publique par les seuls moyens de droit commun, est véritablement impossible, comme on le déclare souvent. Je crus pouvoir conclure à bon droit que ni la raison ni les faits ne permettent de soutenir pareille affirmation.

La prétendue objection tirée de l'histoire disparaissait par cela même ; et en m'efforçant longuement de vous faire saisir dans quelles conditions défectueuses et avec quelle législation imparfaite les pouvoirs publics luttèrent contre le débordement des mœurs dans les siècles passés, je fis presque une œuvre superflue.

D'ailleurs, messieurs, et ce fut par cette double remarque que je terminai : ce n'est que par étapes successives qu'il faut prétendre combattre l'incontinence publique; et d'autre part un appareil médical et policier plus ou moins bien organisé ne suffira jamais à réformer les mœurs d'une nation. Non, aux mesures pénales il faut joindre les mesures préventives, les mesures d'humanité! Une éducation morale et religieuse, formant les jeunes générations à la chasteté; la charité chrétienne, ouvrant des lieux de repentir aux femmes déchues qui demandent à se relever; une législation plus sage sur la re-

Digitized by Google

cherche en paternité naturelle, voilà les principaux moyens indirects qu'il importe d'unir au châtiment, si l'on veut restreindre la débauche dans les limites les plus étroites que possible.

L'intéressante étude de M. Chevalier sur la *Question du travail des femmes au temps présent*, se rattachait étroitement à ma thèse dont elle ne formait en quelque sorte qu'un chapitre.

Sans doute, messieurs, la femme comme tout être humain, est soumise à la loi générale du travail ; toutefois, dans toutes les manifestations de son activité, ce qu'elle ne doit jamais perdre de vue, c'est qu'elle est fille, épouse ou mère, et que chacune de ces qualités engendre pour elle des devoirs qu'il ne lui est pas permis de méconnaître.

Mais dans notre siècle d'intérêt le devoir se tait devant l'amour du lucre, et la femme pauvre n'est plus rien qu'ouvrière !

Les progrès énormes du travail mécanique et la division spéciale du travail, introduits dans notre organisation industrielle, multipliant à l'infini ces opérations qui, sans exiger une grande dépense de force musculaire, réclament plutôt de l'adresse, de l'attention, de simples mouvements automatiques, ouvrirent à la femme la porte de l'usine et de la fabrique. L'ouvrier pauvre n'hésita pas ; et, dans l'espoir de grossir de quelques sous le budget de chaque semaine, il sacrifia sa femme et ses filles à ces chefs d'in-

Digitized by Google

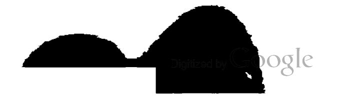
dustrie pour lesquels l'idéal est de gagner le plus possible et par tous les moyens possibles.

Certes, à cette innovation les patrons gagnèrent beaucoup d'or, mais ce fut au grand détriment de la société et de la famille ouvrière; et les statistiques toutes récentes, dont M. Chevalier nous donna lecture, étaient bien faites pour nous permettre d'apprécier toute l'étendue du mal.

Tandis que la femme souffre dans son corps astreint à un travail trop rigoureux et que, vivant dans une atmosphère corrompue, elle perd jusqu'aux derniers vestiges de sa dignité et de sa pudeur; ses enfants manquent des soins physiques les plus indispensables, et leur éducation intellectuelle, morale et religieuse est totalement négligée; l'ouvrier père et époux, est lui aussi atteint dans son bonheur : déshérité de ces joies de la famille, qui forment son seul trésor en ce monde, il va chercher au dehors un plaisir bruyant, coûteux et hélas trop souvent brutal.

Ce n'est pas tout, messieurs. La prostitution de la femme. la déformation et l'abâtardissement des jeunes générations, l'immoralité précoce de cette jeunesse, qui n'aura de Dieu, de la justice, du bien et du mal que des idées vagues et sans consistance, deviendront rapidement autant de causes puissantes de troubles et de désordres publics, qui entraveront le développement du bien-être matériel et moral dans la société.

A cette déplorable situation quel remède con-


Digitized by Google

vient-il d'apporter? Repoussant l'intervention de l'Etat, parce que, disait-il, là où elle n'est pas nécessaire, et c'est le cas dans l'espèce, cette intervention n'est pas davantage légitime et ne peut être que dangereuse; parce que, d'ailleurs, toute loi sur le travail des femmes est fatalement inefficace, l'exemple de l'Angleterre surtout le prouvant à l'évidence, M. Chevalier crut devoir faire appel à l'initiative privée seule pour mettre un terme aux désastreuses conséquences que le travail exagéré des femmes entraîne à sa suite

A son tour, M. Schicks demanda de protéger la famille contre les débordements de la concupiscence, dans le beau travail qu'il intitula modestement : *Un mot sur le divorce.*

Le principe de la famille, messieurs, c'est l'union indissoluble de l'homme et de la femme. Enlevez à la société conjugale ce caractère d'indissolubilité, qui fait sa grandeur et sa dignité, il vous restera une juxtaposition plus ou moins durable de deux individus de sexe différent, associés pour la procréation d'êtres unis à eux par un lien plus ou moins solide; vous aurez conservé, si je puis me servir de cette expression, le squelette de la famille, l'âme n'y sera plus. Pas de divorce donc!

Et en effet, messieurs, même en écartant toute considération religieuse, le mariage n'est pas une création de la loi, mais bien l'œuvre de la nature, ce pseudonyme de Dieu. La loi civile

8

Digitized by Google

peut bien reconnaître le mariage, l'enregistrer et en fixer les effets civils, mais c'est la nature seule qui donne à l'union de l'homme et de la femme ses règles fondamentales.

Or, que l'on considère le mariage dans ce sentiment d'affection réciproque qui porte deux êtres à se donner l'un à l'autre; que l'on envisage les fins du mariage, c'est-à-dire la propagation de la société par la perpétuation de la famille, l'éducation des enfants procréés, l'appui mutuel que doivent se prêter les époux dans les épreuves de cette vie et les luttes pour le bonheur éternel : toujours l'union conjugale est ce « consortium omnis vitæ » dont parlait Modestinus.

Sans l'indissolubilité du mariage, plus de sécurité dans les affections, plus de garantie contre l'hypocrisie et la frivolité! Et puis, faire du mariage une union à terme, n'est-ce pas permettre aux époux de violer impunément, au mépris des exigences de l'ordre social, les promesses par lesquelles ils se sont liés l'un à l'autre, et les obligations dont la nature même de leur union leur impose absolument le respect vis-à-vis de leurs enfants ?

En vain pour justifier le divorce invoquerait-on l'intérêt de la femme, le droit pour les époux de briser une chaîne devenue insupportable, sous le fallacieux prétexte que la *liberté humaine ne peut jamais être aliénée d'une ma-*

Digitized by Google

nière irrévocable; en vain, oubliant la différence essentielle qui distingue les contrats d'ordre purement moral des contrats d'intérêt pécuniaire, se prévaudrait-on d'un prétendu droit qu'aurait chacun des époux de rompre, quand son conjoint foule aux pieds ses devoirs et ses serments, les engagements sacrés qu'il a contractés lui-même.

Si véritablement la vie commune est devenue intolérable, accordez aux époux la séparation de corps qui, relâchant seulement le lien conjugal, leur permettra toujours de se pardonner et de se rapprocher. Mais pas de divorce! L'histoire ne l'a que trop souvent prouvé : le législateur qui inscrit le divorce dans ses codes, livre plus que jamais la femme au caprice et à l'inconstance de l'homme; il ne songe pas qu'à côté des époux il y a l'enfant qui réclame à son tour l'indissolubilité de l'union de ses parents; il jette enfin dans la société les germes de la décadence morale et de la ruine prochaine.

Ces travaux, messieurs, sur lesquels nous venons de jeter ensemble un trop rapide coup d'œil rétrospectif, se rattachaient en somme les uns aux autres assez intimement, puisqu'ils ne faisaient au fond qu'étudier à trois points de vue spéciaux, il est vrai, la situation de la femme dans nos mœurs et notre législation. Vous entretenir du *mouvement d'émancipation civile et politique des femmes*, était après cela

Digitized by Google

parfaitement logique. C'est ce que fit avec le talent que nous aimons à lui reconnaître, M. Hanotieau.

Aujourd'hui, messieurs, que la révolution a pénétré partout aux cris de liberté et d'égalité, plus rien n'est bon que le nouveau; mais la liberté pour l'école du droit moderne, c'est le renversement de toute autorité; l'égalité c'est la destruction des hiérarchies les plus naturelles et les plus légitimes: « démolir et niveler », voilà tout son programme dans une formule réaliste.

Aussi l'inégalité de l'homme et de la femme au foyer domestique et dans la vie publique était trop ancienne pour qu'elle ne devînt pas bientôt le point de mire de ses attaques. C'est ce qui arriva ; et actuellement en Angleterre, aux Etats-Unis, en France même, ce n'est plus que meetings, journaux, pétitions pour l'affranchissement du sexe faible. « *Egalité du mari et de la femme dans le mariage*, *égalité des sexes vis-à-vis des droits politiques!* » voilà le double cri des novateurs.

Cependant serait-ce peut-être parce que certaines femmes, exceptionnellement bien douées, ont, dans des circonstances toutes particulières fait preuve de grandes qualités politiques et gouvernementales, qu'il faudrait ouvrir aux femmes la porte à toutes les fonctions publiques et leur accorder le droit de suffrage? Ceux qui parlent de la sorte oublient que Dieu a donné à la femme


Digitized by Google

une organisation, une intelligence, un rôle autre que celui de l'homme et qui ne lui permettent pas de se jeter dans les mêlées politiques et de gérer les affaires publiques!

Et la supériorité légale de l'homme dans la famille proviendrait-elle uniquement, comme le disait à la Chambre M. Pirmez, « de ce que du côté de la barbe est la toute puissance » ; de ce que en d'autres termes l'homme a la force pour lui? Mais je vous le demande, messieurs, la société conjugale comme toute autre n'a-t-elle pas besoin d'une autorité qui la régisse, et cette autorité peut-elle être partagée? Conçoit-on le gouvernement de la société domestique, l'éducation des enfants, l'administration des intérêts pécuniaires de la famille, si le mari et l'épouse possèdent tous deux un droit de direction égale, parallèle et dont les manifestations peuvent être divergentes et opposées?

En présence de ces arguments établis par l'orateur, l'objection déduite des qualités de finesse et d'habileté remarquables déployées souvent par la femme, ne tombait-elle pas? Que la femme reste donc fille, fiancée, épouse et mère sans vouloir descendre au forum et commander dans la famille et dans l'Etat; elle remplira ainsi la mission que Dieu lui a assignée, la plus douce et la plus sublime de toutes les missions!

Nous ne devions pas, messieurs, nous occuper uniquement de la femme. *Varietas delectat*, dit

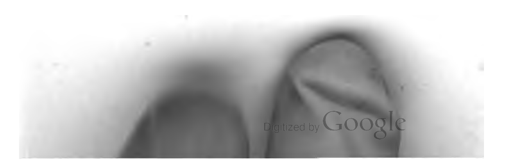
Digitized by Google

un proverbe aussi sage qu'ancien, et notre honorable Président se chargea de nous en faire une agréable démonstration. Rompant avec l'uniformité monotone qui menaçait de s'emparer de nos séances, il fit de *François Schollaert et de la question de l'enseignement au Parlement belge*, le sujet d'une charmante conférence, dont le frais souvenir est bien eertainement encore présent à vos esprits.

L'orateur était trop aimé, trop populaire, disons le mot; nous savions trop bien la façon magistrale avec laquelle il développerait le sujet qu'il s'était choisi pour que nous n'accourions pas en foule l'écouter et l'applaudir. Aussi se trouva-t-on à l'étroit, le 1r février, dans notre local, devenu ce jour-là, beaucoup trop petit.

Le titre même de cette belle conférence indiquait suffisamment, messieurs, que Schollaert serait étudié à un double point de vue : comme orateur d'abord, au point de vue de ses opinions en matière d'enseignement ensuite.

De Schollaert orateur, rien ne fut oublié : ni cette lenteur du début et ces légères imperfections du geste et de la prononciation qui le caractérisaient; ni cette manière à la fois naïve et fine, saisissante bien que voilée, qu'il affectionnait de faire entendre la vérité en la présentant sous forme d'apologue; ni surtout le charme de cette voix partie du cœur, qui en s'échappant de ses lèvres donnait une vie idéale à tout ce qu'elle


Digitized by Google

touchait, de cette voix qui tantôt vive et familière, tantôt grave, majestueuse et prophétique, tantôt véhémente et passionnée, pénétrait jusqu'au fond de l'âme de ses auditeurs pour en remuer les fibres les plus intimes et les plus nobles.

Mais ce fut à la carrière parlementaire de Schollaert que monsieur le professeur Descamps crut devoir spécialement s'arrêter.

D'ailleurs, à part un seul, celui sur la *réforme électorale*, prononcé à une heure solennelle, où la nation anxieuse attendait qu'une voix puissante, partie du Parlement, vînt rayonner sur le pays pour l'éclairer et refouler dans son antre l'hydre menaçante du suffrage universel, tous les discours de Schollaert eurent un seul et même objet : l'éducation nationale.

Harmoniser, concilier sans les sacrifier les uns aux autres, les droits si divers et cependant si respectables de l'Eglise, de la famille et de l'Etat; faire la part la plus large possible à la liberté, mais sans oublier que « former l'enfant c'est l'élever pour l'éternité »; sans méconnaître le droit ou mieux le devoir qu'a l'Etat de veiller à ce que tous les membres de la nation aient à leur portée les moyens de développer leurs facultés intellectuelles, et à ce que l'éducation des jeunes générations ne soit pas un dissolvant de l'existence nationale, un danger public ou social; sans nier le droit qu'a même l'Etat

Digitized by Google

d'exiger des garanties pour l'exercice de certaines professions libérales : telles furent les convictions vraiment constitutionnelles, vraiment catholiques de Schollaert en matière d'enseignement, convictions dont ses principaux discours, rapidement passés en revue par notre honorable Président, le discours sur « la fondation des bourses d'études », sur « l'enseignement primaire en Angleterre », sur « les études classiques », sur « l'enseignement supérieur », sur « l'éducation des femmes à tous les degrés », montrèrent toute la chaleur et toute la sincérité.

Avec la thèse de M. Serigiers sur : *la représentation des minorités*, nous abordâmes, messieurs, un tout autre ordre d'idées.

La question de la réforme électorale est désormais ouverte. Les injustices et les vices de notre régime électoral frappent aujourd'hui tous les esprits sérieux ; mais unanimes à les dénoncer, ils ne le sont plus quand il s'agit d'en indiquer les remèdes.

Cependant parmi les multiples systèmes électoraux qu'ils patronnent, il est facile de distinguer une double catégorie, celle des systèmes de la « majorité absolue » et celle des systèmes de la « représentation des minorités ». Les partisans de ces derniers, proposant l'exemple de pays importants, réclament l'égalité de tous les Belges devant l'urne électorale et déclarent que le seul moyen d'assurer cette égalité est d'accor-


Digitized by Google

der à toutes les opinions politiques professées en Belgique, leurs représentants au Parlement et dans les conseils provinciaux et communaux; en brisant avec ce régime absurde qui confère à la moitié plus un des électeurs le droit de désigner seule les mandataires dans les assemblées délibérantes et le gouvernement de l'Etat, du corps électoral tout entier.

Se basant sur la distinction fondamentale qu'il convient d'établir entre le droit de représentation et le droit de décision, et s'appuyant sur ce principe indiscutable que la représentation de la nation doit être l'image réduite mais fidèle du mélange d'intérêts, de convictions et de tendances dont se compose celle-ci, M Serigiers n'eut pas la moindre peine à nous démontrer la légitimité de la représentation des minorités. Il n'en eut guère plus à nous prouver les avantages multiples qui résulteraient de son introduction en Belgique : l'égalité des Belges devant le scrutin, le respect des principes de justice qui font la force de tout gouvernement, une violence moindre apportée par les partis dans la lutte électorale, une connaissance plus complète qu'aurait l'électeur de son mandataire, la valeur intellectuelle plus grande des élus, des lois mieux en harmonie avec les vœux et les besoins du pays, plus de stabilité enfin dans les majori tés parlementaires et le gouvernement.

Ici se place, messieurs, la savante étude de

Digitized by Google

M. Herdewyn sur : *le panthéisme absolu dans ses rapports avec le droit* ». Avant d'aborder de front cette délicate question, c'était un préliminaire indispensable que de dégager de leurs obscurités les rêveries panthéistiques, que de distinguer avec soin les formes diverses que le panthéisme a revêtues dans l'histoire de la philosophie, que de montrer les phases multiples par lesquelles il a dû successivement passer depuis Spinosa pour aboutir, par l'intermédiaire de Kant, de Fichte et de Schelling, à sa dernière évolution, à son expression la plus parfaite : le panthéisme d'Hegel. Exposer après cela le système du panthéisme absolu devenait chose plus aisée. L'esprit didactique de M. Herdewyn ne manqua pas de lui faire observer cet ordre.

Que dire donc, messieurs, au point de vue du droit, des théories d'Hegel, sinon qu'elles le rendent impossible, qu'elles en sont la véritable négation ? Car enfin, le droit suppose et appelle le devoir, comme eut dit Hegel, et tous deux supposent la liberté humaine ! Or cette liberté, le panthéisme l'annihile, la détruit dans son essence même. Pour que l'homme soit libre, pour qu'il puisse à son gré se mouvoir dans un sens ou dans un autre, l'âme humaine doit être une substance, une cause, avoir une personnalité ; et s'il n'y a plus que l'infini se développant dans le fini, une seule essence qui se réalise, une seule substance, une seule cause, Dieu : la

Digitized by Google

liberté humaine ne peut plus être. Dès lors plus de droits ni de devoirs! Comment imposer des obligations inviolables, reconnaître des facultés également inviolables, à ce qui se détermine fatalement? Il n'y a donc plus dans tous les ordres que le fait, tout ce qui devient est nécessairement légitime : le droit n'est plus que la consécration du fait actuel. Plus de sécurité dans les relations d'individu à individu! Plus de liberté dans l'Etat : le citoyen est obligé de conformer son esprit individuel à l'esprit de la nation qui est sa substance. Mais, par contre, si l'homme n'a pas de devoirs vis-à-vis de ses semblables, comment en aurait-il devant l'Etat? L'Etat par la force même des choses devient donc omnipotent. « La loi et la force », au dire du maître, « ne sont pas distinctes du droit et de la justice; sur quoi reposera donc le pouvoir dans l'Etat? Ce ne sera pas sur la force morale, ce sera en conséquence sur la force matérielle, et si celle-ci lui manque, nous assisterons à la lutte universelle des citoyens les uns contre les autres. A leur tour que deviendront les relations internationales? » Certes Hegel répondra « que les relations des Etats entre eux seront réglées par des traités et par le droit des gens ». Mais le respect des traités dépendra de l'appréciation des gouvernements, et le droit des gens sera différent de nation à nation! Ce sera de nouveau la force qui viendra jouer un rôle prépondérant dans

Digitized by Google

les rapports des peuples : la guerre loin d'être un malheur pour les hommes, deviendra une nécessité, et le grand instrument du *devenir*, du progrès.

J'ai accompli, messieurs, la tâche qui m'incombait : avec le travail de M. Herdewyn s'est terminée pour la Société Juridique l'année 1881-82.

A vous, messieurs, de juger après ce rapide coup d'œil jeté en arrière, si les étapes que nous avons parcourues ensemble ont été fécondes en heureux résultats ; à vous de juger si nous avons réellement retiré de ces études faites en commun, tout le fruit que nous pouvions en attendre. Pour ma part, je ne crains pas de répondre affirmativement.

Cependant, messieurs, avant que je ne descende de cette tribune, permettez-moi d'ajouter encore quelques mots. Si nous pouvons nous applaudir de ce que nous avons fait, ce n'est pas à dire qu'il ne nous soit pas possible de faire mieux encore.

La Société Juridique, en effet, ne remplirait que bien imparfaitement le but que lui ont assigné ses fondateurs, si les questions sociales et les questions de législation positive faisaient le seul objet de nos travaux et de nos discussions. Ce que nous devons tout particulièrement aborder, c'est l'étude du droit dans sa notion la plus élevée, dans son acception la plus noble. Nous pénétrer de ces grandes idées fondamen-



Digitized by Google

tales, primordiales d'où dérive tout droit positif, scruter ces immenses profondeurs de la science philosophique et du droit naturel, si vous me permettez cette expression. voilà surtout, messieurs, notre tâche. Car par là seulement nos intelligences acquerront cette trempe juridique qui nous sera bientôt nécessaire pour appliquer sainement ces lois que nous devrons mettre en œuvre, comme avocats ou comme magistrats: pour découvrir la plupart de leurs lacunes et de leurs imperfections.

C'est peu, messieurs, je dirai même que ce n'est rien de connaître la loi, si l'on n'est pas à même de la juger de haut, d'y suppléer, de la corriger au besoin, et pour cela rien n'est plus utile que l'étude des vérités philosophiques et des principes du droit naturel.

Et puis, messieurs, rappelons nous ce que disait Cicéron « fiunt oratores, nascuntur poetæ »; on devient, on se fait orateur, on ne naît pas tel. Ne craignons donc pas de gravir de bonne heure les marches de la tribune publique ! C'est l'habitude de coordonner nos pensées, de les rattacher les unes aux autres sous forme de syllogismes; c'est la nécessité de les exposer avec lucidité afin d'en faire saisir à d'autres toute la vérité, toute la portée, toute la force, qui seule nous donnera, avec des convictions inébranlables, cette facilité de manier la parole et l'argumen-

Digitized by Google

tation qui constitue au fond tout l'art de l'avocat, je ne dis pas, messieurs, toute sa science.

A ce double titre, messieurs, les étudiants de la Faculté de philosophie et lettres ont leur place marquée parmi nous, et cependant l'an passé ils ont semblé nous fuir. Je me plais à espérer que ce ne sera pas un précédent, et que cette année ils auront à cœur de se faire inscrire en grand nombre à la Société Juridique. C'est à eux surtout que reviendra la mission de nous faire remonter le courant des lois humaines qui nous entraine trop souvent, pour nous ramener aux sources mêmes du droit dont la connaissance profonde, intime est à l'heure présente indispensable à tout jurisconsulte chrétien. Car il ne faut pas nous le dissimuler, messieurs, l'erreur et le mal s'étendent sans cesse autour de nous ; les notions les plus élémentaires de la justice, de l'équité, les règles les plus incontestables de la conscience humaine, sont aujourd'hui niées, attaquées, méconnues par les disciples du droit nouveau avec une sorte de fièvre destructive dont un succès éphémère augmente de jour en jour la violence et que le scepticisme peut seul expliquer sans la justifier.

C'est à nous qu'il appartient, messieurs, de réagir, moins encore par notre talent que par notre science, contre ces funestes tendances qui emportent nos sociétés ; de combattre la révolution dans l'ordre des principes, puisque ce sont



les principes qui engendrent les faits et que les faits nous mènent à la ruine.

N'oublions donc jamais, messieurs, que la loi morale, éternelle, nécessaire, absolue, immuable, universelle, est la grande règle du juste et de l'injuste, du mérite et du démérite, du droit et du devoir. N'oublions jamais qu'elle seule doit inspirer et dominer dans toutes ses parties cet ordre stable promulgué pour le bien commun de la société, qui est la loi humaine. N'oublions surtout jamais que la raison et la science juridique ne peuvent rien si elles ne sont fortifiées et fécondées par une union vivifiante, avec cette foi chrétienne qui seule peut illuminer leurs déductions d'une brillante clarté et leur donner ce je ne sais quoi de parfait et d'achevé, que le christianisme ajoute aux productions de l'intelligence comme aux actes du cœur.

C'est en nous efforçant de répandre ces grandes vérités dans l'esprit des masses. que nous travaillerons efficacement à la regénération de l'humanité qui retourne au paganisme, ce n'est qu'ainsi que nous accomplirons ce que la volonté de notre Dieu demande de nous dans ces jours de péril. Car, messieurs, laissez-moi vous le dire en finissant, avec notre vénéré Président d'honneur :

Nous sommes les serviteurs et les champions futurs de la vérité ; notre devoir est de nous préparer à être les meilleurs et les premiers

Digitized by Google

partout. Nous sommes à l'âge heureux des saints enthousiasmes, des nobles aspirations et des chaudes espérances. C'est par nous que la vérité, que le droit triompheront. Livrons-nous donc sans réserve à la noble passion des âmes généreuses, à l'ambition du bien! Soyons ambitieux de savoir, ambitieux de bien dire, ambitieux de bien écrire, ambitieux de rendre à la justice et à la verité les âmes égarées! Citoyens et chrétiens, fils de l'Eglise et de la Belgique, courage! Efforçons-nous, travaillons sans relâche et disons, si jamais nous nous sentons défaillir : « Courage, mon âme? En haut, mon cœur! C'est pour Dieu, c'est pour mes frères, c'est pour la patrie! » (1)

(1) Discours prononcé par Mgr Namèche, le 13 octobre 1880.

—

Digitized by Google

Societas Philologa Lovaniensis.

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. C. PIERAERTS, Rector magnificus, *Præses ad hon.*
Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector emeritus, *Præses ad hon.*
P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses.*
Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*
Josephus Vandenbroeck, Lovaniensis, phil. et litt. cand., *p. t. a Secret.*

Socii.

Victor Brants, prof. extraord., ex-secret. (1874-75).
Johannes Dubois, ex Barnich, phil. et litt. doct., jur. cand., ex-secret. (1880-1881).
Julius Van Biervliet, Brugensis, phil. et litt. doct. jur. stud., ex-secret. (1881-1882).
Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, phil. et litt. cand.
Petrus Doppler, Mosætrajectinus, id.
Johannes Jans, ex Sichen (Limburg.), id.
Vice-comes Carolus de Patin de Langemark, ex Langemark, id.
Leo Bethune, Alostanus, phil. et litt. stud.

Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et litt. doctor, lector univers. Leodiensis, ex-secret. (1873-74).

Digitized by Google

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et litt. doctor, professor athenæi Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et litt. doctor.

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor progymnasii Dikirchensis.

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus, professor collegii Poperingh.

Rev. Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, rector coll. Gerardimontis.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. doctor, lector in Athenæo Luciliburg.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, professor seminarii Sancto-Trudonensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, professor collegii Poperinghensis.

Rev. Victor Bourmanne, ex Blehin, philolog. licentiatus.

Josephus Habran, ex Sancta Maria (Etalle), phil. et litt. doctor, professor athenæi Bullionensis, ex-secret. (1876-77).

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et litt. atque juris doctor, ex-secret. (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philologiæ doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex-secret. (1878-79).

Digitized by Google

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et litt. doct., professor athenæi Virtonensis.

Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et litt. doct., professor coll. Diesthem.

Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et litt. doct., professor coll. Diesthem.

Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor athenæi Virtonensis.

Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et litt. doct. juris stud. in univers. Leodiensi.

Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et litt. atque juris doct., ex-secret. (1879-80).

—

Digitized by Google

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1881-1882, par M. J. VAN BIERVLIET, docteur en philosophie et lettres, Secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

Nous conformant aux traditions constantes de la Société Philologique, nous avons cette année-ci encore consacré la plus grande partie de nos séances à l'étude d'un des nombreux chefs-d'œuvre littéraires de l'Antiquité classique, et à l'analyse des articles importants parus dans les principales revues philologiques du pays et de l'étranger.

L'œuvre que nous avons étudiée, au moins en partie, dans le cours de cette année, est une des plus belles œuvres de Platon, l'Apologie de Socrate. Tous ceux qui connaissent le génie merveilleux aussi porté à la Poésie qu'à la Philosophie, du fondateur de l'Académie, comprendront aisément quel doit être le charme d'une œuvre dans laquelle Platon défend contre la calomnie haineuse des jaloux le maître qu'il



Digitized by Google

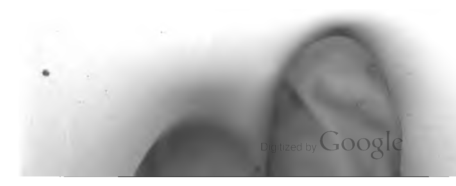
chérissait et vénérait par dessus tout. La force des raisonnements aussi clairs que logiques, la douceur et l'harmonie du style, tout contribue à faire de cette apologie un vrai chef-d'œuvre.

La plupart des membres de notre Société, et cette année-ci nous avons été plus nombreux que jamais, ont fourni leur contingent dans l'analyse des Revues que nous recevons; faites en général avec zèle et attention, ces analyses n'ont pas peu contribué à nous tenir au courant de la marche des études philologiques dans le cours de l'année écoulée.

Dans une de nos séances M. le professeur Brants a bien voulu nous lire un article intéressant qu'il a publié dans le *Muséon*. La question traitée est la suivante : « Les Papiers de banque existaient-ils sur le marché financier d'Athènes ? »

L'existence des banques, τραπέζαι, à Athènes, est, dit M. Brants, connue depuis longtemps; ces banques étaient exclusivement ce que nous appelons aujourd'hui des banques de dépôts. Ces dépôts pouvaient être provisoires, mais il y avait aussi et surtout des dépôts permanents effectués par des rentiers ou des commerçants, clients réguliers de la banque. Le banquier conservait les dépôts, il avait la garde des titres et faisait des avances : il recevait et faisait des paiements. Les grands banquiers avaient des relations et des correspondants sur les principales places, ils y avaient compte ouvert et

devaient sans peine procurer partout de l'argent à leurs clients. Quand le client d'un banquier voulait payer sa dette à un de ses créanciers ou quand il voulait disposer d'argent sur une autre place, il pouvait, dans le premier cas, faire payer par son banquier le montant de la somme due à son créancier ; il pouvait, dans le second cas, demander que son banquier lui fît tenir par son correspondant étranger, la somme dont il voulait disposer. L'antiquité nous fournit un exemple célèbre de l'un et de l'autre cas ; mais les deux fois, la personne qui se présentait à la banque pour recevoir la somme stipulée devait d'abord faire constater son identité ; il fallait ensuite que le banquier eût un signe ou une écriture quelconque déterminant le montant de la somme à payer. On pouvait établir son identité en produisant des témoins ou bien encore, et ceci était fréquent, en exhibant ce qu'on appelait un Σύμβολον ou signe conventionnel déterminé à l'avance ; quant aux titres financiers qu'on devait produire, les anciens les appelaient aussi Σύμβολα ; les modernes les ont, par analogie, appelés chèques ou lettres de change ; c'étaient des lettres obligatoires, des sortes de traités, mais n'ayant pas ce caractère de circulation fiduciaire des temps modernes ; on en parle relativement peu dans les écrits des anciens et c'est peut-être à cause de leur rareté qu'ils n'ont pas reçu de nom spécial.


Digitized by Google

Nous admettons, conclut M. Brants, l'existence des papiers financiers en Grèce, mais en limitant l'étendue et en précisant le caractère de leur circulation.

Dans une autre de nos séances, notre président M. le professeur Willems a bien voulu nous donner lecture d'un chapitre fort intéressant du second volume alors encore inédit du « Sénat de la République Romaine ». On sait que cet ouvrage remarquable vient d'être terminé; je n'entreprendrai pas ici d'en faire l'éloge, d'autres, plus compétents l'apprécieront mieux que je ne pourrais le faire ; d'ailleurs l'accueil fait au premier volume et l'impatience avec laquelle était attendu le second, prouvent mieux que toute analyse la haute valeur de ce savant travail.

Il est de tradition, messieurs, qu'à la revue des travaux de l'année, le secrétaire joigne une étude personnelle sur une question intéressante se rapportant à l'antiquité classique. Des circonstances tout-à-fait indépendantes de ma volonté, m'ont mis dans l'impossibilité de remplir cette tâche. Je me contenterai de vous exposer, le plus clairement que je pourrai, une question qui se rattache à la matière de nos études classiques et qui par là même offrira un certain intérêt : c'est la question de savoir quelles étaient les fonctions liturgiques des prêtres à Athènes. Je ne fais ici que résumer deux cha-

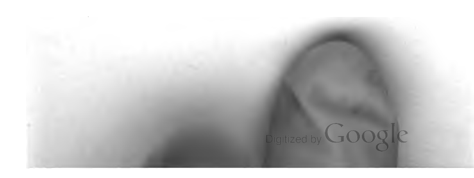
Digitized by Google

pitres d'un ouvrage qu'a récemment publié M. Jules Martha sous le titre de « Les Sacerdoces Athéniens » (Paris, 1882).

Nous appelons fonctions liturgiques celles qui résultaient pour les prêtres des sacrifices que les particuliers et la cité offraient aux différents dieux.

La célébration des sacrifices, ceci ressort clairement de l'étude de la vie antique, constituait la principale attribution du sacerdoce. Nous allons exposer en peu de mots quel était le rôle du prêtre dans l'accomplissement de ces cérémonies aux rites divers et, souvent, très compliqués.

Et d'abord, pour comprendre l'importance des fonctions liturgiques du sacerdoce à Athènes, rappelons-nous que les sacrifices étaient innombrables tant dans la vie privée que dans la vie publique du peuple athénien. L'on peut dire que, dans la vie privée, les sacrifices s'enchaînaient depuis la naissance jusqu'à la mort : la naissance de l'enfant, son inscription au registre de la phratrie, l'entrée du jeune homme dans l'éphébie, les fiançailles, l'anniversaire de la naissance, etc., étaient autant d'occasions de sacrifice; entreprenait-on un voyage, on sacrifiait; à son retour on sacrifiait encore. Dans la vie publique les sacrifices n'étaient pas moins nombreux ; il suffit de citer parmi les sacrifices ordinaires et périodiques, *πάτριοι θυσίαι*, ceux



qu'on célébrait aux Panathénées, aux Dionysies, ceux qu'accomplissaient les différents ordres de magistrats périodiques pour associer les dieux à leur administration. A ces sacrifices ordinaires très nombreux il faut ajouter ceux qu'amenaient certaines circonstances imprévues, extraordinaires, les *θυσίαι κατὰ ψηφίσματα*, puis les sacrifices qui accompagnaient certains actes de la vie publique comme l'entrée en campagne ou le retour d'une armée, la conclusion de la paix, etc.

La célébration de ces sacrifices si nombreux devait, on le comprend aisément, imposer aux prêtres des charges considérables. Comment ces charges se trouvaient-elles réparties entre tous ?

Elles ne l'étaient pas d'une manière égale entre tous. En effet, à Athènes, le sacerdoce ne communiquait pas, à qui en était investi, une aptitude liturgique universelle ; mais, attaché à un sanctuaire déterminé, il ne s'exerçait que dans l'enceinte de ce sanctuaire et auprès de l'autel d'une seule divinité ; chaque prêtre n'avait à s'occuper que des sacrifices offerts au dieu dont il était le ministre particulier. Cela était tellement rigoureux qu'aucun prêtre, si grands que fussent ses loisirs, ne pouvait prêter son concours à des sacrifices qui ne s'adressaient pas au dieu de son sanctuaire ; et l'on vit même un prêtre, Archias, condamné à mort pour avoir transgressé cette loi.

Digitized by Google

Entrons maintenant dans l'exposé d'une question plus importante, celle de la célébration du sacrifice.

Un sacrifice est, à proprement parler, un repas que l'homme partage avec la divinité : une partie de la victime est consumée sur l'autel et monte en fumée jusqu'à la divinité qui s'en repaît, le reste est recueilli par celui qui offre le sacrifice, et consommé par lui et les siens. Il y a donc dans tout sacrifice à considérer d'abord l'acte matériel du repas avec toutes les circonstances qui l'accompagnent et puis l'acte mystique de l'oblation par lequel la communion s'établit entre l'homme et la divinité.

Dans quelle mesure le prêtre se trouvait-il mêlé à l'un et à l'autre de ces deux actes?

Un particulier voulait-il offrir un sacrifice, il choisissait une victime, apportait au temple le bois, le vin et l'encens; le prêtre recevait la victime et l'examinait, δοκιμάζειν, il constatait si elle réunissait les conditions voulues pour la cérémonie. La cité offrait-elle un sacrifice, ceux qui n'étaient que la consécration des actes d'un magistrat, d'un collège de magistrats ou d'une commission administrative étaient laissés au soin de ce magistrat lui-même, de ce collège, de cette commission; pour tous les autres sacrifices la cité désignait les personnes qui seraient chargées d'en préparer l'accomplissement.

Les prêtres, on le voit, n'ont pas à s'occuper


Digitized by Google

beaucoup de l'organisation matérielle des sacrifices tant privés que publics. Cependant, au moins pour les sacrifices publics, l'autorité sacerdotale ne demeure pas tout-à-fait étrangère à la préparation de la cérémonie : dans un décret relatif aux fêtes de Zeus Soter et d'Athènè Soteira, il est dit expressément que les commissaires de la cérémonie ont pris toutes les mesures avec le prêtre.

Voilà pour les détails matériels du sacrifice; quant à l'oblation, le ministère du prêtre est-il toujours nécessaire ?

Les décrets qui accordent des éloges aux prêtres sortant de charge, portent parmi leurs considérants que le prêtre en question a régulièrement accompli les sacrifices : « *ἔθυσε τὰς θυσίας* ». *Θύειν* ne peut signifier que : consommer l'acte religieux, faire l'oblation du sacrifice; car le rôle du prêtre ne commence pas avant le moment où la victime a été amenée devant l'autel. — Or, cette même expression *θύειν τὰς θυσίας* est appliquée non seulement aux prêtres, mais à tous les magistrats de la cité qui offrent un sacrifice; il semble en résulter que ces magistrats et les prêtres ont les mêmes attributions religieuses, et que, au moins pour les sacrifices publics, l'intervention du prêtre n'est pas indispensable. Mais il ressort de l'examen de plusieurs passages des auteurs anciens, notamment d'Aristophane, Oiseaux, vers 848 et 849, et ibid.

Digitized by Google

vers 862, que θύειν se dit à la fois du suppliant qui veut faire le sacrifice et du prêtre qui pose l'acte religieux de l'oblation, de même que en français, *vendre* désigne à la fois l'action de l'officier public qui fait une adjudication et l'action de la personne au profit de laquelle la vente a lieu.

Les sacrifices comportaient une foule de pratiques particulières. La moindre infraction aux formalités traditionnelles était un sacrilège dont la faute retombait non seulement sur le sacrificateur, mais sur toute la cité. Il importait donc avant tout que l'autorité sacerdotale fût toujours présente pour faire respecter les rites et les formules; aucun sacrifice ne pouvait être accompli dans un sanctuaire sans la coopération du prêtre attaché à ce sanctuaire.

En quoi consistait cette intervention et comment le prêtre s'en acquittait-il?

Deux choses constituent l'oblation : 1° Le sacrifice proprement dit, θυσία, c'est-à-dire l'immolation d'une victime ou la consécration d'une offrande inanimée, et la combnstion, sur un autel, des chairs de cette victime ou de la matière de cette offrande; cet acte dispose la divinité en faveur du suppliant.— 2° La prière, εὐχή, par laquelle, la divinité étant attentive, l'homme sollicite ce dont il a besoin.

Le soin d'immoler la victime revenait-il au prêtre? était-ce le prêtre qui la frappait, la

Digitized by Google

dépecait, qui mettait à part les chairs destinées à la divinité? — On voit par plusieurs exemples que souvent ce rôle lui était dévolu; mais on ne peut admettre que ce fût là pour lui une obligation à laquelle il ne pouvait se soustraire : aux Panathénées par exemple on immolait pour le grand sacrifice à Athènè Polias des centaines de bœufs; il est évident que la prêtresse de cette divinité ne pouvait elle-même immoler toutes ces victimes. Par une foule d'exemples il nous apparaît que le rôle nécessaire du prêtre consistait à consacrer la victime par un acte symbolique; les aides du prêtre avaient soin de tuer et de dépecer l'animal. La victime égorgée, les aides du prêtre découvrent les entrailles qui doivent servir à prendre les auspices; ils dépouillent ensuite l'animal, coupent les chairs en morceaux, mettent à part ce qui sera mangé dans le festin après le sacrifice et ajustent à de longues broches les viandes destinées au dieu; quand tout est disposé, commence la seconde partie du sacrifice : la combustion de l'offrande et la prière.

Le prêtre, la tête couronnée et le côté droit découvert, est debout près de l'autel, il répand d'abord sur le feu soit l'encens soit l'huile ou le vin; les aides rangés autour de l'autel, présentent, chacun à son tour, au feu, une partie des viandes consacrées; le prêtre continue à répandre l'huile et le vin, pour qu'une fumée

Digitized by Google

épaisse et odorante monte vers la divinité; en même temps, au son de la flûte, il récite une série de formules rythmées, c'est la prière.

L'intervention sacerdotale dans la prière comme dans l'oblation s'explique par la nécessité d'assurer l'observance scrupuleuse de tous les rites prescrits. Il y a dans la prière deux parties distinctes : l'une variable, c'est la demande du suppliant; l'autre immuable, c'est la formule. Les anciens croyaient par les formules avoir sur la divinité assez d'influence pour la contraindre à l'attention et à la bienveillance; ces formules aussi variées que nombreuses ne pouvaient être connues de tous; chaque prêtre connaissait les formules relatives au culte de la divinité spéciale qu'il servait, et lui seul pour ainsi dire les connaissait parfaitement; il fallait donc que lui-même les récitât dans chaque sacrifice fait à son dieu, ou tout au moins qu'il contrôlât la récitation qu'en faisait le suppliant; ce rôle de souffleur, pour ainsi dire, le prêtre le remplissait d'ordinaire, il guidait lentement l'invocation des suppliants, et ainsi s'achevait, conforme à tous les rites, l'acte mystique de l'oblation.

Les fonctions liturgiques du prêtre reviennent donc toutes à ce seul devoir : garantir l'observation exacte de la tradition. C'est pour cela qu'il n'intervient que dans les sacrifices offerts à son dieu, et qu'il prend la part la plus large à tous

Digitized by Google

les sacrifices privés ou publics qui se font dans son sanctuaire. Sa compétence est nécessaire pour assurer dans tous ses détails la valeur du sacrifice; grâce à lui, l'œuvre sacrée est menée à bien, et pour employer le terme officiel : *τὰ ἱερὰ γίγνεται καλά* — *καλλιερεῖται*.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Président d'honneur, Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'Université.
Président émérite, M. le professeur Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Masoin.
1r *Vice-Président*, M. le professeur Debaisieux.
2d *Vice-Président*, M. Wibin, E., étudiant en médecine.
Secrétaire, M. Ed. Baguet, id.
Membres : MM. Boutfeu, Cochez, Sansen, id.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Hairion, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Hubert, Ledresseur, Debaisieux, Verriest, Blas, Venneman, Bruylants, MM. Dandois, chef de clinique externe, et Van Roechoudt, chef de clinique interne.
MM. les étudiants en médecine Anciaux, Baguet, Bastin, Biévez, Blondeau, Boutfeu, Bribosia, Canon, Callaert, Cochez, Coffé, Coopman, Corlier, Cousot, Créteur, Deckers, Decorte, Desneux, Denys Joseph, Dhondt, Dieudonné

Digitized by Google

Charles, Dieudonné Henri, Deroitte, Dujardin, Etienne, Evrard, Feys, Focquet, Fontaine, Frère, Garnier, Glorieux, Henrard, Hertoghe, Huon, Huybrechts Théophile, Lanssens, Lantener, Lefebvre Florimond, Lebrun, Lelubre, Nicolas, Meyers, Olivier Camille, Poliart, Pourbaix, Regibo, Rolin, Sanson, Schayes, Spiltoir, Stordeur, Stroobants, Struelens, Vandevyver, Vanlaere, Vanvyve, Verhagen, Vincart, Vriamont, Wauthier, Wibin E., Wyseur.

Digitized by Google

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1881-1882, fait, au nom de la Commission directrice (1), dans la séance du 25 octobre 1882, par M. E. WIBIN, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

Je m'acquitte d'un devoir auquel l'habitude tend à enlever ce qu'il a de sérieux et d'utile, mais qui à la vérité est bien avantageux au point de vue de la prospérité de la Société médicale. Porter un regard en arrière sur le chemin accompli et les progrès effectués, telle est la charge qui m'incombe en ma qualité de secrétaire. Je suis peut-être trop exclusif, mon travail n'est qu'une énumération d'où découlera cette analyse du passé à laquelle tous nous devons concourir dans l'intérêt de notre Société. Apprécier l'avantage réalisé, et nous demander

---

(1) La Commission directrice pour l'année académique 1881-1882 était composée comme suit :

Président, M. le professeur Masoin ; 1er Vice-Président, M. le professeur Debaisieux; 2d Vice-Président, M. Baudouin, étud. en médecine; Secrétaire, M. E. Wibin, id.; Membres, MM. Thooft, Quintens et Gaspar.

Digitized by Google

si nous nous sommes rendus dignes, dans le courant de l'année dernière, de l'héritage que nous ont légué nos aînés, tel est le but du rapport annuel, et cette séance consacrée à sa lecture ne sera pas perdue pour vous, messieurs, si vous réfléchissez au bilan plus ou moins exact que je vais dresser de notre situation. Avant d'entrer dans le cœur de ce rapport, permettez que je rappelle les sentiments respectueux et dévoués que les étudiants en médecine de Louvain nourrissent à l'égard de leurs savants et bien-aimés maîtres, et que j'évoque les émotions de cette fête, si intime, si brillante, qui réunissait dans la salle séculaire des Halles les anciens maîtres et les anciens élèves, les amis et nous tous les élèves reconnaissants de M. le professeur Eugène Hubert. Monsieur le professeur Hubert a été l'un des membres fondateurs de la Société médicale. Il en a été le premier secrétaire. Vous redirai-je, messieurs, dans ce qu'ils eurent de doux et de sincère, les détails de cette solennité à laquelle prit part la Société de médecine tout entière? — Je crois ce soin inutile. Nos cœurs n'oublient pas vite, surtout le mérite de l'abnégation et du dévouement.



Comme l'année précédente, nous nous bornerons ici dans l'*Annuaire* à une simple énumération des travaux qui ont été successivement

Digitized by Google

présentés et discutés à la Société médicale pendant l'année 1881 à 1882 (1).

A la séance du 2 novembre, M. Delmarcel a donné lecture d'un travail intitulé *la fièvre dans son essence.*

A la même séance, M. Majeres a entretenu la Société de *l'emploi du salicylate de soude dans le rhumatisme articulaire aigu.*

A la séance du 9 novembre, M. Dieudonné a présenté une étude sur *la vaccination,*

Le travail de M. Lantener sur *le magnétisme animal* a rempli la séance du 16 novembre.

A la séance du 7 décembre, lecture du travail de M. Denys : *Des réflexes tendineux.*

La lecture du travail de M. Dieudonné, Ach. : *De l'hydrothérapie*, a occupé la séance du 18 janvier et celle du 25 janvier.

A la séance du 1r février, M. Struelens a donné un aperçu du Congrès international des sciences médicales de Londres.

M. Quintens a présenté, à la séance du 15 février, une thèse sur : *La thoracentèse.*

A la séance du 1r mars, M. Gaspar a entretenu la Société de *l'usage et de l'abus du tabac.*

Quelques mots sur l'iodoforme, tel est le titre du travail de M. Baudoin, lu à la séance du 8 mars.

---

(1) Le rapport *in extenso*, avec l'analyse détaillée des travaux, est publié séparément par les soins de la *Société médicale.*

Digitized by Google

M. Lantener a entretenu la Société de *l'hygiène des yeux*, à la séance du 15 mars.

Tels sont, messieurs, les travaux qui ont rempli les séances de cette année, ont animé vos discussions, et rendu fécondes les leçons de nos maîtres. Vous êtes à même de juger de la valeur de l'année qui vient de s'écouler : Puisse la conclusion que vous tirerez de cet aperçu succinct remplir vos cœurs de zèle et de confiance. Notre Société a pour elle le brillant du passé! Vous citerai-je les membres fondateurs qui, aujourd'hui pour la plupart, ont un nom dans la science? Peut-elle aussi espérer de l'avenir? Cela dépend de nous, messieurs; mais il faut que la bonne volonté vienne en aide à l'intelligence. Je fais appel à tous les étudiants en médecine, car toutes les matières de nos études classiques se traitent à la tribune de la Société de médecine. Cet appel s'adresse également à l'assiduité des membres inscrits : de la fréquentation des réunions dépend la vie de la Société. Que votre initiative dans la présentation des travaux réponde à la sollicitude vive et inébranlable dont nos maîtres font preuve, quand il s'agit des intérêts de leurs chers étudiants.

Au sein de la Société médicale, dans ce camp scientifique où toutes les opinions se heurtent, nous sommes un peu comme ces jeunes recrues sur le champ de bataille : de l'ardeur! elles en ont : mais elles sont faibles dans leurs premiers

Digitized by Google

élans, et qu'adviendrait-il de leur courage, si une main sage et expérimentée ne les dirigeait?

Nous aussi, messieurs, nous avons des chefs éclairés pour guider nos esprits novices dans ces luttes fraternelles de la science. Payons de notre assiduité et de nos travaux leur aimable direction, et que les sentiments qui nous animent au début de l'année 1882-1883, sentiments d'ardeur dans le travail, de fraternité entre des fils nourris du même lait, le lait de la science catholique, de respect envers des maîtres dévoués, nous augurent des jours de féconde prospérité.

En terminant, messieurs, nous devons acquitter une dette de reconnaissance! Nos vœux fervents et sincères accompagnent, à leur entrée dans une laborieuse carrière, cette phalange d'amis qui nous ont quittés, après avoir abrité, pendant plusieurs années, leurs talents au sein de la Société de médecine. Nous eussions désiré les voir plus longtemps travailler avec nous; mais s'ils sont loin de nous, messieurs, leur souvenir n'en sera que mieux gravé dans nos âmes, et sera pour nous tous un honneur et une espérance : celle de suivre leur trace dans le dévouement au malheur d'autrui, et de soutenir avec eux la glorieuse renommée de l'Université!

Digitized by Google

Société de littérature flamande (taal- en letterlievend Studentengenootschap der katholieke Hoogeschool onder de zinspreuk : MET TIJD EN VLIJT.

—

NAAMLIJST DER LEDEN.

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer C. PIERAERTS, Rector-Magnificus.

Oud Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer A. J. NAMÈCHE, rector-emeritus.

Bestuur.

De Heeren :

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*

G. Helleputte, hoogleeraar, *Eerste Ondervoorzitter.*

P.P.M. Alberdingk-Thijm, hoogleeraar, *Tweede Ondervoorzitter.*

Jos. Barbieur, *Eerste Schrijver.*

Em. Lauwers, *Tweede Schrijver.*

A. Depla, *Boekbewaarder.*

J. Witteveen, *Penningmeester.*

H. Veltkamp, advokaat, *Raad.*

Th. De Decker, student, *id.*

Eerelid.

Eerw. Heer Schuermans, pastoor te Wilsele.

Digitized by Google

Werkende leden.

De Heeren P. P. M. Alberdingk-Thijm, hoogleeraar; Jos. Barbieur, student; Bartholomeüssen, id.; Aug. Blancke, id.; K. Brants, id.; Al. Bruwier, id.; R. Buyse, id.; Cappuyns, id ; E. Claikens, id.; J. Cooreman, id.; A. Craenen, id.; G. Daels, id.; Th. De Decker, id.; J. Delbeke, id.; Alf. Depla, id.; M. Deprins, advokaat; J. Dewinter, student; eerw. Dubois, onderpastoor; eerw. Dupont, hoogleeraar; G. Helleputte, id.; Heymans, student; L. Huybrechts, id.; J. Jans, id.; Em. Lauwers, id ; A. Loix, id.; Marmillion, id.; M. Michiels, id.; eerw. Heer Schuermans, pastoor te Wilsele; K. Soeten, student; H. Thiers, id.; E. H. Van Coillie, id.; J. Vandenbroeck, id.; H. Vandevelde, id.; Van Kerkvoorde, id.; J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool; J. Van Reeth, student; L. Vanschoubroeck, id.; H. Veltkamp, advokaat; Alf. Verwilghen, student; P. Willems, hoogleeraar; J. Witteveen, student; F. Wyseur, id.

Bijwonende leden.

De Heeren A. Aerts, student; E. Baetens, id.; J. Bethune, id.; P. Bethune, id.; G. Boeckaert, id.; A. Boeye, id ; J. Boury, id.; Boutens, id.; Brosens, id ; G. Bruneel, id.; A. Caimo, id.; Leo Cambresy, id.; Ph. Cammaert, id.; A. Cantillion, id.; Alp. Cappelle, id.; Carnel, id.;



L. Christiaens, id.; J.B. Claes, id.; Cordewener, id.; Alb. Coucke, id.; eerw. Heer Craenen, onderpastoor te Wilsele; A. Craenen, student; L. De Bleeckere, id.; Fr. Deckers, id.; H. Declercq, id.; Alf. Degroote, id.; F. De Herdt, id.; J. De Keersmaecker, id.; Dekinder, id.; E. Delaet, id.; Jaak Deman, id.; F. De Mesmaecker, id.; L. Depelsmaeker, id.; A. De Ruyter, id.; Devers, id.; Devisscher, id.; P. Devuist, id.; J. Dewever, id.; K. D'Heygere, id.; P. Doppler, id.; Doutreligne, id.; eerw. Heer Fr. Drijvers, id.; Paul Frank, id.; Em. Goetschalckx, id.; J. Helsmoortel, id; eerw. Heer Hemeryck, voorzitter van het Justus-Lipsiuskollegie; P. Hoho,. student; L. Huybrechts, id.; J. Indekeu, id.; Aug. Ingelram, id.; eerw. Heer Jacops, hoogleeraar; Med. Jacobs, advokaat; Joye, student; eerw. Heer Jungmann, hoogleeraar; Aug. Kempinck, student; P. Kerckhofs, id.; Aug. Laporta, id.; H. Lebon, id.; Th. Leunen, id.; C. Loix, id.; eerw. Heer Maes, aalmoesenier; P. E. Martens, hoogleeraar; Mayard, student; A. Meyers, id.; J. Michiels, id.; Musseły, id.; K. Mûuls, id.; Nyssens, hoogleeraar; O'Kelly, student; L. Ouwerckx, id.; Pattyn, id.; Cl. Peeters, id.; Karel Peeters, id.; Alberic Pelgrims, id.; Persyn, id.; H. Plancquaert, id.; Hector Pringiers, id; Schepens, id.; Schoeters, id.; Frans Schollaert, advokaat; J. Smet, student; Sobry, id.; Pieter Soetaerd, id.; Em

Digitized by Google

Solvyns, id.; Eug. Standaert, id.; Steenwerckx, handelaar; R. Stroobant, student; J. Tack, id.; Em. Thibbaut, id.; J. Thibbaut, id.; J. Van Bavel, id.; J. Van Biervliet, hoogleeraar; Ern. Van Caloen, student; Vande Put, id.; C. Vanderbanck, id.; eerw. Heer Vanden Berghe, id.; Th. Vanden Berg, id.; L. Vandewerve, id.; Ed. Vandieren, id.; P. Vaneecke, id.; Vaneindhoven, id.; Fr. Vanham, id.; Van Loveren, id.; Vanmol, id.; K. Van Steenbrugghe, id.; Pr. Vanvarenberg, id.; Van Winckele, Joris, id.; Van Wintershoven, id.; G. Verbiest, id.; J. Verbist, id.; G. Verdoodt, id.; Verriest, hoogleeraar; Verryt, student; G. Versavel, id.; Alf. Versteylen, id.; S. Verwee, id.; J. Wauters, id.; S. Willems, id.; K. Wouters, id.

—

Het verslag van den heer advokaat Fl. Heuvelmans, aftredenden eersten secretaris, niet bij tijds ingeleverd zijnde, is niet kunnen worden opgenomen.

—


Digitized by Google

CERCLE INDUSTRIEL
des Écoles spéciales de l'Université catholique.

—

Bureau directeur (1881-1882).

Président d'honneur, M. le professeur A. Devivier.
Président effectif, M. le professeur L. Cousin.
Vice-Président, M. F. Jacques.
Secrétaire, M. A. Vandecapelle.
Trésorier, M. L. c^te^ de Meeûs.
Bibliothécaire, M. J.-B. Jadot.

—

Bureau directeur (1882-1883).

Président d'honneur, M. le professeur A. Devivier.
Président effectif, M. le professeur L. Cousin.
Vice-Président, H. Nagant.
Secrétaire, J. Jacquart.
Trésorier, A Heylen.
Bibliothécaire. E. Humbert.

—

Digitized by Google

Docteurs proclamés « ad honores ».

—

Henri Gabriels, Président du Séminaire de Troy (États-Unis de l'Amérique du Nord), *docteur en théologie*; 17 juillet 1882.

Claudio Jannet, professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris, *docteur en sciences politiques et administratives*; id.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1881-1882.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Crets, Joseph, de Broechem, chanoine prémontré de l'abbaye d'Averbode; 17 juillet.
2 Ceulemans, François, de Werchter, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
3 Leys, Jean, de Gheel, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.



4 Van Hoonacker, Albin, de Bruges, prêtre du diocèse de Bruges; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Lemaître, Jules, d'Escanaffles, prêtre du diocèse de Tournai; 17 juillet.
2 van Spanje, Henri-Adrien, d'Utrecht, prêtre de l'archidiocèse d'Utrecht; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Cambier, Octave, de Souvret, prêtre du diocèse de Tournai; 17 juillet.
2 Forristal, Jacques, de Thomastown (Irlande), prêtre du diocèse d'Ossory; id.
3 Jacques, Jean-Baptiste, de Latour, prêtre du diocèse de Namur; id.
4 Lafort, Remi, de Lierde-Ste-Marie, prêtre du diocèse de Gand; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

Coornaert, Victor-Julien, de Courtrai, prêtre du diocèse de Bruges; 17 juillet.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Forget, Jacques, de Chiny, prêtre du diocèse de Namur (1); 17 juillet.

(1) Les thèses de M. Forget étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De vita et scriptis Aphraatis, sapientis Persæ*, 385 pp. in 8°.

Digitized by Google

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 Caïmo, Adrien, de Tongres; 20 juin 1882.
2 de Barros Moreira, Alfred, de Rio de Janeiro; id.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 Meulemans, Léon, de Hérent; 16 février 1881.
2 Zwaenepoel, Alfred, de Malines, *avec la plus grande distinction*; 2 novembre.
3 Patrizzi, marquis Philippe, de Rome; 13 décembre.
4 Streel, Guillaume, d'Alleur; id.
5 Fettweis, Albert, de Verviers; 14 décembre.
6 Verlant, Ernest, d'Ypres; id.
7 Léonard, Emile, de Neufchateau, *avec distinction*; 21 décembre.
8 Lombaerts, John, d'Anvers; 7 mars 1882.
9 de Bieberstein Rogalla Zawadski, Fernand, d'Anvers; 19 juin.
10 de Bousies, Baudouin, de Harvengt; id.
11 Vervloet, Constant, de Malines; 20 juin.
12 Rops, Paul, de Namur; 6 novembre.
13 Hoyois, Joseph, de Tournai; id.
14 Segard, Edouard, de Bruxelles; id.
15 Tyszkiewicz, Cte Michel, de Vilna; id.

CANDIDAT EN MÉDECINE.

Berro, Arthur, de Montevideo; 10 juillet 1882.

Digitized by Google

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

1 de Bousies, Constantin, de Mons; 18 juillet 1882.
2 Ramirez, José Fernando, de Mexico, *avec distinction;* id.

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

BACHELIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Coeckx, Louis, d'Edegem, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 14 juillet.
2 Craynest, Jean, d'Oost-Roosebeke, diacre du diocèse de Bruges; id.
3 De Berdt, Jules, de Dranoutre, diacre du diocèse de Bruges; id.
4 Remy, Edmond, de Soignies, sous-diacre du diocèse de Tournai; id.

LICENCIÉ EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

Delanote, Edouard, d'Haringhe, prêtre du diocèse de Bruges; 14 juillet.

Digitized by Google

École supérieure d'Agriculture.

—

I. Elèves réguliers.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Vanderyst, Hyacinthe, de Tongres; 3 octobre.
2 Courtois, Charles, de Nivelles; id.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2me.

1 Bolle, Oscar, de Louvain, *avec grande distinction*; 20 juillet.
2 Deltenre, Ernest, de Fayt; id.
3 Petit, Ernest, de Montevideo; id.
4 Fontaine, Joseph, de Daussoulx (Vedrin); id.
5 Faucon, Louis, de Frasnes lez-Gosselies; id.
6 Dijon, Alfred, de Huy; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

1 Hizette, Lucien, de St-Léger, *avec grande distinction*; 21 juillet.
2 Laurent, Nestor, de Marche lez-Ecaussines, *avec distinction*; id.
3 Wauters, Gaston, de Liège, *avec distinction*; id.
4 Pereira, Galdino Rodriguez, de Rio-Janeiro, *avec distinction*; id.

Digitized by Google

5 Poisket, Henri, de Glons; id.
6 Pinfe, Alphonse, d'Evrehailles; id.
7 Raskin, Charles, de Halleux (Laroche); 17 février.

EXAMENS DE SORTIE.

1 Failon, Alphonse, d'Ocquier, *avec grande distinction*; 4 octobre.
2 Raskin, Charles, de Halleux; id.
3 de Behault, Camille; de Louvain; id.

MM. Failon, Alph., de Behault, Camille, et Raskin, Charles, ont obtenu le diplôme d'ingénieur agricole.

II. Élèves hors cadre.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

1 Gyselinx, Joseph, de Hotton, *avec le plus grand succès*; 20 juillet.
2 Rovre y Rovirola, Paul, de Damas, *avec grand succès*; id.
3 De le Hoye, Louis, de Bruxelles, *avec succès*; id.
4 Vanderlinden, Arthur, de Goefferdingen, *avec succès*; id.

—

Digitized by Google

ÉCOLES SPÉCIALES
des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

1° Élèves ordinaires.

I. EXAMENS D'ADMISSION.

1 Begerem, Charles, de Courtrai; 5 août.
2 Canga Argüelles, Joachim, de Madrid (Esp.); 10 mai.
3 Defoin, Ernest, de Namur; 5 août.
4 Degand, Jules, d'Hellebecq; id.
5 Delaere, Achille, de Bavichove; id.
6 De Lannoy, Louis, de Messines; id.
7 Delbruyère, Arthur, de Trazegnies; id.
8 Delin, Joseph, de Louvain; 7 octobre.
9 Denisty, Sabin, de Pironchamp; 5 août.
10 De Ridder, Georges, de Louvain; id.
11 Dewerpe, Auguste, de Jumet; id.
12 Fagès, Hector, de Bernissart; id.
13 Freson, Léon, de Marbais; id.
14 Grognard, Emile, de Baranzy; 7 octobre.
15 Heymans, Florent, de Ninove; 5 août.
16 L'Allemand, Léon, de Gerpinnes; id.
17 Lopez Doriga, Joseph-Marie, de Santander (Espagne); 1r mars.
18 Mélard, Hector, d'Ixelles; 5 août.

Digitized by Google

19 Michiels, Josse, de Berchem-Ste-Agathe; id.
20 Moreau, Félicien, d'Ellezelles; id.
21 Moreels, Constant, de Burst; id.
22 Naniot, Armand, de Flawinne; id.
23 Pepinster, Joseph, de Herve; id.
24 Pirard, Paul, de Morlanwelz; 7 octobre.
25 Poncelet, Paul, d'Orsinfaing; 5 août.
26 Sadoine, Arthur, de Strée; 7 octobre.
27 Saffre, Louis, de Basècles; 5 août.
28 Vandermeulen, Jean, de Brée; 7 octobre.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

1 Croisieaux, Eugène, de Stambruges, *avec la plus grande distinction*; 13 octobre.
2 Van den Bossche, Alphonse, d'Opdorp, *avec grande distinction*; 27 juillet.
3 Abbeloos, Jean, de Denderwindeke, *avec distinction*; id.
4 François, Gaspar, de Braffe, *avec distinction*; id.
5 Hoho, Paul, de Wittem (Hollande), *avec distinction*; 13 octobre.
6 Roisin, Louis, de Châtelineau, *avec distinction*; 27 juillet.
7 Crimont, Charles, de Bernissart; 13 octobre.
8 Deneubourg, Clément, de Châtelineau; id.

Digitized by Google

9 Dessery, Nestor, de Paliseul; 27 juillet.
10 Dor, Emile, d'Ampsin; id.
11 Lemaître, Jules, de Marcinelle; id.
12 Limelette, Arthur, de Gosselies; id.
13 Massart, Louis, de Meux; id.
14 Moreels, Constant, de Burst; 13 octobre.
15 Motquin, Louis, de Soignies; 27 juillet.
16 Smits, Eugène, de Couillet; 13 octobre.
17 Thibaut, Maurice, de Mont-sur-Marchiennes; 27 juillet.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

1 De Pelsmaeker, Louis, de Denderleeuw, *avec grande distinction;* 27 juillet.
2 De Beer, Herman, de Leeuwergem, *avec distinction;* id.
3 Dor, Lucien, d'Ampsin, *avec distinction;* id.
4 Bihain, Firmin, de Strainchamps; id.
5 De Bruycker, Polydore, d'Aeltre; id.
6 Deckers, Alphonse, d'Anvers; id.
7 Denies, Pierre, de Bruxelles; id.
8 Gyselinx, Alphonse, de Sart-Custine; id.
9 Hoffer, Henri, de Mons; 10 octobre.
10 Lievens, Joseph, de Binche; 27 juillet.
11 L'Olivier, Camille, de Feluy; id.
12 Staquet, Alexandre, de Fleurus; id.
13 Verschueren, Jacques, de Hofstade léz-Malines; 10 octobre.

Digitized by Google

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4me.

1 Jacquart, Joseph, de Mouscron, *avec grande distinction;* 4 août.
2 Piret, Léon, de Mont-sur-Marchiennes, *avec grande distinction;* id.
3 Fettweis, Emmanuel, de Verviers, *avec distinction;* id.
4 Kunsch, Jules, de Beho, *avec distinction;* id.
5 Leroy, Arthur, d'Héverlé, *avec distinction;* id.
6 Adam, Joseph, de Termes; 14 octobre.
7 Bourgeois, Charles, de Neufchâteau; id.
8 Bouttiau, Antoine, de Thy-le-Château; 4 août.
9 de Huidobro, Joseph, de Santander (Espagne); 14 octobre.
10 Heylen, Auguste, d'Itegem; id.
11 Humbert, Emile, de Habay-la-Neuve; 4 août.
12 Mattlet, François, de Ben-Ahin; id.
13 Mercier, Antoine, d'Ogy; 14 octobre.
14 Pottier, Raphaël, de Spa; 4 août.
15 Renquin, Joseph, de Bastogne; id.
16 Ries, Joseph, d'Esch-sur-l'Alzette (G.-D. de Luxembourg); 14 octobre.
17 Treinen, Mathias, de Limpertsberg (G.-D. de Luxembourg); id.
18 Van Merhaeghe, Victor, d'Elseghem; id.
19 Willems, Georges, de Neder-Swalm; 4 août.

Digitized by Google

EXAMENS DE SORTIE.

1 Vandecapelle, Albert, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 21 octobre.
2 Fettweis, Georges, de Verviers, *avec grande distinction*; id.
3 Bailleux, Anselme, de Châtelineau, *avec distinction*; id.
4 Bardiaux, Henri, de Grambais, *avec distinction*; id.
5 Denys, Ernest, de Berzée, *avec distinction*; id.
6 Jadot, Jean-Baptiste, de On, *avec distinction*; id.
7 Péters, Jacques, de Glons, *avec distinction*; id.
8 Siffert, Daniel, de Schaerbeek, *avec distinction*; id.
9 Vermeeren, Frédéric, de Denderwindeke, *avec distinction*; 3 mars.
10 de Meeûs, Louis, de Liège; 21 octobre.
11 Job, Paul, de Boulay (Lorraine); id.
12 Majoie, Emile, de Marbais; 3 mars.
13 Simon, Auguste, de Gochenée; id.
14 Van der Hofstadt, Arthur, de Bruges; id.
15 Van Duyse, Eugène, de Termonde; id.
16 Vierendeel, Jules, de Bruxelles; 21 octobre.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

1 Bodinar, Antoine, de Londres, *avec distinction*; 27 juillet.

Digitized by Google

2 Canga Argüelles, Joachim, de Madrid (Esp.); 13 octobre.
3 De Rode, Laurent, de Louvain; 27 juillet.
4 De Smeth, François, de Sterrebeek; 13 octob.
5 Floor, Léon, de Bruges; id.
6 François, Alexandre, de Silenrieux; id.
7 Hill, Harry, de la Nouvelle Orléans (États-Unis de l'Amérique); 27 juillet.
8 Lopez Doriga, Joseph-Marie, de Santander (Espagne); 13 octobre.
9 Pel, Camille, de Bruxelles; id.
10 Stoesser, Fernand, de Quaregnon; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

1 De Smeth, Maximilien, de Laeken; 27 juillet.
2 De Volder, Hippolyte, de Thielt; id.
3 Pogorzelski, Stanislas, de Maciejowice (Pologne); id.
4 Tuyls, Désiré, de Louvain; 10 octobre.
5 Van Meerbeeck, Emile, de Bruxelles; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

1 Bauwens, Arthur, de Bruxelles; 14 octobre.
2 Charlier, Louis, de Malmedy (Prusse); 4 août.
3 Gilain, Adolphe, de Dinant; id.
4 Regout, Louis, de Maestricht (Hollande); id.

Digitized by Google

EXAMENS DE SORTIE.

1 Jimenez y Bonefil, Odilon, de Costa-Rica (Amérique centrale), *avec grande distinction*; 4 août.
2 Adam, Nestor, de Leffe-Dinant, *avec distinction*; id.
3 Delhalle, Lucien, de Rienne; 14 octobre.
4 Egrix, Gustave, de Tirlemont; 4 août.
5 Jimenez y Bonefil, Lesmes, de Costa-Rica (Amérique centrale); 3 mars.
6 Maffei, Edmond, de Malines; 4 août.
7 Memmert, Eugène, de Moscou (Russie); 14 octobre.

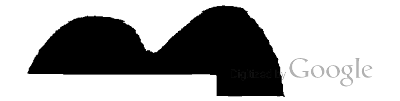
IV. *Ingénieurs des arts chimiques*.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3me.

1 Claes, Paul, de Tongres, *avec distinction*; 27 juillet.
2 Lebizay, Albert, de Bruxelles; 10 octobre.
3 Six, Emile, de Warneton; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4me.

1 Guille, Lucien, de Leuze, *avec distinction*; 4 août.
2 Legrand, Jules, de Namur; 14 octobre.
3 Streel, Hubert, d'Alleur; 4 août.



Digitized by Google

EXAMEN DE SORTIE.

Berton, Auguste, de Rebaix; 3 mars.

V. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

1 Christiaens, Mathieu, de Tongres; 27 juillet.
2 Mélotte, Emile, de Wyck-Maestricht (Hollande); 13 octobre.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3me.

Lange, Louis, de Marchin; 27 juillet.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 3me ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4me.

Hissette, Louis, de St-Léger; 4 août.

EXAMEN DE SORTIE.

Cornet, Jules, de Braine-le-Comte; 14 octobre.

2° Élèves libres.

EXAMEN SUR DES COURS DE LA 2me ET DE LA 3me ANNÉE.

Sépulchre, Joseph, de Perwez (Namur), *avec grand succès*; 4 août.

Digitized by Google

LISTE DES ÉTUDIANTS

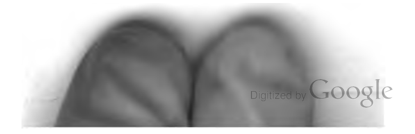
admis aux grades académiques par les Commissions d'examen de l'Université, en exécution de la loi du 20 mai 1876, dans les deux sessions ordinaires et la session supplémentaire de 1882.

—

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

1 De Bruyn, Eugène, de St-Trond, *avec distinction;* 20 février.
2 Criquillion, Adolphe, de Lierre; id.
3 Cammaert, Odilon, de Lippeloo; id.
4 Quinet, Abel, de Mons; 22 février.
5 Cornet d'Elzius, Charles, de Bruxelles; id.
6 De Hert, Félix, d'Alost; 23 février.
7 Cappuyns, Englebert, de Corbeek-Dyle; id.
8 de Lannoy, Henri, de Bruxelles; 24 février,
9 Streel, François, de Jeneffe; id.
10 Renkin, Jules, d'Ixelles, *avec la plus grande distinction;* 7 juillet.
11 Montens, Louis, de Massenhoven; id.
12 De Decker, Théodore, de St-Nicolas; id.
13 Tibbaut, Jules, de Calcken; id.
14 Velghe, Oscar, de Hasselt; 8 juillet.
15 Nieter, Louis, de Gand, *avec grande distinction;* id.
16 Vander Heyde, Jules, d'Ostende, *avec distinction;* id.


Digitized by Google

17 Collée, Victor, de Tongres; 10 juillet.
18 Leroux, Gaston, de Wervicq ; id.
19 de St-Moulin, Ursmar, de Herchies; id.
20 Drion, Georges, de Gosselies; id.
21 Deville, Félix, de Huy; 11 juillet.
22 Lalieux, Emile, de Nivelles; id.
23 Verbrugghen, Emile, de Gheel; 12 juillet.
24 Glorieux, Paul, de Dottignies, *avec grande distinction*; id.
25 Matton, Georges, de Nivelles; 13 juillet.
26 Caprasse, Edmond, de Cherain, *avec grande distinction*; id.
27 Van Lierde, Hubert, de Sotteghem; 14 juillet.
28 Hanotieau, Victor, d'Ecaussines, *avec grande distinction*; id.
29 Witteveen, Jacques, d'Anvers; 15 juillet.
30 Meyers, Armand, de Tongres, *avec grande distinction*; id.
31 Herdewyn, Armand, de Lierre, *avec distinction*; 17 juillet.
32 de Troostenbergh, Max, de Louvain; 18 juillet.
33 Wery, Eugène, de Mons; id.
34 Ancot, Florimond, de Bruges; id.
35 van Outryve d'Ydewalle, Eugêne, de Bruges; id.
36 Nys, Gustave, de Hasselt; 19 juillet.
37 De Decker, Paul, de Bruxelles, *avec grande distinction*; 20 juillet.
38 Wouters, Georges, de Frameries; id.
39 De Becker, Auguste, d'Anvers; 21 juillet.

Digitized by Google

40 Vergote, Louis, de Bruxelles ; id.

41 Verbiest, Georges, de St-Nicolas, *avec grande distinction* ; id.

42 Diricq, Louis, de Glabais, *avec grande distinction* ; 22 juillet.

43 de Gerlache, Alexandre, de Differdange ; id.

44 Scheyvaerts, Léon, de Malines, *avec distinction* ; id.

45 Mullie, Hippolyte, de Staden ; id.

46 Hannecart, Paul, de Bruxelles ; id.

47 Nagels, Charles, de Hasselt, *avec grande distinction* ; 24 juillet.

48 Nagels, Louis, de Hasselt, *avec distinction* ; id.

49 Empain, Louis, de Tongres-N.-Dame, *avec grande distinction* ; id.

50 Ouwerx, Lambert, de Hasselt, *avec la plus grande distinction* ; id.

51 Kempynck, Auguste, de Nieuport ; 9 octobre.

52 Kenes, Auguste, de Meensel-Kieseghem ; id.

53 Van Zuylen, Armand, d'Anvers ; id.

54 Leunen, Joseph, de St-Trond ; 10 octobre.

55 De Clercq, René, d'Aeltre ; id.

56 Indekeu, Joseph, de Neeroeteren ; 11 octobre.

57 Sobry, Henri, de Furnes, *avec distinction* ; id.

58 Guelton, Georges, de Namur ; id.

59 Coart, Emile, de Tongres ; 12 octobre.

60 Cambier, Edmond, de Morlanwelz ; id.

61 Stamane, Edmond, de Chièvres ; 13 octobre.

62 Christiaens, Léon, d'Ostende ; 16 octobre.



Digitized by Google

63 Parmentier, Antil, de Bavichove ; id.
64 Stas, Joseph, de St-Trond ; 17 octobre.
65 Dochy, Robert, de Lichtervelde ; id.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

1 Le Boulengé, Ernest, de Dinant ; 20 février.
2 de Woelmont, Herman, de Bruxelles ; id.
3 Van Ruymbeke, Charles, de Courtrai ; id.
4 De Leuze, Alfred, de Laroche, *avec distinction* ; 21 février.
5 Declercq, Joseph, de Bruges ; id.
6 Vander Banck, Clément, d'Audenarde ; 22 février.
7 Vande Poel, Ghislain, de Stabroeck ; id.
8 Abrassart, Alfred, de Louvain ; 24 février.
9 De Becker, Paul, de Louvain ; id.
10 De Coster, Théodore, de Malines ; id.
11 Dassy, Léon, de Namur, *avec la plus grande distinction* ; 7 juillet.
12 Gedoelst, Henri, de Louvain, *avec grande distinction* ; id.
13 Hoyois, Joseph, de Tournai, *avec la plus grande distinction* ; id.
14 Ortegat, Hippolyte, de Malines ; id.
15 Verbist, Charles, d'Arendonck ; 8 juillet.
16 Vande Werve, Ludovic, d'Anvers ; id.
17 Segard, Edouard, de Bruxelles, *avec distinction* ; id.
18 Delferrière, Léon, de Gosselies ; 10 juillet.
19 Vannesse, Emile, de Trognée, *avec distinction* ; id.

Digitized by Google

20 Wouters, Jean-Baptiste, d'Anderlecht ; id.
21 Hecquet, Hippolyte, de Dour ; id.
22 Pringiers, Hector, de Courtrai, *avec distinction ;* 11 juillet.
23 Mussely, Jules, de Ledeghem, *avec grande distinction ;* id.
24 Coucke, Albert, de Courtrai ; id.
25 T'Serstevens, Jean, de Stavelot, *avec grande distinction ;* id.
26 Rops, Paul, de Namur, *avec distinction ;* 12 juillet.
27 de Pierpont, Albéric, de Bruxelles ; id.
28 Lauwers, Paul, d'Ingelmunster, *avec distinction ;* id.
29 Kayenbergh, Albert, de Louvain, *avec grande distinction ;* 13 juillet.
30 Versteylen, Joseph, de Turnhout ; id.
31 Dubois, Jean, de Barnich, *avec la plus grande distinction ;* id.
32 Deville, Florent, de Huy, 14 juillet.
33 Schicks, Alfred, de Zele, *avec la plus grande distinction ;* id.
34 Williame, Victorien, de Lessines ; id.
35 Feys, Emeric, de Hoogstade ; 15 juillet.
36 Haumanne, Camille, d'Ath ; id.
37 Desmaizières, Albert, de Bruxelles, *avec distinction ;* id.
38 Van Neste, Paul, de Roulers ; id.
39 Lebacqz, Joseph, de Charleroi ; 17 juillet.
40 Van Dieren, Edouard, d'Anvers ; id.

Digitized by Google

41 Tonnelier, Lucien, de Tournai; id.
42 Van Zeebroeck, Laurent, de Merchtem; 18 juillet.
43 Van Reeth, Joseph, d'Anvers, *avec grande distinction*; id.
44 Solvyns, Emile, de Gand; id.
45 Chevalier, Jules, d'Ogy, *avec grande distinction*; id.
46 Mommaerts, Jean, de Bruxelles, *avec distinction*; 19 juillet.
47 De Temmerman, Omer, de Leupeghem; id.
48 de Limburg Stirum, c[te] Albert, de Lumay, 20 juillet.
49 Joly, Edouard, de St-Gilles, *avec distinction*; id.
50 Gourdet, Henri, de Neufchâteau, *avec la plus grande distinction*; id.
51 Hayoit, Eugène, de St-Ghislain, 21 juillet.
52 Dermine, Alfred, de Huy, *avec distinction*; id.
53 Van Steenberghe, Joseph, de Ninove, *avec distinction*; id.
54 Desmaizières, Camille, de Bruxelles, *avec distinction*; 22 juillet.
55 Lappan, Raphaël, de Malines, *avec distinction*; 9 octobre.
56 Bouckaert, Auguste, d'Oosterzele; id.
57 Carly, Jules, de Nivelles; id.
58 Witvrouwen, Joseph, de Bouwel; 10 octobre.
59 Coucke, Edouard, de Glabais, *avec distinction*; id.

Digitized by Google

60 Persyn, Henri, de Wynghene; id.
61 Criquillion, Adolphe, de Lierre; 11 octobre.
62 Aglave, Jean-Baptiste, de Strée, *avec distinction*; id.
63 Cappuyns, Englebert, de Corbeek-Dyle; 12 octobre.
64 Berrewaerts, Firmin, de Louvain, *avec grande distinction*; id.
65 Huskin, Théophile, d'Ossogne; id.
66 De Lannoy, Henri, de Bruxelles; 13 octobre.
67 de Valkeneer, Léon, d'Ixelles; id.
68 Gillain, Edouard, de Glabais; 16 octobre.
69 Quirini, Léon, de Velaine-sur-Sambre; id.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

1 Henry, Léon, de Dinant; 11 février.
2 Jansen, Gustave, de Tessenderloo; id.
3 Ickx, Léon, d'Anvers; id.
4 Orban de Xivry, Edouard, de Laroche; 13 février.
5 De Amandel, Alphonse, de Humbeeck; id.
6 De Vos, Joseph, d'Audenarde, *avec distinction*; id.
7 Périn, Léon, de Louvain, *avec distinction*; 17 juillet.
8 Montens, Xavier, de Massenhoven; id.
9 van Caloen, baron Ernest, de Lophem, *avec grande distinction*; id.
10 Misonne, Pierre, de Hérinnes, *avec distinction*; id.


Digitized by Google

11 De Decker, Louis, de Corck; 18 juillet.
12 Butaye, Arthur, de Warneton, *avec distinction*; id.
13 Gilkin, Iwan, de Bruxelles; id.
14 Halleux, Louis, de Bruges, *avec distinction*; 19 juillet.
15 Humblé, Joseph, de Reckheim, *avec distinction*; id.
16 van Zuylen, Georges, de Bruges; id.
17 Landas, Octave, de Cuerne; 20 juillet.
18 Béthune, Joseph, de Gand, *avec grande distinction*; id.
19 Mertens, Désiré, de Malines; id.
20 Zwaenepoel, Alfred, de Malines, *avec la plus grande distinction*; id.
21 Montens, Emmanuel, d'Ixelles; 21 juillet.
22 Paillot, Hippolyte, de Roucourt; 22 juillet.
23 Fettweis. Albert, de Verviers, *avec distinction*; id.
24 Serigiers, Georges, de St-Denis, *avec distinction*; 24 juillet.
25 Fourquet, Emile, de Ranlies, *avec grande distinction*; id.
26 de Ravenne, Henri, d'Anvers, *avec distinction*; id.
27 Dumont, Auguste, de Chassart; id.
28 Brughmans, Victor, de Diest; id.
29 Orban de Xivry, Alfred, de Laroche, *avec distinction*; 25 juillet.
30 Faucon, Victor, du Rœulx; id.

Digitized by Google

31 Carlier, Jules, de Rebecq Rognon, *avec distinction*; id.
32 de Viron, Robert, de Dilbeeck, *avec distinction;* id.
33 Fasbender, Louis, de Neufchâteau; 26 juillet.
34 Delmée, Jean-Baptiste, de Plancenoit, *avec la plus grande distinction*; id.
35 Notelteirs, Gommaire, de Lierre; id.
36 Leclercq, Alphonse, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; id.
37 Alen, Henri, de Herck-la-Ville; 27 juillet.
38 Martini, Gustave, de Liège; id.
39 Léonard, Emile, de Neufchateau, *avec distinction*; id.
40 Bauchau, Xavier, de Senenne, *avec distinction*; 28 juillet.
41 Lombaerts, John, d'Anvers; id.
42 Verlant, Ernest, d'Ypres, *avec grande distinction*; 3 octobre.
43 Streel, Guillaume, d'Alleur, *avec la plus grande distinction*; id.
44 Croonenberghs, Joseph, de Stockhem; 4 octobre.
45 Fauville, Edmond, de Nalinnes; id.
46 de Nimal, Henri, de Marchiennes, *avec distinction*; id.
47 Velge, Charles, de Lennick-St-Quentin; 5 octobre.
48 D'Hanens, Edmond, de St-Nicolas; id.
49 Lebrun, René, de Thuillies; id.



Digitized by Google

50 Sépulchre, François, de Havelange; 6 octobre.
51 Van Arenbergh, Emile, de Louvain; id.
52 Fontaine, Théodore, de Tirlemont, *avec grande distinction*; id.
53 Wyeland, Gustave, d'Ypres; 7 octobre.
54 Heuvelmans, Florimond, d'Anvers, *avec distinction*; id.
55 Danloy, Henri, de Laroche; id.
56 Pierlot, Camille, de Dinant; id.
57 Vanderhaegen, Odilon, d'Alost; id.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

1 Noppen, Julien, d'Aerschot; 8 février.
2 Van Cauwenberghs, Isidore, d'Anvers; id.
3 Kumps, Henri, de Bruxelles; 9 février.
4 Bacquaert, Auguste, de Ploegsteert, *avec distinction*; id.
5 Bosmans, Oscar, de Rymenam; 10 février.
6 Fové, Henri, de Wervicq, *avec distinction*; 17 juillet.
7 Caillioux, Arthur, de Tirlemont; id.
8 Jouret, François, de Ladeuze, *avec grande distinction*; id.
9 Van Ooteghem, Henri, de Synghem, *avec grande distinction*; 18 juillet.
10 Verhofstede, Remi, de Nieukerken; id.
11 De Keyser, Charles, de Leffinghe; 19 juillet.
12 Bekaert, Henri, de Maldeghem, *avec distinction*; id.
13 Poupeler, Gustave, de Vilvorde; id.

Digitized by Google

14 Vanden Eynde, Eugène, d'Aerschot, *avec grande distinction* ; 20 juillet.
15 De Mayer, Emeric, de Boom ; id.
16 De Wachter, Charles, de Ruysbroeck, *avec distinction* ; id.
17 Depasse, Léon, de Mettet, *avec distinction* ; id.
18 Lootens, Henri, de Beernem, *avec distinction*; 21 juillet.
19 Wellens, Florent, de Lierre ; id.
20 De Keersmaecker, Louis, de Londerzeel; id.
21 Jaminet, Armand, de Stembert, *avec grande distinction* ; 24 juillet.
22 Prévost, Achille, de Tourpes; 25 juillet.
23 De Milliano, Théophile, de Watervliet; id.
24 Coppée, Paul, de La Louvière; 26 juillet.
25 Mauvisin, Charles, de Wavre, *avec distinction* ; id.
26 Michiels, Alphonse, de Keerbergen; 27 juillet.
27 De Contreras, Gentil-François, d'Audenarde ; id.
28 Desmons, Emile, de Froyennes; 3 octobre.
29 Soeten, Charles, de Herenthout; id.
30 T'Kint, Honoré, de Burst; 4 octobre.
31 Mistiaen, Henri, de Buggenhout; id.
32 Chambille, Ferdinand, de Nivelles; id.
33 Arnould, Nestor, de Bièvre ; 5 octobre.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

1 Hollenfelz, Albert, de Virton ; 10 février.

Digitized by Google

2 Leclercq, Edmond, de Leuze; id.
3 Van Haecht, Jean, de Louvain; id.
4 Verlynden, Jules, d'Ypres; 14 février.
5 Van Lierde, Louis, d'Alost, id.
6 Denis, Charles, de Namèche; id.
7 Vanderbeke, Ernest, de Bruges; 15 février.
8 Buysse, Edmond, de Wetteren; id.
9 Hanon, Edouard, de Thuillies; 16 février.
10 Gérard, Jean, de Harinsart; id.
11 Baclin, Arthur, de Laroche, *avec distinction;* 10 juillet.
12 De Preter, Edouard, de Rillaer; id.
13 Rosseel, Justin, de Nieucapelle; id.
14 Vanden Eynde, Egide, d'Aerschot; 11 juillet.
15 Philippron, Léon, de Villers-St-Ghislain; 12 juil.
16 Vande Velde, Honoré, de Dickele; id.
17 Verdoodt, Emile, d'Opwyck; id.
18 Peeters, Louis, de Broeckhem; id,
19 De Vestele, Jean, de Bruges, *avec distinction;* 13 juillet.
20 Leroy, Hubert, de Binche; id.
21 Willekens, Remy, de Réthy; id.
22 Meeus, Albert, de Zele; 14 juillet.
23 Cézar, Léon, de Perwez, *avec grande distinction;* id.
24 Descamps, Charles, de Roisin; id.
25 Van Damme, Achille, de Belcele; 5 octobre.
26 Cammaert, Philémon, de Lippeloo; id.
27 De Saedeleer, Joseph, de Haeltert, *avec distinction;* 6 octobre.

Digitized by Google

28 Noppen, Julien, d'Aerschot; id.
29 Van Oost, Ernest, de Ruysselede; id.
30 Bossyns, Victor, d'Anvers; id.
31 Verbrugghen, Antoine, d'Alost, *avec distinction*; 10 octobre.
32 Van Coppenolle, Napoléon, de Volkeghem; id.
33 Verbeke, Emile, de Ploegsteert; id.
34 D'Hooghe, Paul, de Wichelen; id.
35 Jacobs, Léon, de Ninove; 11 octobre.
36 Devel, Aloïs, de Réthy; id.
37 Bacquaert, Auguste, de Ploegsteert, *avec distinction*; id.

EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE

(DOCTEURS EN DROIT).

1 Leirens, Florimond, de Wetteren, *avec distinction*; 27 février.
2 De Brabandere, Honoré, de Wielsbeke; id.
3 Dortu, Arthur, de Battice, *avec distinction*; id.
4 Gerard, Eugène, de Gembloux; id.
5 Loop, Désiré, de Looz; id.
6 Ickx, Léon, d'Anvers; 14 juillet.
7 Leemans, Louis, de St-Josse-ten-Noode; id.
8 Peeters, Arthur, de Louvain, *avec distinction*; id.
9 De Amandel, Alphonse, de Humbeeck; id.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

1 Dalne, Alfred, de Beaumont, *avec distinction*; 27 mars.

Digitized by Google

2 Maubille, René, de Loupoigne, *avec distinction* ; id.
3 Lagrange, Jules, d'Ypres, *avec grande distinction* ; id.
4 Devos, Victor, d'Ath; id.
5 Wibin, Benjamin, de St-Georges (Liège), *avec distinction* ; 28 mars.
6 Vauthier, Alfred, de Philippeville, *avec distinction* ; id.
7 Pourbaix, Henri, de Courcelles; id.
8 Lodewyckx, Jules, de Hougaerde; id.
9 Haers, Honoré, de Bassevelde, *avec distinction* ; id.
10 Grard, Louis, de Brasménil ; id.
11 Debry, Arthur, d'Emines, *avec distinction* ; id.
12 Van Krunkelsven, François, de Quaedmechelen, 29 mars.
13 Roose, Arthur, de Courtrai, *avec distinction* ; id.
14 Wéry, Auguste, de St-Georges (Liège); id.
15 Beauloye, Alfred, de St-Martin-Balatre; id.
16 Caucheteux, Anatole, de Thumaide, *avec distinction* ; id.
17 Hiernaux, Emile, de Marchienne-au-Pont, *avec distinction* ; id.
18 Vander Waeter, Georges, de Nivelles, *avec distinction* ; id.
19 Giele, Frédéric, de Louvain, *avec la plus grande distinction* ; id.

Digitized by Google

20 Roeder, Mathias, de Breitweiler ; 30 mars.
21 Desbonnet, Georges, de Tournai, *avec distinction* ; id.
22 Roland, Joseph, de Grosage ; id.
23 Thoné, Michel, de Reckheim, *avec distinction* ; id.
24 Smet, Auguste, de St-Nicolas ; id.
25 Clérinx, Evariste, de Kerkom ; id.
26 Burton, Cyprien, de Foy Notre-Dame; id.
27 Guyaux, Emile, de Ham sur-Sambre ; 31 mars.
28 Valvekens, Andronic, de Rillaer ; id.
29 Haverbeke, Henri, de Bassevelde, *avec grande distinction* ; id.
30 Devos, Firmin, de Poperinghe, *avec distinction* ; id.
31 Rubbens, Armand, de Zele, *avec la plus grande distinction* ; id.
32 Verhoeven, Louis, de Nieuwrode; id.
33 Aerts, Florent, de Marlinne, *avec distinction* ; id.
34 Derroitte, Nestor, de Ciney ; id.
35 Pasquasy, François, de Beirendrecht ; 1 avril.
36 Morciaux, Alfred, de Jodoigne ; id.
37 Schelfaut, Léon, de Sinay, *avec distinction* ; id.
38 Brusselmans, Jules, de Puers, *avec la plus grande distinction* ; id.
39 De Mesmaecker, Pierre, de Steenhuffel, *avec grande distinction* ; id.
40 Roosens, Louis, d'Ocquier ; id.
41 Mortiaux, Henri, d'Andenne, *avec grande distinction* ; 10 juillet.

Digitized by Google

42 Claes, Jean Baptiste, d'Oetinghen ; id.
43 Coulon, Joseph, de Paliseul ; id.
44 Léonard, Emile, de Wauthier-Braine, *avec distinction;* id.
45 Marot, Jules, de Rochefort, *avec distinction;* 11 juillet.
46 Schepens, Auguste, de Bulscamp, *avec grande distinction;* id.
47 Laurent, Edmond, de Daussois; 12 juillet.
48 Vranckx, Richard, de Suerbempde; id.
49 Bodart, Charles, de Namur; id.
50 Pattyn, Emile, de Handzaeme; id.
51 Dessy, Ernest, de Dion-le Val ; id.
52 Stubbe, Lambert, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
53 Evrard, Léon, d'Acoz ; 13 juillet.
54 Roosens, Joseph, de Maffe; id.
55 Quix, Jean M , de Holtum (Limb. holl.), *avec grande distinction;* id.
56 Lemaître, Charles, de Moustier-au-Bois; 14 juil.
57 Devos, Maurice, d'Eecloo; id.
58 Sacré, Edmond, d'Yves-Gomezée, *avec distinction;* 15 juillet.
59 Vanders, Hubert, de Maestricht, *avec distinction;* id.
60 Bergen, Louis, de Langdorp; id.
61 Stock, Auguste, de Menin; id.
62 Pratte, Auguste, de Quartes; 17 juillet.
63 Lejeune, Camille, d'Estinne-au-Val ; id.
64 Vander Haegen, Jean Baptiste, de Tourneppe, *avec distinction;* id.

Digitized by Google

65 Debandt, Emile, de Boesinghe; id.
66 Hottlet, Alfred, de Bioulx, *avec distinction*; 18 juillet.
67 Lefebvre, Edmond, d'Ohey, *avec distinction*; id.
68 Strauven, Hippolyte, d'Engelmanshoven, *avec distinction*; 19 juillet.
69 Yserbyt, Alphonse, de Cuerne; id.
70 Van Vooren, Victor, de Watervliet, *avec distinction*; id.
71 Sacré, Joseph, de Huy, *avec distinction*; 20 juillet.
72 Ingebos, Jean, de Nethen, *avec distinction*; id.
73 Delbeke, Jules, de Thourout, *avec distinction*; id.
74 Volt, Victor, de Beauvechain, *avec distinction*; id.
75 Wynants, Joseph, d'Opwyck, *avec distinction*; 21 juillet.
76 Gedoelst, Louis, de Louvain, *avec distinction*; id.
77 de Thier, Léonce, de Jemmapes; 22 juillet.
78 Van Leeuw, Emile, d'Anderlecht; id.
79 Van Linden, Eugène, de Duffel; 3 oct *la plus*
80 Dewulf, Camille, d'Ingelmunster; id.
81 Piret, Prosper, de Tournai, *avec la plus grande distinction*; id.
82 De Naeyer, Théodore, d'Alost, *avec grande distinction*; 4 octobre.
83 Courtoy, Auguste, de Herve; id.

Digitized by Google

84 Rousseau, Léon, d'Onnezies; id.
85 Luyten, Louis, de Beggynendyck; id.
86 Lacourt, Oscar, de Bruxelles; id.
87 Van Heteren, Clément, de Cruybeke; 6 octob.
88 Godeau, Jules, d'Ittre; id.
89 Dupagne, Jules, de Pontillas; id.

2me ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

1 Demets, Alexandre, de Ninove; 27 mars.
2 Lyssens, Joseph, de Tamise; id.
3 Bricard, Ernest, de Falmagne; id.
4 Compeeren, Emile, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; 28 mars.
5 Cooreman, François, de Lebbeke, *avec distinction*; id.
6 Cadet, Achille, de Reninghelst, *avec distinction*; 29 mars.
7 Diegerick, Victor, d'Audenarde, *avec grande distinction*; id.
8 Van Sande, Victor, d'Erpe, *avec distinction*; id.
9 Goetschalckx, Emile, de Hoogstraeten, *avec distinction*; 3 avril.
10 Leroy, Alfred, de Tirlemont; id.
11 Vande Walle, Cyrille, d'Iseghem, *avec distinction*; id.
12 Clerfayt, Albert, de St-Symphorien, *avec grande distinction*; id.
13 Jacquemart, Auguste, de Mouscron; 4 avril.
14 De Roeck, Alphonse, de Haeltert; id.
15 Goreux, Henri, de Fallais, *avec distinction*; id.

Digitized by Google

16 Delvaux, Alzire, de Surize, *avec distinction*; id.
17 Vander Donckt, Victor, de Segelsem; 10 juil.
18 Van Coppenolle, Jean Baptiste, de Volkegem; 11 juillet.
19 Butaye, Edouard, de Noordschote, *avec la plus grande distinction*; id.
20 Wauters, Joseph, de Winghe-St-Georges, *avec distinction*; id.
21 Ghion, Charles, d'Opprebais; 12 juillet.
22 Moyart, Henri, de Celles, *avec distinction*; id.
23 De Clercq, Léon, d'Erembodegem, *avec la plus grande distinction*; id.
24 Scohy, François, de Mont-sur-Marchiennes, *avec la plus grande distinction*; 13 juillet.
25 Verscheure, Alphonse, de Moorseele; id.
26 Peeters, Charles, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; id.
27 Hoste, Edmond, de Bruges, *avec distinction*; 14 juillet.
28 Baivy, Zénon, d'Annevoie; id.
29 Gaudissart, Adolphe, de Court-St-Etienne, *avec grande distinction*; id.
30 Vanderstraeten, Anatole, de Nethen, *avec la plus grande distinction*; id.
31 Croquet, Frédéric, d'Ohain, *avec distinction*; 15 juillet.
32 De Keersmaecker, Joseph, d'Anvers; id.
33 Vande Walle, Ferdinand, de Pitthem; 17 juil.
34 De Becker, Alfred, d'Aerschot, *avec grande distinction*; id.

Digitized by Google

35 Robinet, Théophile, de Graide, *avec distinction;* id.
36 Van Hemelryck, Pierre, de Humbeeck; 18 juil.
37 Godeau, Charles, de Virginal, *avec distinction;* id.
38 Beghin, Louis, de Russeignies; 19 juillet.
39 Lemmens, Théophile, de Coursel; id.
40 Le Jear, Jean, de Dison; 20 juillet.
41 Devezon, Hector, de Chièvres; id.
42 Vincart, Sylvain, d'Ittre; id.
43 De Feyter, Joseph, de Bambrugge; 21 juillet.
44 Verhagen, Charles, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
45 Boucquey, René, de Poperinghe; id.
46 Muls, Charles, de Herent: id.
47 Caufriez, Aristide, de Blaugies; 22 juillet.
48 Blondeel, Hector, de Meulebeke; id.
49 Dewaet, Jules, de Perwez; id.
50 Vauthier, Alfred, de Philippeville, *avec distinction;* 3 octobre.
51 Dewael, Alphonse, de Lubbeek; id.
52 Carlier, François, de Haine-St-Pierre; 4 octobre,
53 Desbonnet, Georges, de Tournai, *avec distinction;* id.
54 Vanderwaeter, Georges, de Nivelles; id.
55 Beauloye, Alfred, de St-Martin-Balâtre, *avec distinction;* 5 octobre.
56 Debry, Arthur, d'Eminæs; id,
57 Dejaeger, Charles, de Knesselaere; id.

Digitized by Google

58 Stroobants, Rodolphe, de Leeuw-St-Pierre, *avec distinction;* 6 octobre.
59 De Vos, Firmin, de Poperinghe, *avec grande distinction*; id.
60 Haverbeke, Henri, de Basseveldе, *avec distinction;* id.
61 Labouverie, Albert, de Bosséval (France); 10 octobre.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE) (ÉPREUVE UNIQUE).

1 Anciaux, Théophile, de Héverlé, *avec distinction;* 1 avril.
2 Wibin, Ernest, de St Georges (Liège), *avec la plus grande distinction;* id.
3 Créteur, Agricole, de Renaix, *avec distinction*; id.
4 Cochez, Stanislas, de Onnezies, *avec la plus grande distinction;* id.
5 Robeyns, Edouard, de Thielt-St-Martin; 3 avril.
6 Caluwaerts, Auguste, de Lubbeek; id.
7 Appelmans, Adolphe, de Bodeghem St-Martin, *avec distinction;* 14 juillet.
8 Van Laere, Octave, d'Avelghem; id.
9 Ide, Modeste, d'Aerseele; 15 juillet.
10 Regibo, Pascal, de Renaix, *avec la plus grande distinction;* id.
11 Lansens, Henri, de Selzaete, *avec distinction;* 17 juillet.

Digitized by Google

12 Boden, Théophile, de Bettincourt; id.
13 Sarlet, Emile, de Houmart; 19 juillet.
14 Vande Vyver, Jean, de Ledeberg, *avèc grande distinction*; id.
15 Van Weyenbergh, Chrétien, de Vilvorde, *avec distinction*; id.
16 Deckers, François, de Calloo; 20 juillet.
17 Henrard, Firmin, de Namur, *avec distinction*; id.
18 Verdinne, Louis, d'Anthée, *avec distinction*; id.
19 Hertoghe, Eugène, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; 21 juillet.
20 Vanden Eynde, Alphonse, de Herenthout; id.
21 Canon, Clément, de Horrues, *avec la plus grande distinction*; id.
22 Louf, Emile, de Dranoutre; 22 juillet.
23 Van Houtte, Edmond, de Snaaskerke; id.
24 Cooreman, Emile, de Lebbeke, *avec grande distinction*; id.
25 Van Bever, François, de Sterrebeek; 24 juillet.
26 Lelubre, Léon, de Soignies, *avec grande distinction*; id.
27 Stordeur, Adrien, de Bruges; id.
28 Vandenberghe, Odilon, d'Okegem, *avec distinction*; 25 juillet.
29 Huyberechts, Théophile, de Bossut-Gottechain, *avec distinction*; id.
30 Van Olmen, Gustave, de Veerle; 2 octobre.
31 Costenoble, Jules, de Becelaere; id.

Digitized by Google

32 Adriaens, René, de Zedelghem, *avec la plus grande distinction*; 3 octobre.
33 Dujardin, Firmin, de Wiers; id.
34 De Corte, Gédéon, de Lodelinsart; id.
35 Dieudonné, Henri, de Malines, *avec distinction*; 4 octobre.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE) (2e SOUS-ÉPREUVE).

1 Huon, Dominique, de Mons, *avec grande distinction*; 29 mars.
2 Lebrun, Edouard, de Sorée, *avec la plus grande distinction*; id.
3 Cousot, Georges, de Dinant, *avec la plus grande distinction*; id.
4 Etienne, Alphonse, de Rettigny, *avec grande distinction*; id.
5 Cavillot, Victor, de Focant; id.
6 Clercx, Ignace, de Tessenderloo; id.
7 De Herdt, Jules, d'Anvers; 30 mars.
8 Vande Wyer, Vital, de Ranst; id.
9 Vande Velde, Théodule, de Dickele; 31 mars.
10 Wauthier, Laurent, d'Alost, *avec la plus grande distinction*; id.
11 Vriamont, Joseph, de Hollogne-sur-Geer, *avec distinction*; id.
12 Bonhomme, Jacques, de Sougnez, *avec grande distinction*; 13 juillet.
13 Pironet, Adolphe, de Wéris; id.

Digitized by Google

14 Ruyssen, Auguste, de Rousbrugge, *avec distinction*; id.
15 Feys, René, de Hoogstaede, *avec distinction*; id.
16 Vanrobais, Gustave, de Sweveghem; 14 juillet.
17 Bribosia, Edmond, de Namur; 25 juillet.
18 Sansen, René, de Poperinghe, *avec la plus grande distinction*; 4 octobre.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

1 Gillet, Emile, d'Anloy; 27 mars.
2 De Beer, Arthur, de Leeuwergem; id.
3 Van Haelst, Emile, de Kieldrecht, *avec distinction*; id.
4 Dieudonné, Achille, d'Andenne, *avec la plus grande distinction*; id.
5 Philippe, Auguste, de Piéton, *avec distinction*; id.
6 Van Ex, Joseph, de Héverlé; 28 mars.
7 Van Haelst, Honoré, de Kieldrecht; id.
8 Delmarcel, Victor, de Louvain; 6 juillet.
9 Van Walleghem, Vincent, de Zonnebeke; id.
10 Roelens, Adolphe, de Bruxelles, *avec grande distinction*; 7 juillet.
11 Thisquen, Ernest, de Limbourg; id.
12 De Kock, Constant, de St-Amand; id.
13 Jamin, Grégoire, de Nalinnes, *avec grande distinction*; id.
14 T'Hooft, Auguste, d'Elseghem, *avec la plus grande distinction*; 8 juillet.

Digitized by Google

15 Ghilain, Clovis, de Jemmapes; id.
16 Henckaerts, Emile, de Fologne, *avec distinction;* id.
17 Oblin, Aimé, de Tubize, *avec la plus grande distinction;* 10 juillet.
18 Dever, Henri, d'Estinnes au Mont, *avec distinction;* id.
19 Audeval, Magloire, de Wiers; id.
20 Majeres, Mathias, de Weiler; id.
21 De Ryck, Joseph, de Tamise; id.
22 Cousinne, Denis, de Velaines, *avec la plus grande distinction;* 11 juillet.
23 Gaspar, Edouard, de Mellet, *avec la plus grande distinction;* id.
24 De Schaepmeester, Achille, d'Oordegem, *avec distinction;* id.
25 De Ruytter, Auguste, de Leffinghe, *avec distinction;* id.
26 Ectors, Vital, de Herck-la-Ville; 12 juillet.
27 Baudouin, Lucien, de Bourlers; id.
28 Quintens, Bernard, de Niel, *avec distinction;* id.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

1 Gillet, Emile, d'Anloy, *avec distinction;* 1 avr.
2 De Beer, Arthur, de Leeuwergem, *avec distinction;* id.
3 Van Haelst, Honoré, de Kieldrecht, *avec distinction;* id.


Digitized by Google

4 Dieudonné, Achille, d'Andenne, *avec la plus grande distinction*; id.
5 Delmarcel, Victor, de Louvain, *avec distinction*; 19 juillet.
6 Oblin, Aimé, de Tubize, *avec grande distinction*; id.
7 Roelens, Adolphe, de Bruxelles, *avec grande distinction*; id.
8 Philippe, Auguste, de Trazegnies, *avec distinction*; id.
9 Thisquen, Ernest, de Limbourg; id.
10 Van Haelst, Emile, de Kieldrecht, *avec grande distinction*; id.
11 T'Hooft, Auguste, d'Elseghem, *avec la plus grande distinction*; id.
12 De Kock, Constant, de St-Amand; id.
13 Ghilain, Clovis, de Jemmapes, *avec distinction*; id.
14 Henckaerts, Emile, de Fologne, *avec grande distinction*; id.
15 Van Ex, Joseph, de Héverlé; id.
16 Ectors, Vital, de Herck-la-Ville, *avec distinction*; 27 juillet.
17 Cousinne, Denis, de Velaines, *avec la plus grande distinction*; id.
18 Gaspar, Edouard, de Mellet, *avec la plus grande distinction*; id.
19 Dever, Henri, d'Estinnes-au-Mont, *avec grande distinction*; id.
20 Audeval, Magloire, de Wiers, *avec distinction*; id.

Digitized by Google

21 Majeres, Mathias, de Weiler, *avec distinction ;* id.
22 Baudouin, Lucien, de Bourlers, *avec distinction;* id.
23 De Ryck, Joseph, de Tamise. *avec distinction;* id.
24 Quintens, Bernard, de Niel, *avec grande distinction;* id.
25 De Schaepmeester, Achille, d'Oordegem, *avec distinction;* id.
26 De Ruytter, Auguste, de Leffinghe, *avec distinction;* id.
27 Van Walleghem, Victor, de Zonnebeke; 4 oct.
28 Becuwe, Constant, de Westoutre; id.
29 Jamin, Grégoire, de Nalinnes, *avec distinction;* id.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

1 Mottin, Paul, de Rochefort; 7 février.
2 Dehon, Emile, de Feluy; id.
3 Courtois, Jules, de Hastière Lavaux, *avec grande distinction;* 8 février.
4 Alewaerts, Auguste, de Boisschot; id.
5 Petre, Zénon, de Donstienne; id.
6 Vanden Broeck, Joseph, de Berchem; id.
7 Cordemans, Henri, de Louvain; id.
8 Demanet, Léon, d'Irchonwelz; 6 juillet.
9 Dubuisson, Eugène, de Hornues; id.
10 Goret, Joseph, de Verviers; 7 juillet.
11 Guilliams, Julien, de Borloo; id.



Digitized by Google

12 Laurent, Louis, de Dinant; id.
13 Debroux, Louis, de Virginal; id.
14 Claude, Pierre, de Latour; id.
15 Van Isacker, Philogène, de Thourout; 8 juil.
16 Leclercq, Joseph, d'Yves-Gomezée; id.
17 Janssens, Benoit, de Linth; id.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

1 Courtois, Jules, de Hastière-Lavaux, *avec distinction*; 15 février.
2 Alewaerts, Auguste, de Boisschot; id.
3 Petre, Zénon, de Donstienne; id.
4 Mottin, Paul, de Rochefort; id.
5 Dehon, Emile, de Féluy; id.
6 Vanden Broeck, Joseph, de Berchem; id.
7 Cordemans, Henri, de Louvain; id.
8 Goret, Joseph, de Verviers; 13 juillet.
9 Demanet, Léon, d'Irchonwelz; id.
10 Van Isacker, Philogène, de Thourout; id.
11 Janssens, Benoit, de Linth; id.
12 Guilliams, Julien, de Borloo; 18 juillet.
13 Claude, Pierre, de Latour; id.
14 Debroux, Louis, de Virginal; 18 octobre.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES).

1 van Elewyck, Arnold, de Louvain; 7 février.
2 de la Kethulle, Auguste, de Gand; id.
3 Vincent, Edgar, d'Acoz; id.

Digitized by Google

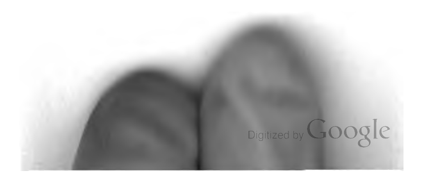
4 Marmillion, Aloïs, de Borgerhout; 8 février.
5 Standaert, Eugène, de Bruges; 9 juillet.
6 Donnez, Alfred, de Gand; id.
7 Poliart, Jean, de Fontaine-l'Évêque; 10 févr.
8 Van Grave, Georges, de Messine; id.
9 Goossens, Edmond, de Vilvorde; id.
10 Butaye, Emile, de Messine; 11 février.
11 Boury, Jules, d'Anvers; id.
12 Snoy, Baron Thierry, d'Oppuers; 13 février.
13 de Barros Moreira, Alfred, de Rio; id.
14 Hannecart, Camille, de Souvret; 14 février.
15 Delpier, René, de Liège; id.
16 Mattagne, Charles, de Bierges; 6 juillet.
17 Wilmart, Adolphe, de Gosselies; id.
18 Ermel, Charles, de Frasnes; id.
19 d'Udekem de Guertechin, Ferdinand, de Gottechain; id.
20 Dailly, Jules, de Schaerbeek; 7 juillet.
21 Bruneel, Gustave, de Courtrai; id.
22 Béthune, Léon, d'Alost, *avec grande distinction*; id.
23 Godtseels, Paul, de Schaerbeek; id.
24 Bôval, Emile, de Frasnes lez-Buissenal; id.
25 Bolle, Fernand, de Louvain; 8 juillet.
26 Janssens, Edouard, d'Anvers, *avec grande distinction*; id.
27 Verwilghen, Alphonse, de St Nicolas; id.
28 Raes, Joseph, de Hougaerde, *avec distinction*; id.
29 De Voghel, François, de Lennick St-Quentin, *avec distinction*; id.

Digitized by Google

30 Dumont, Guillaume, de Sart-Dames-Avelines; 10 juillet.
31 Loix, Constant, de Weert; id.
32 Maenhaut, Jules, de Gand; 11 juillet.
33 Boutens, Charles, de Bruges; id.
34 Parmentier, Albert, d'Ostende; id.
35 Muuls, Charles, de Bruges; id.
36 Grognard, Emile, de Baranzy; id.
37 Claes, Pierre, de Tongres; 12 juillet.
38 de Croy, Prince Alfred, du Rœulx; id.
39 Fournier, Victor, de Namur; id.
40 Dujardin, Jules, de Bruges; id.
41 Biwer, Jean-Pierre, de Remich; 13 juillet.
42 d'Anethan, Baron Jules, de Prague; id.
43 Helsmoortel, John, d'Ostende, *avec distinction*; id.
44 Jacobs, Emile, de Louvain, *avec distinction*; 14 juillet.
45 Hulin, Adrien, d'Estinnes-au-Val; id.
46 Lambreghts, Alfred, de Waterloo; id.
47 Vander Meerschen, Eugène, de Schaerbeek, *avec distinction*; 15 juillet.
48 Van Mol, Emile, de Tirlemont; id.
49 Thienpont, Alphonse, de Hoorebeke Ste-Marie; id.
50 de Faudeur, René, de Bruxelles, *avec distinction*; 17 juillet.
51 Devis, Paul, de Molenbeek St-Jean; id.
52 Van Lierde, Joseph, de Leeuw St-Pierre; id.
53 Hannotte, Alphonse, de Battice; id.

Digitized by Google

54 Quirini, Jules, d'Auvelaine; 18 juillet.
55 Vermeer, Sylvain, d'Anvers, *avec distinction;* id.
56 Duboisdenghien, Arthur, de Seneffe, *avec distinction;* id.
57 Petit, Louis, d'Auvelais; id.
58 Seghin, Eugène, de Binche, *avec distinction;* id.
59 Buisseret, René, de Wavre; 19 juillet.
60 Duchesne, Auguste, d'Arras, *avec distinction;* id.
61 De le Hoye, Victor, de Bruxelles; id.
62 Roelandts, Aimé, de Wacken, *avec distinction;* id.
63 Smits, Jules, de Louvain, *avec grande distinction;* 20 juillet.
64 Singelée, Charles, de Bruxelles; id.
65 Dom, Henri, de Liège, *avec distinction;* id.
66 Terrens, Jean, de Waldbillig, *avec distinction;* id.
67 Van Reeth, Edouard, de Boom; id.
68 Dremel, Albert, de Bruxelles; 21 juillet.
69 De Kesel, Théodule, de Stekene; id.
70 Lambert, Zacharie, de Montigny-sur-Sambre; 31 juillet.
71 Fichefet, Emile, de Sombreffe; 2 octobre.
72 Jeanty, Victor, de Strainchamps; id.
73 Van Mechelen, Maurice, de Louvain; id.
74 Siderius, Arthur, de Baillonville; id.
75 Balot, Victor, de Charleroi; 3 octobre.



76 Deckers, Paul, d'Anvers; id.
77 Michiels, Joseph, de Berlaere; id.
78 Bosquet, Hervey, de St-Nicolas; id.
79 Delfosse, Paulin, de Manage; id.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 8 BRANCHES).

1 de Burlet, Paul, de Nivelles, *avec grande distinction*; 31 juillet.
2 Cambrésy, Léon, de Gand, *avec grande distinction*; id.
3 Verstraeten, Charles, de Wetteren, *avec grande distinction*; 1r août.
4 De Ryckere, Raymond, de Courtrai; id.
5 D'Heygere, Camille, de Courtrai; id.
6 Declercq, Henri, de Beveren, *avec grande distinction*; id.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

1 Vincent, Hector, d'Acoz; 8 février.
2 Bolle, Emile, de Fleurus; 9 février.
3 Tielemans, Louis, de Leefdael; id.
4 Jonnart, Omer, de Masnuy, *avec grande distinction*; 10 février.
5 van Troyen, Emmanuel, de Boulogne s/mer; 11 février.
6 Minette, Félix, de Liège; id.
7 Caprasse, Edmond, de Cherain, *avec distinction*; 13 février.
8 Lasalle, Victor, de Thuin; 21 juillet.

Digitized by Google

9 Van Caster, Joseph, d'Anvers; id.
10 Juste, Maurice, de Soignies; id.
11 Denis, Eugène, de Liernu; 22 juillet.
12 Gravis, Omer, de Peronne; id.
13 Bourgüignon, Henri, de Marche; id.
14 Wacrenier, Paul, d'Escanaffles; id.
15 Simons, Henri, d'Ixelles; 24 juillet.
16 De Bruyne, Frédéric, de Maeseyck; id.
17 Detilloux, Théodore, de Berlingin; id.
18 Derroitte, Henry, de Ciney, *avec distinction;* id.
19 de Lantsheere, Léon, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
20 Vanden Staepele, Albert, de Louvain; id.
21 Gomez Leite de Carvalho, Joaquim, de Rio de Janeiro; 25 juillet.
22 Malherbe, Paul, d'Andenne; id.
23 Thomas, Franz, de Gouy lez-Piéton; id.
24 Pecquereau, Gustave, de Pottes; id.
25 De Becker, Camille, d'Aerschot; id.
26 Debrassine, Léopold, de Wihogne; id.
27 Goossens, Edmond, de Vilvorde; 26 juillet.
28 Kumps, Auguste, de Limal; id.
29 Roberti, Max, de Louvain; id.
30 Mineur, Emile, de Charleroi, *avec grande distinction;* id.
31 Merry del Val, Alphonse, de Madrid; id.
32 Standaert, Eugène, de Bruges; id.
33 Butaye, Emile, de Messines; 27 juillet.
34 Andrin, Léon, de Buzenol; id.

Digitized by Google

35 de Patin de Langemarck, Carlos, de Langemarck ; id.
36 de Buisseret, Louis, de Gand ; 5 octobre.
37 T'Serstevens, Gaston, de Bruxelles ; id.
38 de Pierpont, Albert, de Namur ; id.
39 Lambert, Camille, d'Anseremme ; id.
40 Leroy, Auguste, de Wasmes ; 6 octobre.
41 Henrion, Ernest, d'Ethe ; id.
42 Maffei, Honoré, de Malines ; id.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

1 Sobry, Henri, de Furnes ; 14 février.
2 Buyse, Robert, de Rumbeke ; id.
3 Van Ryckelen, Auguste, de Halle-Boyenhoven ; 15 février.
4 Moyart, Denis, d'Alost, *avec distinction* ; 16 février.
5 Kempynck, Auguste, de Nieuport ; id.
6 Jans, Jean, de Sichen, *avec grande distinction* ; 27 juillet.
7 Cordewener, Edmond, de Maestricht, *avec distinction* ; id.
8 Doppler, Pierre, de Maestricht, *avec distinction* ; id.
9 Van Wintershoven, Frédéric, d'Amby lez-Maestricht, *avec distinction* ; id.
10 Anthony, Joseph, d'Anvers, *avec distinction* ; 28 juillet.
11 Kieckens, Joseph, de Ninove, *avec distinction* ; id.

Digitized by Google

12 Bartholomeeussen, Alphonse, d'Anvers, *avec grande distinction* ; id.
13 De Bleeckere, Léon, d'Audenarde, *avec distinction* ; id.
14 Baeten, Ernest, de Nieuwerkerken, *avec distinction* ; id.
15 Inghelram, Auguste, de Slype; id.
16 Vanden Wouwer, Arthur, d'Anvers; 29 juillet.
17 Janssens, Bernard, de St-Nicolas; id.
18 De Winter, Joseph, d'Anvers; id.
19 Tibbaut, Emile, de Calcken, *avec distinction*; id.
20 De Vuyst, Paul, de Borsbeke; id.
21 Boeyé, Aimé, de St-Nicolas; id.
22 Van Kerckvoorde, Jules, de Lovendeghem, id.
23 Baus, Hector, d'Ypres; 31 juillet.
24 van Zuylen van Nyvelt, Raymond, de Bruges; id.
25 Tack, Jules, de Courtrai; 4 octobre.
26 Barbieur, Joseph, de Santbergen; id.
27 Wyseur, Ferdinand, de Menin, *avec distinction*; id.
28 Verbist, Joseph, de Zoerle-Parwys; id.
29 Roelants, William, de Hasselt; id.
30 Loix, Arthur, d'Alken; id.
31 Schoeters, Désiré, de Herenthout; 5 octobre.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

1 Diricq, Louis, de Glabbais, *avec grande distinction* ; 13 février.

Digitized by Google

2 Empain, Louis, de Tongres-Notre-Dame, *avec grande distinction* ; id.
3 Glorieux, Paul, de Dottignies, *avec grande distinction* ; id.
4 Adant, Oscar, de Naast ; id.
5 De Ryckere, Raymond, de Courtrai, *avec distinction* ; 6 octobre.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

1 Ouwerx, Lambert, de Hasselt, *avec la plus grande distinction* ; 16 février.
2 D'Heygere, Camille, de Courtrai ; 3 octobre.

EXAMENS DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1 Van Biervliet, Jules, de Bruges, *avec distinction* ; 15 juillet.
2 Vanden Steen de Jehay, cte Frédéric, de Gand ; 7 octobre.
3 Destrée, Joseph, de Dinant ; id.

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

1 Champagne, Camille, de Gilly ; 8 février.
2 Warsage, Lucien, de Verviers ; 9 février.
3 Duperroy, Louis, de Monceau-sur-Sambre ; 10 février.

Digitized by Google

4 Buisseret, Emile, d'Erpion ; 13 février.
5 Estas, Hubert, de Gratry-en-Hoves ; 17 juillet.
6 Pattyn, Camille, de Hooglede, *avec distinction* ; id.
7 Praet, Emile, de Grammont ; 18 juillet.
8 Royer, Emile, de Lens-St-Remy ; id.
9 Blancke, Auguste, de Wynghene ; id.
10 Meunier, Alphonse, de Lessines, *avec grande distinction* ; id.
11 Vandermeulen, Gérard, de Brée, *avec distinction* ; 19 juillet.
12 Piret, Jules, d'Eghezée ; id.
13 Ciselet, Stéphany, de Laneffe ; id.
14 Van Gehuchten, Arthur, d'Anvers, *avec grande distinction* ; id.
15 Smets, Gérard, de Hombourg, *avec grande distinction* ; id.
16 Van Lierde, Aimé, de Sotteghem ; 20 juillet.
17 Rademaekers, Joseph, de Maeseyck ; 21 juil.
18 Donny, Frédéric, de Velthem ; id.
19 Joye, René, de Woumen ; id.
20 Alesch, Edouard, de Bacharage (G. D. de Luxemb.) ; 22 juillet.
21 Buyle, Alphonse, d'Exaarde ; id.
22 Debongnie, Léon, de Tournai ; id.
23 Gits, René, d'Iseghem, *avec distinction* ; id.
24 Dayez, Albert, de La Bouverie, *avec distinction* ; 24 juillet.
25 Debrun, Octave, d'Andenne, *avec distinction* ; id.


Digitized by Google

26 Dutilleux, Marcellin, d'Andenne, *avec distinction*; id.
27 Turner, Alfred, de Rœulx, *avec distinction*; 25 juillet.
28 De Boeck, Joseph, de Hofstade; id.
29 Cordier, Herman, de Rixensart; id.
30 Hiriart, Jean, de Montevideo (Uruguay), *avec grande distinction*; 26 juillet.
31 Hiriart, Pierre, de Montevideo (Uruguay); id.
32 Faucon, Adolphe, de Rœulx, *avec distinction*; id.
33 Laurent, Louis, d'Irchonwelz; 27 juillet.
34 Lemaître, Edouard, de Charleroi; id.
35 Lecomte, Fernand, de Nalinnes; id.
36 Crombé, Désiré, d'Audenhove-Sainte-Marie; id.
37 Willems, Jean, de Louvain; 28 juillet.
38 Van Ongevalle, René, de Lierde-Ste-Marie, *avec distinction*; id.
39 Franck, Léopold, de Hoevenen; id.
40 Léonard, Edouard, de Silenrieux; id.
41 Smets, Henri, de Malines; 29 juillet.
42 Cakembergh, Marcel, de Silly, *avec distinction*; id.
43 Francois, Alphonse, de Bruges; id.
44 Heugebaert, Aloïs, de Dickebusch; id.
45 Gillet, Joseph, d'Anloy, *avec distinction*; 31 juillet.
46 Baudhuin, Léon, de Bois-de Villers; id.
47 Castelain, Louis, de Gouy-lez-Piéton, *avec grande distinction*; id.

Digitized by Google

48 Rombauts, Jean, de Malderen; id.
49 Philippe, Emile, de Trazegnies; 1 août.
50 Van Looveren, Henry, de Wuestwezel, *avec distinction;* id.
51 Dion, Jules, de Tournai; id.
52 Wouters, Henri, de Louvain, *avec grande distinction;* 2 août.
53 Crochelet, Hector, de Gourdinne, *avec distinction;* id.
54 Van Velsen, Prosper, de Malines; id.
55 Isaac, Edmond, de Quaregnon; id.
56 Wullaert, Victor, de Courtrai, *avec grande distinction;* 3 août.
57 De Man, Jacques, de Lierre, *avec distinction;* id.
58 Derneville, Albert, de Houdeng-Goegnies; id.
59 Leto, Hyacinthe, de Baudour, *avec distinction;* id.
60 Dams, Robert, de Pael; id.
61 Van Geersdaele, Eugène, de Dampremy; 4 août.
62 Vermeren, François, de Denderwindeke; id.
63 De Herdt, Ernest, de Lebbeke; id.
64 Laloyaux, Paul, de Gosselies; id.
65 Henault, Ernest, de Pontillas; 5 août.
66 Vermylen, Florent, de Schrieck; id.
67 Delvaux, Emile, de Wavre; id.
68 De Ruyter, Joseph, de Lovendegem; id.
69 Prévost, Ermire, de Tourpes, *avec distinction;* id.



70 Luyckx, Eugène, de Casterlé; id.
71 Carpentiers, Franz, d'Anvers, 5 octobre.
72 Meert, Alfred, de Moorsel; id.
73 Vander Hoeydonck, Louis, de Heusden; id.
74 De Gheselle, Gustave, d'Ingelmunster; id.
75 Vander Plancken, Louis, de Lierre; id.
76 Allard, Léon, de Boussu-en-Fagne; id.
77 d'Hooghe, Félix, d'Anvers; 6 octobre.
78 Veys, Eugène, de Bruges; id.
79 Borreman, Charles, d'Alost; id.
80 Trussart, Louis, de Mozet; id.
81 Kerkhofs, Pierre, de Veldwezelt; 7 octobre.
82 Laurent, Adelin, de Dinant; id.
83 Janssens, Alexandre, de Lillo; id.
84 Govaerts, Adrien, de Baer-le-Duc; id.
85 Keyaerts, Félix, de Hoeylaert; id.
86 Moulart, Charles, de St-Sauveur; id.
87 Balot, Charles, de Charleroi; 9 octobre.
88 Linard, Libert, de Wauthier-Braine; id.
89 Devers, Eugène, de Dixmude; id.
90 Laenen, Romain, de Heyst-op-den-Berg, *avec distinction*; id.
91 Lommen, Ferdinand, de Moll; id.
92 Willocx, Gustave, de Merchten; 10 octobre.
93 De Bie, Joseph, de Lichtaert; id.
94 Basyn, Georges, de Bruges; id.
95 Van Tomme, Joseph, de Roulers; id.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

1 Lamal, Prosper, de Malines; 7 février.

Digitized by Google

2 Landmeesters, Louis, de Genck, *avec distinction* ; id.
3 Van Pevenage, Henri, de Nederbrakel; id.
4 De Wulf, Camille, d'Ingelmunster, *avec distinction;* 8 février.
5 Moereels, Célestin, de Willebroeck, *avec distinction;* id.
6 Duhem, Pierre, de Tournai; id.
7 Stryckers, Alphonse, de Maeseyck; id.
8 Belanger, Elie, de Thulin; 9 février.
9 Thevelin, Arthur, de Kemmel, *avec grande distinction;* id.
10 Foucart, Adhémar, de Mainvault; id.
11 Leuridan, Aimable, de Nieppe, *avec grande distinction;* id.
12 Verschraegen, Jean, de Beirvelde, *avec grande distinction;* 10 février.
13 Nauwelaers, Léopold, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
14 Belanger, Arsène Arthur, de Thulin, *avec distinction;* id.
15 Snyers, Evariste, de Menin; id.
16 Vanderlinden, Odilon, de Maerckekercken, *avec distinction;* id.
17 Doutreligne, Robert, de Courtrai, *avec la plus grande distinction;* 11 février.
18 Dessy, Jules, de Dion-le-Val; id.
19 Michiels, Denis, de Montaigu; id.
20 Vermeylen, Louis, de Louvain; id.
21 Glorieux, Henri, de Bruges, *avec grande distinction;* id.

Digitized by Google

22 Piret, Léopold, de Tournai; id.
23 Lefebure, Ernest, de Thieusies; 13 février.
24 Caffet, Adolphe, de Haine-St-Paul; id.
25 Depoitte, Emile, de Ronquières; id.
26 Bernard, Charles, de Templeuve; 14 février.
27 Heymans, Jean François, de Goyck, *avec la plus grande distinction*; id.
28 Tamine, Edmond, de Nivelles; id.
29 Louveaux, Charles, de Malines, *avec grande distinction*; id.
30 De Corte, Victorien, de Hove, *avec distinction*; 15 février.
31 Fortemps, Gérard, de Bombaye; id.
32 Vincart, Antoine, de Wisbecq (Saintes); id.
33 Joestens, Alphonse, d'Ixelles, *avec distinction*; id.
34 Possemiers, Victor, d'Anvers, *avec distinction*; 16 février.
35 Valentin, Eudore, de Gonrieux, *avec grande distinction*; id.
36 Standaert, Léopold, d'Adeghem, *avec grande distinction*; id.
37 De Leyn, Emile, de Foëcy; id.
38 Férir, Constantin, de Bras; 17 février.
39 Bovy, Jules, de Villers-le-Peuplier, *avec grande distinction*; id.
40 De Laet, Eugène, de Wommelgem, *avec grande distinction*; id.
41 Bragard, Henri, de Charneux, *avec distinction*; id.

Digitized by Google

42 Verwilghen, Alphonse, de Roozendael, *avec distinction*; 18 février.
43 Masen, Emile, de Lede; id.
44 Vermeersch, Ferdinand, de Stalbille, *avec distinction*; id.
45 Opdebeeck, Philémon, de Wavre-Notre-Dame; id.
46 Wester, Pierre, de Clémency; id.
47 Vanderhaegen, Cyrille, de Sulsique; id.
48 Van Bever, Odilon, de Woubrechtegem, *avec grande distinction*; id.
49 Van Coillie, Edouard, de Gits, *avec distinction*; id.
50 Vanden Hove, Constant, de St-Trond; 6 juill.
51 Warsage, Lucien, de Verviers; id.
52 Buisseret, Emile, d'Erpion; 7 juillet.
53 Champagne, Camille, de Gilly; id.
54 Duvellié, Henri, de Mourcourt; id.
55 Vereertbrugghen, Joseph, d'Opwyck; id.
56 Hemmer, Franz, de Clémency; id
57 Lefebvre, Remi, de Gheluwe, id.
58 Hérouet, Victor, de Soignies, *avec grande distinction*; id.
59 Crabbe, Cyrille, de Loocre; id.
60 De Marbaix, Franz, d'Eynthout; 8 juillet.
61 De Canck, Louis, de Hauthem-St-Liévin; id.
62 Behiels, Emile, de St-Nicolas; id.
63 Luysterborghs, Louis, de Lichtaert; 10 juillet.
64 Smeuninx, Joseph, de Beeringen; id.
65 Duren, Nicolas, de Bettenbourg; 2 octobre.

Digitized by Google

66 Gillet, Joseph, d'Anloy; id.
67 Ciselet, Stephany, de Laneffe ; id.
68 Joye, René, de Woumen ; id.
69 Prévost, Ermire, de Tourpes ; id.
70 Duperroy, Louis, de Monceau-sur-Sambre ; 3 octobre.
71 Hachez, Victor, d'Epinoy; id.
72 Hiriart, Pierre, de Montevideo (Uruguay), *avec distinction* ; id.
73 Hiriart, Jean, de Montevideo (Uruguay), *avec grande distinction ;* id.
74 Praet, Emile, de Grammont ; id.
75 Dutilleux, Marcellin, d'Andenne, *avec distinction ;* id.
76 Piret, Jules, d'Eghezée ; id.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

1 Grymonprez, Charles, de Roulers; 16 février.
2 Hussin, Louis, de Wastinnes; id.
3 Gosselin, Albert, de Stambrugge, *avec distinction ;* 18 février.
4 Hebert, Joseph, de Tournai ; id.
5 Yernaux, Nestor, de Berzée, *avec distinction ;* 20 février.
6 Colson, Ernest, de Court St-Etienne ; 23 février.
7 De Poortere, Hippolyte, de St-Nicolas, *avec distinction ;* id.
8 Laurys, César, de Termonde ; 24 février.
9 Vande Keere, Jean, d'Aeltre ; 25 février.
10 Scarmure, Eugène, de Jemmapes ; 10 juillet.

Digitized by Google

11 Tasse, Désiré, de Forchies-la-Marche ; id.
12 Verrue, Joseph, de Courtrai ; 11 juillet.
13 Dewit, Jules, de Tirlemont, *avec distinction ;* id.
14 De Bruyne, Philémon, de Moerbeke ; id.
15 Van Craenenbroeck, André, de Vossem ; 12 juil.
16 Semet, Joseph, de Cordes ; id.
17 Degraux, Jules, de Tirlemont ; 13 juillet.
18 Geronnez, Pierre, de Courcelles, *avec distinction ;* 14 juillet.
19 Gabaret, Alphonse, de Malines ; id.
20 Leclercq, Alexandre, d'Yves-Gomezée ; id.
21 Mal, Emile, de Ransart ; 15 juillet.
22 Morren, Albert, de Tirlemont ; id.
23 Godeau, Louis, d'Ittre ; id.
24 Vande Wyer, Ernest, de Ranst ; 17 juillet.
25 Vande Wyer, Etienne, d'Anvers ; id.
26 Carpentier, Jules, d'Auvelais ; 4 octobre.
27 Van Horenbeeck, Jean-Victor, de Malines, *avec distinction ;* id.
28 Godaert, Charles, de Deux-Acren ; id.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1 Van Hoonacker, René, de Bruges, *avec grande distinction ;* 24 juillet.
2 Aerts, Louis, de Louvain, *avec distinction ;* id.

2me ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1 Van Butsel, Edmond, de Vracene, *avec distinction ;* 22 juillet.

Digitized by Google

2 Hoffmann, Philippe, de Luxembourg, *avec grande distinction* ; id.
3 Lefebvre, Bruno, de Louvain, *avec distinction* ; id.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

1 Gilson, Gustave, de Boitsfort, *avec distinction* ; 12 juillet.
2 Buisseret, Anatole, de Thuin, *avec distinction* ; id.
3 Warlomont, René, de Bruxelles ; 17 octobre.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Van Biervliet, Albert, de Bruges, *avec la plus grande distinction* ; 7 octobre.

—

Digitized by Google

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
Totaux	142	35	42	15	6	4	244

Digitized by Google

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	142	35	42	15	6	4	244
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	11
1876	6	2	2	1	»	»	12
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	»	12
Totaux	278	75	100	31	19	12	515

Digitized by Google

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	36	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.



Digitized by Google

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484(2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

Digitized by Google

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sci ence	TOTAL
	3729	3655	2378	1794	11556
1877	207	267	64	104	642(1)
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
Totaux	5040	5459	3175	2879	16553

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Digitized by Google

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction (2)	La pl. gr. distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
Totaux	2606	765	446	147	3664

(1) V. la note, p. 236.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

Digitized by Google

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	2606	765	446	147	3664
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
Totaux	7396	2931	482	709	11556

(1) Voyez note 2, p. 239.

Digitized by Google

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	7396	2931	482	709	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	534	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
Totaux	10461	4109	927	1056	16553

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note p. 236.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1881—82.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 1	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 2	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
Totaux	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1895 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 243.

Digitized by Google

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1881-82.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1res a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51 (1)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
Totaux	1893	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

Digitized by Google

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1881—82.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Écoles spécial^{es}	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	»	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604
1865-66 (1)	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
Totaux	2675	1932	6397	5138	8312	9646	3770	39763

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

Digitized by Google

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1881-1882 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1592 élèves inscrits pendant l'année 1881-82 1476 sont Belges; 116, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers.	174
— de Brabant	322
— de Flandre occidentale. . . .	178
— de Flandre orientale	188
— de Hainaut	284
— de Liège	83
— de Limbourg	68
— de Luxembourg	53
— de Namur	126
Total	1476

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne du Nord	7
Angleterre	5
Autriche	1
Brésil	12
Costarica	2
Espagne	4

Digitized by Google

États-Unis	1
France	15
Irlande	1
Italie	1
Luxembourg (grand-duché)	22
Malte	2
Mexique	1
Pays-Bas	20
Pologne	3
Portugal	1
République Argentine	1
Russie	1
St-Domingue	1
Turquie	2
Uruguay	6
Suisse	7
Total	116


Digitized by Google

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 242-244.

Digitized by Google

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311

Digitized by Google

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1877—78	1201 (1)	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	

(1) Cette diminution du chiffre provient de la suppression des cours élémentaires dans la Faculté de Théologie, suppression qui a eu pour effet de réduire de moitié le nombre des étudiants de cette Faculté.

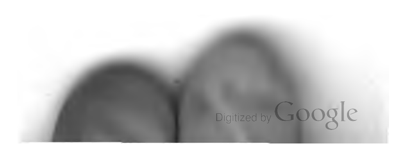
—

Digitized by Google

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1882-83 (1).

Théologie	61
Droit	323
Médecine	382
Philosophie et lettres	194
Sciences	303
Écoles spéciales	164
Total	1427

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 242, 243 et 244 donnent le chiffre total de chaque année.


Digitized by Google

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

II. MACHAB. XII, 45.

22 déc. 1881. VINCX, Joseph, appariteur, né à Schrieck le 11 mai 1803, décédé à Louvain.

20 janv. 1882. FRUTSAERT, Léonce, étudiant en philosophie, né à Ostende le 7 mars 1862, y décédé.

18 avril. BODSON, Wolfgange, étudiant en médecine, né à Hotton-Melreux en 1850, décédé à Louvain.

octobre. MEEUS, Emmanuel, étudiant en philosophie, né à Anvers, décédé à Louvain.

8 novembre. DEMEULDRE, Joseph, étudiant en sciences, né à Ath, décédé à Louvain.

6 décembre. FLOOR, Léon, étudiant à l'école des mines, né à Bruges le 27 juin 1860, y décédé.

Digitized by Google

12 décembre. POULLET, Edmond, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie, conseiller provincial, membre de l'Académie, etc., né à Malines le 31 décembre 1839, décédé à Louvain. (Voir aux analectes.)

R. I. P.

—

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Règlement général de l'Université.

Titre Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

---

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873. L'étudiant paye, de plus, une cotisation de cinq francs pour l'usage de la Bibliothèque.

Digitized by Google

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.



Digitized by Google

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

Digitized by Google

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi. Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux



Digitized by Google

offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences, des Écoles spéciales et du Notariat.

Digitized by Google

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une antorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux.

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire.

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité ;



Digitized by Google

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

Digitized by Google

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.


Digitized by Google

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

Digitized by Google

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont dû être modifiées pour être mises en rapport avec nos lois successives sur l'enseignement supérieur, et en dernier lieu avec la loi du 20 mai 1876. Voir le programme annuel des cours.

Digitized by Google

expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années

---

(1) Cet article et les suivants ont dû être modifiés d'après les exigences de la loi du 20 mai 1876


Digitized by Google

dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1) embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale.

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1856.

Digitized by Google

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'His-

---

(1) Voir la note à l'art. 34.

Digitized by Google

toire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

---

(1) Vo r la note à l'art. 54


Digitized by Google

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur, qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne

Digitized by Google

ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.


Digitized by Google

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Digitized by Google

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

Digitized by Google

Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.

—

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 46 de la loi du 20 mai 1876, article ainsi conçu : « *Douze bourses de voyage de deux mille francs par an* peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à la suite d'un concours dont il règlera les conditions, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers. Ces bourses seront données pour deux ans et réparties de la manière suivante : quatre pour les docteurs en droit et les docteurs en philosophie et lettres; huit pour les docteurs en sciences naturelles, pour les docteurs en sciences physiques et mathématiques, pour les docteurs en médecine et pour les pharmaciens. Celles qui n'auront pas été conférées une année pourront l'être l'année suivante. »

Revu Notre arrêté du 30 janvier 1878, réglant les conditions du concours dont il s'agit;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ces conditions en vue, notamment, de permettre aux

Digitized by Google

concurrents de faire des recherches personnelles en harmonie avec leurs aptitudes et leurs goûts;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Sont admis à concourir les Belges ayant obtenu, en Belgique, le diplôme légal de docteur ou celui de pharmacien dans les deux années au maximum qui précèdent la date de l'ouverture du concours.

ART. 2. Le concours comprend deux épreuves; il exige :

A. La présentation d'un mémoire sur un sujet librement choisi par le concurrent dans le cercle des connaissances mentionnées à l'article suivant, et de six thèses ayant directement ou indirectement rapport à ce sujet.

B. La défense publique des mémoires et des thèses.

ART. 3. Le concours doit porter sur une ou plusieurs des matières théoriques qui, aux termes de la loi du 20 mai 1876, font respectivement partie :

a) Pour les docteurs en philosophie et lettres : du programme des examens pour la candidature et pour le doctorat en philosophie et lettres (articles 5 et 6 de la loi);


Digitized by Google

b) Pour les docteurs en droit : du programme des examens pour la candidature et pour le doctorat en droit (articles 7 et 8);

c) Pour les docteurs en sciences physiques et mathématiques : du programme des examens pour la candidature et pour le doctorat en sciences physiques et mathématiques (articles 10 et 11), à l'exclusion de la logique, de la psychologie et de la philosophie morale;

d) Pour les docteurs en sciences naturelles, du programme des examens pour la candidature et pour le doctorat en sciences naturelles (art. 11 et 13) à l'exclusion des trois branches philosophiques précitées;

e) Pour les docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements, du programme des examens pour la candidature et pour le doctorat en médecine, en chirurgie et en accouchements (art. 14 et 15);

f) Pour les pharmaciens, du programme des examens pour la candidature en pharmacie et pour le grade de pharmacien (art. 16 et 17).

Art. 4. Les mémoires et les thèses doivent être manuscrits.

L'auteur écrit en tête de son mémoire une épigraphe qu'il reproduit sur un billet cacheté annexé à son travail.

Ce billet doit renfermer une note signée où sont indiqués le nom, les prénoms, le domicile, l'adresse exacte, le lieu de naissance de l'auteur,

Digitized by Google

ainsi que la date de son diplôme final avec mention de l'université ou du jury qui le lui a conféré.

Chaque mémoire est précédé d'une indication nette et précise de la science ou des sciences auxquelles celui-ci se rapporte et d'une courte analyse destinée à en faire connaître le sujet, la portée et la méthode.

Art. 5. Les mémoires accompagnés des thèses seront remis au département de l'instruction publique avant le 31 décembre, *date officielle de l'ouverture du concours*.

Le gouvernement fera immédiatement publier au *Moniteur* les épigraphes de tous les mémoires dont il aura reçu communication.

Art. 6. Les jurys chargés d'apprécier les différents mémoires et, s'il y a lieu, la défense publique de ceux-ci, sont nommés par Nous dans le courant de janvier ou de février au plus tard.

Chacun d'eux est composé de *trois*, de *cinq* ou de *sept* membres et choisit dans son sein un président et un secrétaire.

Art. 7. Les jurys se réunissent à Bruxelles dans la quinzaine qui suit la date de leur nomination.

Dans cette première réunion, après avoir constitué leur bureau, ils prennent communication des mémoires et des thèses dont chaque page est immédiatement paraphée par le président et par le secrétaire du jury.

Ils règlent ensuite l'ordre de leurs travaux en

Digitized by Google

déterminant à l'avance la date à laquelle aura lieu, en juillet au plus tard, la seconde réunion prévue à l'article suivant.

Le président de chaque jury donne connaissance de cette date dans la huitaine, à Notre Ministre de l'instruction publique, en lui accusant réception des mémoires et des thèses.

Art. 8. Lorsque tous les membres d'un même jury auront pris, à domicile, connaissance des mémoires, le jury se réunira de nouveau à Bruxelles, à la date préindiquée, aux fins d'arrêter, après discussion, son jugement définitif sur la valeur de ces mémoires.

Art. 9. Chaque jury, après avoir procédé à l'ouverture des billets cachetés joints aux mémoires, agréés par lui, et constaté que les signataires de ces billets se trouvent dans les délais prescrits par l'article 1er du présent arrêté, fait parvenir ses conclusions à Notre Ministre de l'instruction publique.

Le jury transmet en même temps les mémoires qu'il a écartés, après avoir brûlé, sans prendre connaissance de leur contenu, les enveloppes cachetées qui y étaient jointes.

Les épigraphes de ces derniers mémoires sont immédiatement publiées au *Moniteur* par les soins du gouvernement.

Les mémoires agréés par le jury et les thèses y annexées restent entre les mains du président jusqu'à la clôture des opérations du concours.

Digitized by Google

Tout mémoire présenté au concours demeure la propriété du gouvernement.

Art. 10. Sont seuls admis à la défense publique, les concurrents dont les mémoires auront été agréés par le jury et qui auront dûment fourni au gouvernement, en temps opportun, outre leur acte de naissance et leur diplôme de docteur, la preuve qu'ils possèdent la qualité de Belge exigée par la loi.

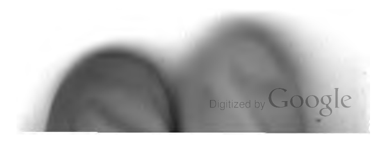
Art. 11. Le jour et l'heure de la défense publique des mémoires et des thèses, ainsi que le local où cette défense aura lieu, sont déterminés par Notre Ministre de l'instruction publique.

Il en est donné connaissance au public par la voie du *Moniteur*, où seront également publiées les thèses présentées par les concurrents définitivement admis à la seconde épreuve du concours, ainsi que les noms de ces derniers.

Art. 12. Il sera procédé à ladite épreuve par les soins de chaque jury compétent et en présence d'un délégué spécial du gouvernement.

Art. 13. La défense publique durera, pour chaque concurrent, une heure et demie au maximum; le public sera admis à argumenter pendant une demi-heure; une heure au moins sera réservée à l'argumentation du jury.

Art. 14. La seconde épreuve terminée, chaque jury arrête ses propositions définitives en classant par ordre de mérite tous les concurrents qu'il juge dignes d'obtenir une bourse de voyage,



Digitized by Google

abstraction faite du nombre des bourses à conférer.

Ces propositions seront transmises dans les quarante-huit heures à Notre Ministre de l'instruction publique, accompagnées des mémoires et des thèses restés entre les mains du président, conformément à l'article 9, § 3, du présent arrêté.

Le jury signalera à cette occasion ceux des mémoires qui lui paraitront dignes d'être imprimés aux frais de l'Etat.

Art. 15. Les jurys ne pourront délibérer que lorsque la majorité de leurs membres sera présente. Leurs décisions doivent être prises respectivement par deux, trois ou quatre voix, selon qu'il s'agit de jurys composés de trois, de cinq ou de sept membres.

Art. 16. Les bourses de voyage dont la loi attribue :

A. Quatre à des docteurs en philosophie et à des docteurs en droit;

B. Huit à des docteurs en sciences, à des docteurs en médecine et à des pharmaciens,

Sont sous-réparties de la manière suivante :

Groupe A : Docteurs en philosophie, une;
Docteurs en droit, trois.

Groupe B : Docteurs en sciences naturelles, une;
Docteurs en sciences physiques et mathématiques, une;

Pharmacien, une;

Docteurs en médecine, cinq.

Art. 17. Dans le cas prévu par le paragraphe final de l'article 46 de la loi du 20 mai 1876, où le nombre des bourses de voyage disponibles excéderait celui qui vient d'être indiqué, la sous-répartition des bourses supplémentaires aurait lieu dans l'ordre et, le cas échéant, dans les proportions déterminés à l'article précédent.

Art. 18. Si, à défaut de concurrents ou par le motif que les concurrents n'ont pas satisfait aux épreuves, une ou plusieurs des bourses réservées par les deux articles précédents à certaines catégories de diplômés restaient sans emploi, elles seraient accordées aux concurrents de l'autre ou des autres catégories du même groupe qui auraient été jugés dignes de les obtenir. La sous-répartition se ferait dans ce cas pour les catégories du groupe B ci-dessus dans l'ordre et, le cas échéant, dans les proportions déterminés à l'article précédent jusqu'à épuisement, s'il y a lieu.

Art. 19. Des mesures seront prises par Notre Ministre de l'instruction publique en vue de s'assurer que les titulaires des bourses consacrent tout le temps de leur séjour à l'étranger au développement de leurs études. Chacun d'eux est tenu de lui adresser, soit à l'expiration du troisième semestre de voyage, soit au plus tard dans les six mois qui suivent son dernier voyage,



un rapport sur une question se rattachant à la spécialité de ses études.

Ce rapport devra constituer un travail sérieux suffisamment étendu et attestant que son auteur a fait, avec fruit pour ses études, un voyage à l'étranger.

Le payement du dernier quart de la bourse est subordonné à l'accomplissement des conditions qui précèdent.

Les rapports des boursiers peuvent être imprimés aux frais de l'Etat.

ART. 20. Les aspirants boursiers qui n'auront pas réussi au concours d'une année seront admissibles au concours de l'année suivante, à la condition de se trouver dans le délai fixé par l'article 1er.

Le titulaire d'une bourse de voyage ne peut en obtenir une seconde.

ART 21. Notre arrêté du 30 janvier 1878 est abrogé.

ART. 22. Notre Ministre de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 25 juillet 1882.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'instruction publique,

P. VAN HUMBEECK.

Digitized by Google

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et 1870.


Digitized by Google

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum*; 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit*; 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837. — V les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

Digitized by Google

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1873.

Digitized by Google

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870 et de 1873.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

Digitized by Google

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.*—V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du* 20 *mai* 1876. — V. les Annuaires de 1878 et de 1881

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article* 44 *de la loi du* 20 *mai* 1876. (Arrêté royal du 11 octobre 1877.)— V. l'Annuaire de 1878.

34. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1879.

35. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.* —V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

36. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Statuts de la Société juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

38. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de cette année.

Digitized by Google

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 13 octobre 1882, jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr PIERAERTS, Recteur Magnifique de l'Université.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

L'Université catholique de Louvain a poussé de profondes racines dans le pays; elle fait partie de notre vie nationale, elle tient à l'âme même de la Belgique. Il n'est pas une ville, pas un village où elle ne compte plusieurs de ses fils dans des positions importantes. Tous les catholiques s'intéressent à l'*Alma Mater* et concourent volontiers à son existence. Tous donc ont le droit de demander, à chaque rentrée des cours, quelle a été la valeur de l'année qui vient de s'écouler.

Or, l'année académique 1881-82, avec ses 1592 étudiants, a été, — j'ose le dire, — une année excellente sous tous les rapports. Grâces en soient rendues avant tout à Celui qui bénit et féconde le travail, au Dieu d'union et de paix, à l'Inspirateur de toutes les bonnes œuvres, à la Source de toute piété.

Digitized by Google

Une noble émulation a régné entre les cinq Facultés pour soutenir l'honneur et le renom de l'Université catholique.

Nos Ecoles spéciales du génie civil, des arts et manufactures, ont continué à fournir d'habiles ingénieurs au pays et à l'étranger. Quant à notre Institut supérieur d'agriculture, il a créé ses premiers ingénieurs agricoles, déjà recherchés même au loin.

Combien il serait à désirer que nos fils de famille exploitassent eux-mêmes avec intelligence leurs terres patrimoniales, et que le pays catholique, particulièrement intéressé dans la question, comprît une bonne fois l'utilité d'un haut enseignement agricole! Les récoltes se succèdent mauvaises, les fermiers renoncent à leurs baux, les populations des campagnes émigrent vers les villes, les propriétés foncières baissent de valeur. Il est temps que l'agriculture s'adresse à la science. Celle-ci a créé des machines destinées à économiser le temps et à suppléer au manque de bras; elle a trouvé les moyens de favoriser à moins de frais la fertilité et de prévenir l'épuisement du sol, d'augmenter et d'améliorer les rendements et les produits. Nous appelons de tous nos vœux l'établissement de quelques stations agricoles et la diffusion d'un enseignement agricole pratique mis à la portée de tous. C'est un des grands moyens d'arrêter la décadence continue et la ruine finale

Digitized by Google

de l'agriculture belge, surtout en présence du développement de plus en plus considérable de l'industrie et devant les efforts prodigieux de l'importation étrangère.

Mais poursuivons le compte-rendu de l'année écoulée. Les sessions d'examens ont donné des résultats généraux dont nous devons féliciter nos étudiants. Une rigoureuse sévérité a présidé aux diverses épreuves; et si, malgré l'étendue relativement plus longue de nos cours et de notre programme, les examens ont répondu, pour un grand nombre, à notre attente, il faut l'attribuer d'abord à la précaution prise par l'Université de n'admettre dans son sein que des jeunes gens ayant terminé régulièrement les humanités, et ensuite à l'esprit de travail qui anime la forte majorité de notre jeunesse universitaire.

Et, à ce propos, je suis heureux de louer publiquement la phalange de jeunes gens intelligents et courageux que l'amour de la science pour la science a poussée à aborder les différentes épreuves des doctorats en sciences, couronnement obligé des études scientifiques et l'honneur de la Faculté des sciences.

Des cours nouveaux ont été établis dans le courant de l'année académique : celui de paléographie, dont l'importance au point de vue des recherches scientifiques n'échappe à personne, et, dans un autre ordre de choses, celui de falsi-

Digitized by Google

fication des denrées alimentaires, qui résoud un desideratum encore à l'ordre du jour ailleurs.

Je rappellerai en passant que le cours de chimie physiologique et le cours d'électricité appliquée sont donnés depuis un an.

En étendant successivement et avec sagesse le cadre des études, l'Université catholique répond loyalement aux intentions du Législateur. Pour tout le reste également, elle peut se rendre ce témoignage qu'elle s'est rendue digne de la liberté accordée aux Universités par une Loi aussi salutaire et juste que large et vraiment digne de l'esprit de notre Pacte fondamental.

D'autre part, le côté matériel non plus n'a pas été négligé. Le concours de généreux bienfaiteurs nous a permis d'accorder des subsides extraordinaires pour plusieurs de nos collections et laboratoires et de faire d'importantes acquisitions et commandes pour le cabinet de physique. Bon nombre d'ouvrages traitant des sciences naturelles et dus à la munificence d'une noble famille, amie de l'Université, seront achetés incontinent. Enfin, que ne puis-je citer les noms de ceux qui l'ont mis à notre disposition! un institut biologique et pharmaceutique complet, auquel j'ai lieu de croire que rien ne manquera, sera ouvert dans trois semaines. Une stricte économie préside à toutes nos dépenses : mais, si nous proscrivons le luxe, d'un autre côté l'Université ne peut manquer de rien de ce

Digitized by Google

qui est reconnu nécessaire ou réellement utile à l'enseignement supérieur.

L'année s'est terminée par la promotion d'un Docteur en Théologie, sous l'auguste présidence de nos vénérés Seigneurs les Evêques de Namur et de Tournai. L'on a pu voir, en cette circonstance, à quel point l'étude des langues orientales est cultivée à Louvain. Et c'est justice. Car, outre le haut intérêt scientifique que présente cette étude, et le développement des relations de tout genre de l'Europe avec l'Orient, n'est-il pas vrai que l'Apologétique chrétienne est obligée d'être savante en langues orientales, à une époque où le fondement même du christianisme, l'Evangile est présenté comme une contrefaçon et un plagiat des Livres sacrés de l'Inde, et Jésus-Christ lui-même comme une imitation de l'un ou de l'autre mythe, ou de tous les mythes réunis?

J'arrive à l'année académique présente.

MM. les professeurs Hairion et Haan ont été admis, sur leur demande, à l'éméritat qui leur était dû pour leurs longs services, pour tous leurs travaux scientifiques et pour leur constant dévoûment à l'Université. C'est un devoir pour le Recteur de leur exprimer la profonde reconnaissance de l'*Alma Mater*, à laquelle ils ont attaché leurs noms. Ces noms seront fidèlement gardés dans notre souvenir et inscrits avec une légitime fierté parmi les noms les plus respectés de nos Annales universitaires.

Digitized by Google

M. le professeur Debaisieux est chargé du cours de pathologie externe; M. le professeur Verriest du cours d'hygiène. Le cours d'anatomie de texture passe aux mains de M. le professeur Venneman. Tout le cours d'anatomie descriptive est repris par M. le professeur Ledresseur.

Il a été pourvu avec soin aux autres exigences de la marche normale des cours.

M. le chanoine Lefebvre a été promu au rang de professeur ordinaire; MM. les professeurs Hemeryck et Nyssens sont nommés professeurs extraordinaires. M. Hemeryck remplace M. le professeur de Groutars comme président du collège Juste-Lipse.

Vu le nombre considérable des étudiants, Nosseigneurs les Evêques ont bien voulu donner suite au projet conçu depuis plusieurs années d'accorder au Vice-Recteur de l'Université deux assesseurs, pour l'aider, sous sa direction, dans les graves et difficiles fonctions de sa lourde charge, conformément à l'article 12 du règlement général de l'Université fait en 1835 et approuvé par le Corps Episcopal, et d'après lequel « le Vice-Recteur pourra être aidé d'un ou de plusieurs assesseurs. » MM. les chanoines de Groutars et Mercier ont été désignés à cet effet.

Je viens de citer le nouveau collègue, professeur ordinaire à la Faculté de Théologie, à qui Nosseigneurs les Evêques ont confié le cours public de philosophie.

Digitized by Google

M. Mercier, ancien sous-régent au collège du Pape, après avoir conquis avec éclat le grade de Licencié en Théologie, a occupé, pendant quelques années, la chaire de Philosophie au petit séminaire de Malines. Les unanimes regrets qu'il y a laissés et la faveur marquée avec laquelle sa promotion a été accueillie partout, sont une ratification éclatante du choix de Nosseigneurs les Evêques.

Ainsi se trouve réalisé le légitime désir de l'illustre Pontife qui a tant à cœur la propagation des grandes études de philosophie catholique. Il était bien juste que l'Université catholique de Louvain prît une part spéciale dans ce mouvement si opportun, elle qui obtient de Sa Sainteté des marques nombreuses d'une bonté vraiment paternelle. J'en atteste le Bref hautement encourageant que Léon XIII a daigné nous adresser et l'objet d'art que, par une faveur particulière, Il nous a envoyé récemment. J'en atteste aussi l'accueil plein de bienveillance qu'Il a fait à mon humble personne, la confiance qu'Il m'a montrée, lorsque je suis allé, au nom de l'Université, Lui offrir l'hommage de notre ardent amour, de notre filiale obéissance et de notre inaltérable dévouement. J'en atteste enfin le titre de Docteur en Théologie que Sa Sainteté vient de décerner à M. le professeur Mercier, au début même de l'année académique.

Le nouveau cours sera obligatoire pour les

étudiants ecclésiastiques et pour les candidats qui aspirent au grade de Docteur en Philosophie et Lettres ou au grade de Docteur en Sciences politiques et administratives.

Ce sera — d'après la pensée et l'expression du Saint-Père — un cours de haute philosophie selon saint Thomas, destiné à répandre les solides doctrines de l'Ange de l'Ecole, si en honneur parmi nous. Outre les étudiants de l'Université, tous les hommes qui, à Louvain et au dehors, s'intéressent aux fortes études philosophiques, y auront libre accès. J'y convie également et avec instances ceux qu'absorbent d'une manière particulière les nobles recherches scientifiques, une des plus belles gloires de notre temps.

La philosophie et les sciences se complètent sans s'opposer. Les sciences, à l'aide de l'observation et de l'analyse recueillent et groupent les faits pour en fixer les lois. La philosophie accepte les faits observés, dans le monde matériel, comme dans le monde moral et dans l'histoire, et, remontant aux principes supérieurs qui en rendent raison, elle réunit les vérités de la raison et les données de l'expérience en un vaste système qui en constitue la suprême unité. Il arrive que la philosophie et les sciences, ou plutôt des philosophes et des savants, ne s'entendent pas, parce que leurs points de vue ne sont pas les mêmes ou que leur terminologie


Digitized by Google

diffère. En fait, entre les sciences particulières et la philosophie, il y a nécessairement un accord réel, expression et effet de l'universelle harmonie des choses conçues par la même Intelligence incréée, et dirigées par la même Volonté toute puissante et magnifique.

Je sais bien qu'aux yeux de certains esprits, on n'est savant qu'à condition de négliger Dieu, de se passer de lui, tout ou moins de taire son nom. Ah! ils ont une autre idée de la science, les illustres savants qui se sont appelés autrefois (je n'en nommerai que quelques-uns) Copernic, Newton, Leibnitz, Euler, et qui s'appellent aujourd'hui Quatrefages, Flourens père, Biot, Pasteur, Dumas. Pour quelques savants athées, que de savants, et les meilleurs, qui ont confessé, loué, béni Dieu! Et, parmi eux, qui ne connaît la foi en Dieu de Linnée, dans les temps passés, d'Ampère, à l'époque présente?

Linnée, le célèbre naturaliste qui avait mis au-dessus de la porte de son cabinet de travail ce fragment d'un vers connu :

Innocui vivite, Numen adest,
Vivez dans l'innocence, Dieu est présent,

et dont le plus remarquable ouvrage, le *Systema naturae*, commence par un Hymne d'Adoration à la Divinité;

Ampère, le mathématicien de glorieuse mémoire, qui, travaillant avec Ozanam à une

Digitized by Google

œuvre commune, s'interrompait souvent, mettait sa tête entre ses mains et s'écriait transporté : « Que Dieu est grand, Ozanam, que Dieu est grand! »

Aux savants égarés qui ont prononcé le divorce entre la science et Dieu, j'adresserais volontiers ces sublimes apostrophes du Livre de Job, qui mettaient en extase le génie de Chateaubriand :

« Où étiez-vous, quand je jetai les fondements » de la terre?... Qui a mis des digues à la mer » pour la tenir enfermée?... Est-ce vous qui avez » donné des ordres à l'Etoile du matin et qui » avez montré à l'aurore le lieu où elle doit » naître?... Les portes de la mort vous sont-elles » ouvertes? Les avez-vous vues, ces portes noires » et ténébreuses?... Elèverez-vous votre voix » jusqu'aux nuées pour faire fondre sur vous » leurs eaux avec abondance? Commanderez-» vous au tonnerre, et partira-t-il dans l'instant? » Et revenant ensuite, vous dira-t-il : me voici! »

En d'autres termes, s'il est permis au langage de l'homme d'affaiblir les accents de Dieu : oui, nous avons fait, par la lumière que Dieu a mise en nous, d'admirables découvertes. Mais — un savant l'a reconnu — « nous ne savons le tout de rien »; et, quoi que nous mettions en œuvre, la somme des choses que nous ignorons dépassera toujours la somme de celles dont nous avons la connaissance. Il y a un plus savant que nous.

Digitized by Google

Ce n'est pas uniquement un acte d'humilité, c'est avant tout un acte de raison d'incliner devant Lui notre science « toujours courte par quelque endroit. » « La raison qui ne va pas jusqu'à la foi, est bien faible, » écrivait Pascal.

La raison et la Foi sont faites pour s'entendre. S'il y avait désaccord nécessaire entre elles, pourquoi l'Eglise, l'immortelle gardienne de la Foi, n'a-t-elle cessé de répudier tous ceux qui, même pour combattre le rationalisme et montrer la nécessité de la Révélation, ont voulu diminuer les forces de la raison humaine? Pourquoi l'étude et la science ont-elles ramené une foule de grands esprits en France, en Allemagne, en Angleterre? Pourquoi enfin tant de savants sont-ils des hommes de foi?

Oui, des hommes de foi, croyant en Dieu, croyant en Jésus-Christ. Laissez-moi en produire au moins deux, illustres entre tous :

L'un, par les seuls calculs, a assigné le lieu où devait se trouver Neptune et déterminé la masse de cette planète, la dernière de notre système. C'était Leverrier. A côté de sa renommée scientifique, celle de sa foi et de sa piété ne périra jamais. Honneur au savant chrétien qui avait fait placer un grand Crucifix dans les salles de l'Observatoire, où malade, il se traîna jusqu'à la fin, allant de ses chers instruments à la Croix, et pensant à la mort en homme qui avait vu Dieu dans ses œuvres et dans son Verbe incarné!

Digitized by Google

L'autre savant dont je veux parler, était un célèbre physicien et mathématicien, professeur au collège de France et membre de l'Académie des sciences de Paris. Voici comment un de ses élèves, homme d'élite lui-même, nous dépeint son maître :

« Cauchy — c'est de lui qu'il s'agit — n'était pas » un simple chrétien, mais un apôtre; et le Ciel » lui accorda, entr'autres, le retour à la foi d'un » de ses confrères les plus éminents de l'Institut. » Il ne laissait jamais échapper l'occasion de » parler de Dieu, prenait une part active à toutes » les bonnes œuvres, et, dans les dernières » années de sa vie, tout son traitement se dé- » pensait en œuvres de charité. »

Aujourd'hui, messieurs, on veut des faits, toujours des faits. Eh bien! Voilà prouvée, par des faits, par des faits irrécusables, notoires, éloquents, l'alliance possible, plus que cela, naturelle et féconde de la science et de la Foi!

La guerre entre elles est véritablement anormale, contre nature.

Léon XIII, notre savant Pontife, est si sûr de la Foi et de la raison, si tranquille sur leur accord final, qu'il ne craint pas dans son Encyclique *Etsi nos*, de réclamer « une doctrine qui » ne soit ni superficielle, ni restreinte, qui n'em- » brasse pas seulement la science sacrée, mais » aussi les sciences philosophiques, historiques, » physiques, les découvertes physiques et histo-

Digitized by Google

» riques, toutes les matières notamment qui
» touchent à l'interprétation ou à l'autorité des
» Ecritures. »

Or, par un privilège singulier des Ecritures, toutes les sciences y touchent. C'est donc à l'universalité des sciences que le Souverain Pontife a fait appel.

N'ayons jamais aucune crainte pour nos Livres Saints. Il y aura peut-être encore des moments où le désaccord semblera naître entre la Bible et les sciences ; par exemple, au sujet du récit de Moïse. Qu'il nous suffise alors d'évoquer un souvenir qui date de 1815 :

Un jour Théodore Jouffroy et l'abbé Gerbet, devenu plus tard évêque de Perpignan, se rencontrèrent dans un humble presbytère du Jura. Le métaphysicien se mit à railler la Bible sur l'âge du monde. On venait de rapporter d'Egypte un monument qu'il n'est plus même permis de nommer aujourd'hui. Gerbet n'avait pas encore les données voulues pour confondre Jouffroy. Cependant il ne lui vint pas même à la pensée de douter de la Bible ; il se contenta de répondre : attendons !

La Foi peut être contredite par des savants, jamais par la science. Il suffit d'attendre, non pas oisifs et les bras croisés, mais dans l'ardeur d'un travail toujours plus opiniâtre et plus persévérant. La Bible, la Foi, Dieu auront le dernier mot. Tous les siècles viendront tour-à-tour con-

Digitized by Google

firmer ces lignes que Cuvier, le plus profond des savants de ce siècle, adressait, peu de temps avant sa mort, à un philosophe matérialiste, précisément en traitant du récit de Moïse :

« J'ai constaté avec une surprise bientôt mêlée
» de joie, que les évolutions successives de la
» création, telles que les expose le Ir Livre du
» Pentateuque, s'accordent merveilleusement
» avec les observations raisonnées que nous
» avons été amenés à faire sur les découvertes
» géologiques, zoologiques et autres de notre
» temps. Cette conclusion a pu déplaire au fana-
» tisme impie, mais elle s'est implantée ferme-
» ment dans mon esprit. »

Chère jeunesse universitaire, espoir de l'Eglise, de la Société et de la Patrie, vous êtes en même temps l'espoir de la science. Fille de Dieu, la science devrait toujours habiter des régions sereines, inaccessibles aux passions. Mais on veut hélas! la faire descendre de ces calmes hauteurs pour l'armer contre la Foi, c'est-à-dire contre Dieu, son Christ et son Eglise. Accourez en grand nombre à la suite de vos maîtres, et venez défendre la science contre ces tristes attentats.

Il nous faut être les premiers en tout : les premiers dans l'honneur, dans l'ordre, dans le respect, dans le travail, dans le dévoûment, dans l'abnégation et le sacrifice; les premiers dans l'esprit de foi et dans la pratique coura-

Digitized by Google

geuse de toutes les vertus chrétiennes; les premiers dans l'amour patriotique et dans la loyale fidélité à notre Loi fondamentale; les premiers aussi dans la science.

Je le dis à tous, mais à vous en premier lieu, fils des anciennes familles belges, héritiers de nos noms historiques. Comme vos ancêtres se devaient aux armes, vous vous devez à la science; vous avez pour mission de marcher, au moyen de la science, à la tête de la société, comme ces puissantes races d'Angleterre que l'illustration de la science a établies plus haut que les révolutions politiques et dont la main tient si glorieusement le timon de l'Etat et le sceptre des mers, et comme le Docteur Angélique, saint Thomas d'Aquin, qui illustra par la science le sang des Tancrède et des Hohenstaufen plus que ne l'avaient fait tous ses aïeux par la longue renommée de leurs exploits.

« Toujours plus de lumière! » Tel fut le cri de Goëthe mourant. L'Apôtre nous a indiqué depuis longtemps cette devise, lorsqu'il nous presse de marcher de clarté en clarté, *de claritate in claritatem*, jusqu'à la Lumière qui n'a point d'ombre et ne subit jamais de défaillance.

Nous aimons la lumière, parce que nous portons scellée sur nos fronts la lumière même de la face de Dieu.

Nous aimons la lumière : parce que nous marchons sous la bannière de Jésus-Christ, le Maître

Digitized by Google

par excellence qui a dit : Je suis la lumière du monde.

Enfin, nous aimons la lumière : parce que nous sommes les fils de la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.

Cette pensée me ramène à la mémoire un éclatant passage du premier des apologistes contemporains. Je prends la liberté de terminer par là :

« L'Eglise — dit le P. Lacordaire — n'est pas
» un assemblage d'hommes ignorants, qui ont
» conspiré dans l'ombre pour imposer une doc-
» trine à des hommes plus ignorants qu'eux.
» Non, nous sommes nés dans la science, au
» siècle le plus célèbre par ses connaissances,
» par sa littérature, par sa civilisation; nous
» sommes nés au siècle d'Auguste. Nous avons
» eu affaire à un monde que depuis trois siècles
» la science préparait, afin qu'il ne fût pas dit
» que le Sauveur s'adressât à des esprits sans
» culture, ou qui n'auraient reçu qu'une culture
» imparfaite.

» Non-seulement nous sommes nés dans la
» science; mais, quand par malheur elle menaça
» de nous manquer, quand les barbares inon-
» dèrent cet Occident et l'Orient aussi, qui sauva
» la science du naufrage? Qui s'empara d'elle au
» milieu de la tempête des nations, pour la faire
» surnager et vous la rendre un jour? Ce ne
» furent pas vos pères, qui n'avaient qu'à tenir

Digitized by Google

» sans cesse leur épée à la main pour empêcher
» les barbares de les chasser de ces contrées
» délicieuses, dont ils s'étaient emparés. Après
» tout, vous remplissiez une grande mission :
» car vous étiez, à votre manière, les barrières
» qui permettaient à la science de se former;
» et pendant que vous gardiez les abords, nous,
» tranquilles et pacifiques, nous reposant sur
» vos bras vaillants, nous sauvions les débris de
» toute science, afin qu'un jour vous reçussiez
» de nos mains cet héritage que nous vous con-
» servions en même temps que la vérité évan-
» gélique; parce que l'Evangile, comme la
» science, doit parler à des hommes qui puissent
» la concevoir, et non à des esclaves.

» Nous avons sauvé la science, mais nous
» avons fait plus. Cette science que l'Europe
» tenait de nous, elle s'est révoltée contre
» l'Eglise. Fille dénaturée, elle nous injuria et
» nous accusa de favoriser l'ignorance, nous
» qui avions travaillé pendant quinze siècles à
» sa conservation. nous qui, après l'avoir ra-
» massée toute sanglante, tombée dans les murs
» de Constantinople sous le corps de Maho-
» met II, l'avions reçue dans le pan de la robe
» de nos Papes, de nos Cardinaux, de nos
» moines et de nos savants; cette fille ingrate se
» souleva contre nous. Depuis cinq siècles, cette
» insurrection dure, et à peine le jour de la jus-
» tice commence-t-il à poindre. Eh bien!

Digitized by Google

» qu'avons-nous fait en présence de ces savants
» qui nous méconnaissaient? Plus forts qu'eux,
» comme un père est plus fort que ses enfants,
» nous avons résisté, nous nous sommes oppo-
» sés, comme un mur d'airain, non pas aux
» véritables progrès; mais nous avons dit à ces
» hommes qu'ils se trompaient, qu'ils s'enga-
» geaient dans une fausse voie, et que tôt ou
» tard ils seraient obligés de reculer et de reve-
» nir à la source première. Nous arrivons à une
» quatrième époque non moins glorieuse pour
» l'Eglise, celle où la science, reconnaissant
» qu'elle a fait de vains efforts pour se consti-
» tuer en dehors de la vérité chrétienne, viendra
» s'asseoir dans nos temples; et nous donnant
» le baiser de réconciliation, nous rendra la
» justice qu'elle nous doit. »

Au nom du Corps Episcopal je déclare ouverte l'année académique 1882-83, et je la place avec confiance sous la garde et la protection puissante de la Vierge Marie, Siège de la sagesse et patronne de l'Université.

—



Digitized by Google

BREF de Sa Sainteté Léon XIII à l'Université catholique de Louvain.

—

LEO PAPA XIII.

Dilecti Filii salutem et Apostolicam Benedictionem. Magnopere Nos delectavit testimonium filialis studii et obsequii quod nomine etiam Doctorum et Alumnorum illustris illius Academiæ, litteris vestris die 27 elapsi Mensis datis, Nobis unanimi affectu exhibuistis. Dum enim Nobis, Dilecti Filii, maxime cordi sunt, uti exploratum est vobis, tum optima studia, tum ii qui in doctrina sana tradenda strenue versantur, non leve solatium accepimus videntes nihil vobis potius esse, quam ut in docendo ac scribendo Sedis Apostolicæ decretis et consiliis inhærentes, solidas doctrinas et ab Ecclesia probatas diffundatis ac vindicetis, ac scientiarum et fidei concordiam, quam filii hujus sæculi dirimere et evertere omni ope nituntur, alacriter propugnare contendatis. Cum porro vos non lateat eam esse philosophicæ doctrinæ vim, ut ex ipsa aliæ omnes scientiæ suà fundamenta et firma præsidia mutuentur, prudentia ac virtute vestra dignissimas ducimus eas sedulas curas, quas ad rectæ philosophiæ cultum Juxta Nostra desideria promovendum solerter impenditis. Hæc non modo, Dilecti Filii, in solatium Nostrum sed et in laudem et commendationem vestram

Digitized by Google

merito cedunt, cum hac agendi ratione pro parte vestra magnum momentum afferatis, ut ea meliora tempora affulgeant, quibus orbis universus possit tandem optata veritatis et justitiæ luce, et utriusque fructibus lætari. Justum autem judicium de Nobis facitis dum affirmatis, lætam Nobis gaudii causam ex Patria vestra suppetere ob eum zelum, qui in ea a fidelibus Belgis in exemplum aliarum gentium explicatur, ut opportunæ ac salutares pateant juventuti sedes, in quibus christianæ institutionis beneficio plene fruatur. Qua in re dum vobis et civibus vestris plurimum gratulamur, vobis etiam addimus animos, Dilecti Filii, ut virtutis doctrinæque splendore eam laudem tueri in dies magis adnitamini, quam antiqua majorum gloria et vestra erga christianam institutionem merita Academiæ vestræ jure conciliant. Hac fiducia innixi sensus vobis paternæ dilectionis ex animo expromimus, et a Patre luminum omnia vobis gratiarum dona implorantes ut in gravi munere vestro obeundo Ecclesiæ gloriæ et præsidio esse possitis, Apostolicam Benedictionem tum vobis, tum Doctoribus illustris Academiæ vestræ singulis universis, ac alumnis quorum institutioni operam datis, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 15 aprilis an. 1882

Pontificatus Nostri anno quinto.

LEO P. P. XIII.



Digitized by Google

DISCOURS

prononcé, à la salle des Promotions, le 22 décembre 1882, par Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de Saint-Pierre, pour le repos de l'âme de M. Edmond POULLET, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres.

—

MESSIEURS,

Il y a deux ans à peine, dans cette même salle, étudiants et professeurs étaient accourus pour fêter M. le professeur Poullet, à l'occasion de la remise solennelle de son portrait. Quelle joie alors! Quel entrain! Quel enthousiasme!

Aujourd'hui, c'est encore pour honorer cet éminent professeur, ce cher et excellent homme, que nous sommes réunis. Mais la joie a fait place au deuil; les larmes ont succédé aux acclamations; et, au lieu d'un cadeau de fête, nous apportons un éloge funèbre.

Ainsi se touchent ce que Bossuet appelle « les extrémités des choses humaines »; ainsi se vérifie le mot de nos divines Ecritures : « Il y a un temps pour la joie et il y a un temps pour la douleur! »

Ah! le temps de la joie est étroitement mesuré; la douleur l'emporte tôt ou tard, et il est

Digitized by Google

bien vrai de dire que la terre est une vallée de larmes.

Mais « ne soyons pas inconsolables comme ceux qui n'ont point d'espérance »; et, pour réconforter nos âmes, essayons de tracer ensemble la vie et la mort de celui que nous pleurons. Ce sera comme un second portrait que nous offrirons à sa mémoire et dont les lignes ne s'effaceront plus de notre souvenir.

Pour cela, « la seule simplicité d'un récit fidèle » suffira. Car on peut appliquer à tout chrétien qui meurt dans le Seigneur le texte du Sage : « leurs seules actions les louent », comme aussi leurs seules actions les suivent, *opera enim eorum sequuntur illos*.

Messire Edmond-Ives-Joseph-Marie Poullet naquit à Malines le 31 décembre 1839. Beaucoup d'entre nous ont eu l'honneur de connaître ses parents : Messire Prosper Poullet, magistrat intègre et impartial, vénérable vieillard, qui a été longtemps président du tribunal de première instance de Louvain, et madame Poullet, née Herminie Holvoet, une femme et une mère accomplie, ornée de toutes les vertus chrétiennes. Le grand-père paternel d'Edmond avait rempli les fonctions d'échevin de la ville de Louvain et fait partie des Etats provinciaux et des Etats généraux des Pays-Bas; et son grand-père maternel avait été successivement préfet du département de la Loire, conseiller d'Etat, gouver-

Digitized by Google

neur du Brabant Septentrional, gouverneur de la Flandre occidentale et membre de la première Chambre des Etats généraux.

Je ne dirai rien de l'enfance de notre collègue, si ce n'est qu'elle s'écoula heureuse et vive au sein du foyer paternel sous les ailes de la religion.

Au mois d'octobre 1850, le jeune Poullet entra au collège de la Très Sainte Trinité de notre ville, où il fit ses humanités jusqu'à la poésie; après quoi, les deux classes supérieures n'étant pas encore établies à Louvain, il alla compléter les études latines au collège Saint-Servais, à Liège. Ce fut pendant six ans une série d'éclatants succès. Les maîtres affirment à l'envi n'avoir jamais eu d'élève plus studieux, plus régulier et d'une piété plus franche. Edmond était aimé de tous.

Devenu étudiant à l'Université catholique, il y fut fidèle à ses débuts, en recueillant la plus grande distinction dans les épreuves de la philosophie et du droit.

Chose étrange! Apre au travail, il aimait passionnément les honnêtes réunions du monde et les fêtes d'une société choisie : mais ce n'était nullement aux dépens des études. Il savait retrouver les heures consacrées au plaisir; et jamais les distractions prolongées ne lui firent manquer une leçon. On le citait comme un étudiant-modèle. De même qu'au Collège, il jouissait

Digitized by Google

de la sympathie universelle. C'est lui qui, en 1859, lors des fêtes du 25e anniversaire de l'Université, fut choisi pour porter la parole au nom de la *Société littéraire*.

Laissez-moi, messieurs, citer un passage de ce discours vraiment remarquable. Après avoir caractérisé la position du catholicisme dans les siècles modernes et ses efforts constants pour le bonheur de l'homme, l'orateur se tournant vers Mgr de Ram, de grande et vénérée mémoire, s'écria : « Puissiez-vous voir un jour en nous » votre plus utile et plus consolant ouvrage, » quand, tous, patients pionniers de l'intelli- » gence, nous prendrons rang parmi les défen- » seurs de nos croyances et de notre droit ca- » tholique, et que, fils de 1830, ornant de la croix » du Christ nos vieilles couleurs brabançonnes, » nous marcherons, à l'ombre de la liberté, de » la Constitution et d'une dynastie vénérée et » chérie, au nom de la Foi, à la conquête de » l'avenir ! »

Tout le futur professeur est dans ces paroles.

M. Edmond Poullet obtint, en 1860, le titre de docteur en droit, et, en 1861, celui de docteur en sciences politiques et administratives. Si je ne me trompe, les études juridiques lui furent une admirable préparation pour les travaux historiques qu'il devait bientôt entreprendre.

Quatre ans plus tard, Nosseigneurs les Évêques conférent au jeune docteur la chaire d'histoire

Digitized by Google

nationale et la chaire d'histoire politique moderne. Il devint ainsi le successeur de M. David, « ce bon et populaire David, » pour emprunter le langage de M. Poullet, « esprit droit, érudit » de premier ordre, travailleur infatigable, l'un » des maîtres de l'histoire nationale, » — et le successeur de M. Arendt, « ce savant homme du monde » (ce sont encore les mots de M. Poullet), « dont le talent d'exposition égalait la science, » et aux leçons duquel la jeunesse universitaire » courait comme à des conférences. »

N'est-ce pas, messieurs, qu'en faisant de ses prédécesseurs cet éloge bien mérité, notre collègue a défini, sans le savoir, ses propres mérites, et fourni l'expression même de la louange qui résumerait un jour les qualités de son enseignement.

Avec ces qualités du professeur, M. Poullet ne pouvait manquer d'être l'idole de ses élèves, d'autant plus qu'il se faisait toujours tout à tous, se mêlant aux fêtes et aux plaisirs de la jeunesse universitaire, la recevant volontiers chez lui, l'aidant dans toutes les difficultés, lui ouvrant des horizons et souvent une carrière, lui communiquant une habitude de procédés délicats, une distinction de manières, un charme de langage, une expression de noble simplicité, d'urbanité facile, de bon ton naturel et aimable, qui, s'ils ne constituent pas la vie intellectuelle, en sont du moins le plus bel ornement et l'achèvement harmonieux.

Digitized by Google

Tout cela sans doute était chez M. Poullet l'effet de son éducation et de son caractère, mais aussi et surtout de ses sentiments chrétiens. Car le christianisme est tout entier charité; et la politesse, dans le sens large du mot, n'est, au témoignage de saint François de Sales, qu'une forme de la charité même.

Toutefois la charité de cet homme de bien ne se bornait pas aux seules choses extérieures; elle était le fond de son être, le condiment de sa vie. Et de là, cette bienveillance pour tout le monde, ce soin de ne jamais blesser personne, cette indulgence universelle; de là encore cette compassion pour les malheureux et cet attachement pour les pauvres.

Oh! oui, il a aimé les pauvres; il avait promis de leur donner la dixième part de tout ce qui lui rentrait. Cette promesse, il l'a scrupuleusement gardée, et au delà. Il avait sa bourse des pauvres; et une de ses plus vives inquiétudes était de savoir s'il donnait bien assez aux frères souffrants de Jésus-Christ. Président d'une Conférence de la société de St-Vincent de Paul, il tenait à honneur d'assister régulièrement aux réunions, de donner l'exemple aux étudiants qui lui étaient confiés. Malgré sa passion pour l'étude, il n'estimait pas que ce fussent là des heures perdues.

Après tout, n'était-ce pas travailler, travailler pour Dieu? Et que devons-nous faire autre chose?



Digitized by Google

A quoi nous servira la seule science, lorsque nous serons arrivés à notre heure dernière et qu'il nous faudra rendre nos comptes à Dieu?

Je le répète, notre ami travaillait pour Dieu, il tenait à sanctifier son travail. N'avez-vous pas vu, messieurs, avec quelle régularité il allait chaque jour assister à la sainte Messe, dans l'une ou l'autre église; et n'y avez vous pas été témoins de sa foi ouverte et simple?

Dieu — le Dieu des sciences — a largement béni son serviteur.

Quel ouvrage accompli dans l'espace de peu d'années! Et en outre, que de matériaux préparés et qui n'ont pas encore vu le jour! On eût dit que M. Poullet avait reçu d'en haut le pressentiment d'une fin précoce : tant il s'est hâté avec une fièvre inquiète pour n'être pas surpris avant le temps!

Je laisse à M. le doyen de la Faculté de philosophie la mission d'analyser le fruit de cette prodigieuse activité au service d'une étonnante érudition jointe à un jugement éclairé et toujours sûr. Je me bornerai à une courte indication sommaire des écrits que notre collègue nous a laissés :

Quatre mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique, et un cinquième qui mérita le prix de Stassart; plusieurs importants rapports insérés dans les Bulletins de l'Académie; des rapports et des documents communiqués

Digitized by Google

aux Bulletins de la Commission royale d'histoire; de nombreux articles dans la *Biographie nationale*, dans la *Revue catholique de Louvain* et dans la *Revue générale*; et enfin, deux grandes œuvres inachevées : *l'Histoire politique interne de la Belgique* et la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, faisant suite aux Papiers d'Etat publiés dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France.

M. Poullet était né avec le goût de l'histoire et les aptitudes de l'historien. Encore élève au collège Saint-Servais, il avait rédigé un travail très sérieux sur *Pierre Couthereel et la décadence de la ville de Louvain*; et, durant le cours de ses annees d'Université, membre de la Société littéraire, revenant sur ce premier essai, il avait présenté un mémoire intitulé cette fois : *Pierre Couthereel et les troubles du* XIVe *siècle à Louvain*. On le voit : l'historien se formait, se développait, pour atteindre enfin aux hauteurs que nous savons.

M. Poullet était à la lettre ce qu'on peut appeler un historien. Il n'avance rien au hasard; il scrute les documents, il va aux sources; sa critique est judicieuse et saine. Ce ne sont pas tant les faits comme faits, ce sont les institutions qu'il étudie, qu'il apprécie. Il se meut à l'aise au sein des questions les plus obscures ou les plus épineuses. Il juge avec impartialité, *nec odio nec favore*, selon la devise même de sa famille.

Digitized by Google

On avait confiance en lui; de toutes parts on le consultait; il commençait à faire école, à avoir plus que des élèves, à avoir des disciples.

J'ai nommé tout à-l'heure les deux œuvres qui sont restées inachevées. Et ici, je l'avoue, je sens mon cœur se serrer. Pauvre collègue, à qui une amitié déjà ancienne m'unissait étroitement! Il portait depuis quelque temps — je l'ignorais, hélas! — les germes du mal qui devait l'emporter. Mais je me demande si je n'ai pas contribué à précipiter le fatal dénoûment, en proposant au Corps épiscopal, il y a un an, de conférer à notre savant collègue le cours de Droit public qui a aujourd'hui surtout une importance capitale. Certes, je ne m'étais pas trompé dans les espérances que j'avais fondées sur M. Poullet. Une année a suffi pour faire reconnaître tout son mérite comme professeur de Droit public.

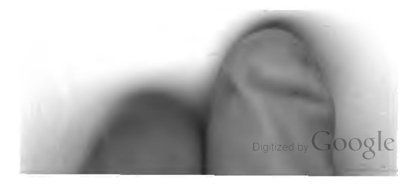
Il ne sacrifiait en rien — il en eût été incapable — aucun principe, aucune loi du droit public chrétien. Mais la trempe de son esprit le portait à s'étendre plus particulièrement sur le *fait* du droit public existant, tout en le jugeant en vrai catholique. « Les peuples — disait-il — » sont des corps vivants, dont les aptitudes, les » tendances, les faiblesses, les besoins, les ca- » ractères sont en majeure partie un héritage » des ancêtres, la conséquence d'un passé qui » plonge par ses racines dans les profondeurs » des siècles. »

Digitized by Google

Et, appliquant cette pensée à la Belgique, il ajoutait : « L'état social, dans lequel nous vivons, » est le produit immédiat de l'histoire nationale » et de l'histoire de l'Europe.... Si j'osais donner » une formule, je dirais volontiers : le mouve- » ment Européen fixe le *milieu* dans lequel nous » vivons; le mouvement traditionel de la patrie » a fixé les *traits* qui sont nôtres et qui caracté- » risent la Belgique ». Et il concluait en s'adressant à ses chers étudiants : « Nous, vos anciens, » qui sommes déjà dans la vie publique de l'élec- » teur et de l'élu, les humbles soldats du catho- » licisme et de la liberté politique sincère; vous, » notre espoir, qui nous suivez et qui certes » nous devancerez dans cette voie ; l'Université » catholique de Louvain, qui repose sur les deux » assises de la nationalité Belge, sa *foi* et sa » *liberté*, — nous sommes dans le mouvement » traditionnel de la Patrie! »

Ces lignes nous montrent que le professeur de droit public et le professeur d'histoire politique se donnaient la main. Il y avait là une synthèse d'où pouvait et d'où devait sortir une personnalité à part dans nos fastes universitaires. C'était — pourquoi ne le confesserais-je point? — l'avenir que je rêvais pour M. le professeur Poullet.

A l'âge de quarante-deux ans, déjà membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique, de la Commission royale


Digitized by Google

d'histoire et de plusieurs sociétés savantes; membre du conseil provincial du Brabant, où — selon l'expression de M. le ministre Delcour — « il représentait le parti conservateur, ce grand » parti national qu'il avait si impartialement » apprécié dans le passé »; chevalier de l'ordre de Léopold, de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, de l'ordre de la Couronne de Chêne et de l'ordre d'Isabelle la Catholique : qu'est-ce que l'avenir, humainement parlant, ne réservait pas à notre honoré ami?

Mais que sont nos desseins d'ici-bas devant les desseins d'en-haut? Dieu, qui voit plus haut et plus loin, dont les conseils sont lumière, bonté, miséricorde, encore que nous ne pouvons les comprendre, Dieu, dis-je, n'a pas jugé comme nous, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de scruter, mais qui doivent être profondes : car sans cela le cœur du Père qui est aux cieux eût cédé à l'assaut de tant de prières.

Ceux qui ont assisté à la dernière distribution des prix du collège de la Très sainte Trinité ne sauraient oublier la scène qui a ému tout le monde, lorsque les trois fils de M. Poullet furent successivement proclamés premier en excellence dans leur classe respective. Toute la salle éclatait en applaudissements et partageait le bonheur si légitime des parents présents. Et ce qui avait le plus touché M. Poullet — il me l'a dit depuis — c'était de constater

Digitized by Google

que les applaudissements partaient principalement de l'estrade des élèves, lui prouvant ainsi d'une manière non équivoque que ses fils avaient su, à son exemple, conquérir avec des succès incontestés, l'estime et l'affection générales. Pour les récompenser, l'heureux père, habitué, si j'ose m'exprimer ainsi, à être leur compagnon de promenade, entreprit avec eux un voyage d'agrément en Hollande. C'est au retour de ce voyage qu'il se sentit mortellement atteint.

Il dut renoncer à tout travail; la lecture même ne tarda pas à lui devenir difficile; bientôt elle fut impossible. Jugez de ce que dut souffrir, pendant quatre mois, un homme pour qui la lecture et le travail étaient devenus comme une seconde nature! Au commencement, le sacrifice lui était amer, il ne put s'empêcher de se plaindre. Mais la résignation chrétienne se fit facilement jour, le détachement s'opéra peu à peu. A la fin, le chrétien ne portait plus aucun intérêt aux choses de ce monde.

Cependant la mort approchait : il fallut le lui insinuer doucement. Je sais ce que j'en ai souffert : car il m'avait si souvent parlé de ce que Bossuet, par un mot particulier, a appelé « les *épouvantements* de la mort. »

« C'est dûr! Mourir à mon âge, laisser là une
» famille et des œuvres interrompues!... Mais
» personne n'est nécessaire en ce monde, et
» Dieu ne me doit pas un miracle. Vous qui êtes

Digitized by Google

» mon chef et mon ami, donnez-moi du moins
» l'assurance que j'ai bien travaillé pour l'Uni-
» versité. »

Telle fut sa réponse. Vous devinez tous quelle fut la mienne. Messieurs, vous l'eussiez ratifiée tous!

Après cela, le malade se disposa immédiatement, avec une admirable sérénité, à recevoir les derniers sacrements. Et, quand il fut prêt, peu de moments avant l'arrivée du prêtre qui lui apportait le Viatique et l'huile sainte, il fit approcher ses trois fils et sa jeune fille, leur recommanda d'être toujours obéissants à leur mère; puis se redressant un moment sur son lit:
« Mes enfants, dit-il d'une voix accentuée et
» ferme — n'oubliez point que jamais votre père
» n'a rougi de sa foi ni caché ses sentiments
» catholiques. » Alors l'émotion le gagna et il se prit à pleurer.

Nous lisons dans l'oraison funèbre de Le Tellier :

« Ah! si quelques générations, ou seulement
» quelques années après votre mort, vous reve-
» niez au milieu du monde, vous vous hâteriez
» de rentrer dans vos tombeaux, pour ne pas
» voir votre nom terni, votre mémoire abolie,
» et votre prévoyance trompée dans vos enfants.»

Cher Edmond, vous n'avez point à craindre un tel sort. Vos enfants ont vu comment vous avez honoré père et mère, ils marcheront jus-

Digitized by Google

qu'au bout dans votre voie. Groupés autour de la plus respectable et de la meilleure des mères, et placés sous la garde de leur oncle — ce frère bien-aimé qui était un autre vous-même — vos fils et votre fille se montreront dignes des deux sangs qu'ils ont hérité, ils perpétueront les traditions des Poullet et des Ernst; et jamais, non, jamais, « ils ne rougiront de leur foi ni ne cacheront leurs sentiments catholiques. »

La cérémonie de l'administration se passa dans le plus grand calme; je n'ai remarqué chez M. Poullet rien de ce qu'il redoutait tant, lorsqu'il pensait à la mort.

C'était le 21 novembre. Le malade ne devait plus vivre que trois semaines.

Des lettres, des télégrammes arrivaient continuellement pour demander des nouvelles de son état. Toute la ville de Louvain, sans distinction d'opinions politiques, eût voulu se porter au chevet du cher professeur. Deux fois il m'est arrivé d'être abordé par un homme du peuple et par un pauvre, s'informant avec anxiété, au moment où je sortais de la maison, comment se portait « le bon M. Poullet. »

Enfin, le dernier jour sonna. Le malade eut un peu de fièvre dans la matinée. Il appela son fils aîné et voulut avoir un livre d'histoire nationale. Pourquoi son fils aîné? Pourquoi un livre d'histoire nationale? Etait-ce peut-être pour dire: « Mon fils, tu es mon aîné; je te lègue mon

Digitized by Google

œuvre interrompue, c'est à toi à l'achever, à la mémoire de ton père. »

Vers trois heures, l'état du malade parut devenir plus grave. Un des enfants vint m'avertir. J'accourus. Il était dans son fauteuil, et je reconnus que la mort était proche. Il me tendit la main, comme il savait la tendre, avec sa loyauté et sa franche affection; et d'une voix à demi brisée : Adieu... je ne vous verrai plus. » Et, après une courte pause : « Au revoir! »

Le soir même, il s'endormait doucement, sans agonie, dans le baiser du Seigneur.

Messieurs, quelle perte! et comment pourrions-nous nous consoler, s'il ne nous était donné de lever les yeux vers le Ciel et de répéter avec foi et confiance : Seigneur, il a tant travaillé, *donnez-lui le repos éternel.*

« Pareilles vies — ajouterai-je après Bossuet — préparent à bien mourir; pareilles morts enseignent à bien vivre. »

Nous avons conduit Poullet dans la terre bénite où il repose. Vit-on jamais un cortège aussi long, un tel recueillement et une telle émotion? Comme il en coûtait à chacun de répéter les paroles de séparation : « Adieu! je ne vous verrai plus!... Au revoir! »

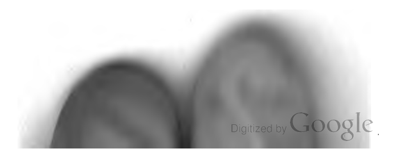
Et voilà qu'en attendant la résurrection, il dort pieusement, à l'ombre de la vieille abbaye, presqu'à côté de David, son initiateur et son protecteur, et sous les yeux du vieillard aimé et vénéré

Digitized by Google

qui, plus heureux que lui, pourra — nous l'espérons, nous le demandons à Dieu — achever le monument que sa plume et sa science élèvent à l'histoire nationale, à l'Université et aux lettres.

Chers étudiants, c'est vous qui avez dressé au maître bien-aimé le dernier discours. C'était juste. Ne pouvait-il pas dire comme Ozanam : « Je suis mort à votre service! » Vous étiez véritablement sa seconde famille; et, puisqu'il n'eut pas la consolation de vous adresser ses suprêmes conseils, qu'il me soit permis de le remplacer près de vous et de reproduire en terminant le noble langage qu'il vous tenait dans la circonstance solennelle dont j'ai rappelé le souvenir :

« Vous êtes — disait-il — à cette période heu-
» reuse où la vie n'est encore qu'une prépa-
» ration. Employez les années de calme qui vous
» restent, à armer vos cœurs et vos intelligences
» pour les luttes de la vie contemporaine. Sou-
» venez-vous que le travail persévérant est la
» condition inéluctable du succès. Dites-vous
» bien que, catholiques, vous avez un devoir
» d'honneur de ne vous laisser devancer par per-
» sonne dans la culture de toutes les science et
» dans la pratique de toutes les œuvres utiles
» aux hommes. Fermes sur les principes, ap-
» prenez à être courtois pour les personnes.
» Imposez le respect à vos détracteurs et à vos
» adversaires par l'intégrité absolue de votre
» vie. Ne vous bornez pas à écouter avec cet



Digitized by Google

» affectueux respect et avec cette confiance qui
» font notre honneur, notre force, notre joie, les
» leçons de maîtres qui vous aiment. Mêlez-vous
» à l'élite de notre jeunesse qui peuple nos Confé-
» rences de St-Vincent de Paul, nos sociétés
» littéraires et scientifiques, nos écoles d'adultes,
» les joyaux de l'*Alma Mater*, et qui s'initie ainsi
» par la pratique aux devoirs du citoyen éclairé.
» Vous le ferez, car, comme vous le dites dans
» vos chants :

» Vous aimez Dieu, la patrie et l'honneur !

» Et dans quelque carrière que vous entrerez,
» souvenez-vous de votre professeur : il sera
» dans vos rangs tant que Dieu lui prêtera vie
» et santé, et il sera bien heureux s'il peut
» croire, en vous ayant été utile, avoir servi
» l'Eglise et la Patrie ! »

—

Digitized by Google

ÉLOGE

de M. le professeur Edmond-Ives-Joseph-Marie POULLET, prononcé en la salle des Promotions, le 22 décembre 1882, par M. le professeur J. de GROUTARS, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.

—

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre une voix éloquente et émue vous exposer l'étendue de la perte que l'Université catholique et le pays entier a faite en la personne de notre défunt collègue, M. Edmond Poullet. Après le tableau si complet et si saisissant d'une carrière laborieusement remplie, mais, hélas! prématurément terminée, il est difficile de dire davantage. Veuillez cependant accueillir les quelques mots que je vais ajouter moins comme un supplément d'éloges que comme l'hommage spécial rendu à la mémoire d'un collègue vivement regretté de tous par la Faculté de philosophie et lettres que le deuil de notre *Alma Mater* touche de plus près. Monseigneur le recteur vous a parlé des éminentes qualités de caractère et d'intelligence de celui que nous pleurons : permettez-moi d'insister sur un point particulier. M. Poullet fut sans doute une intelligence brillante; pénétrante et vaste à la fois; mais je trouve en lui une qualité



Digitized by Google

qui me frappe surtout : il fut une intelligence consciencieuse. Si nous échelonnons d'après leurs dates les nombreux travaux sortis de sa plume infatigable, nous avons sous les yeux le tableau instructif de sa méthode et la révélation de ses soins scrupuleux.

Il avait vingt ans à peine; il était encore à l'âge où tant de jeunes gens croient avoir assez fait pour l'honneur de leur nom et le service de la patrie, si, après quelques mois d'une application ménagée avec parcimonie, ils obtiennent à la suite d'une épreuve péniblement soutenue un titre académique; M. Poullet, plein de cette ardeur pour le travail dont il devait être en quelque sorte le martyr, encore simple étudiant de la Faculté de droit, mais pénétré de cette pensée que l'étude du droit n'est complète que par l'étude des hommes, chercha dans l'histoire de la ville qu'il habitait un de ces épisodes qui sont un des symptômes des grandes crises et renferment à la fois la promesse et la menace de profondes modifications sociales. La fin du moyen âge, cette période si propre à tenter les esprits investigateurs, lui fit apparaître une de ces figures qui provoquent l'étude, un personnage dont le rôle historique est fécond en enseignements : Pierre Coutereel.

On ne peut lire le mémoire qu'il composa sur ce sujet sans être frappé de ce qu'il suppose, dans un si jeune écrivain, de maturité précoce,

Digitized by Google

d'esprit d'observation, d'aperçus originaux et personnels, de vues larges et saisissantes Le futur historien de notre vie nationale s'y annonce déjà avec ces qualités harmonieusement pondérées que nous admirerons plus tard et le débutant dans l'arène scientifique aurait pu dire avec le poète :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître
Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître.

C'est bien là l'étude des peuples comme M. Poullet prétendait que l'histoire devait la faire. Cette commune dont il nous retrace les troubles nous apparaît dans son milieu naturel et vivant avec les passions contradictoires des grands et des petits, ses souvenirs d'un fier passé, ses aspirations vers un libre avenir, son engouement pour les tribuns, sa défiance vis-à-vis de l'autorité légitime. Coutereel d'un côté, le duc Wenceslas de l'autre, sont deux portraits nettement dessinés. Le dernier surtout est une synthèse animée et savante d'un prince dont le caractère inégal et la conduite disparate ne pouvaient être appréciés que par un esprit judicieux, habitué à remonter logiquement des détails des faits aux principes qui les ont produits.

Deux ans étaient écoulés à peine depuis cette première publication que parut du jeune auteur une œuvre nouvelle, d'une haute portée, cette fois, et dont le succès allait commencer la répu-



tation de M. Poullet. Il aura désormais sa place parmi les hommes qui sont l'honneur de leur pays et la gloire du corps auquel ils appartiennent.

Il vous a été parlé de ses lauriers académiques; laissez-moi parcourir avec vous la série des travaux qui les ont mérités. *L'Histoire de la Joyeuse Entrée de Brabant*, couronnée par le premier corps savant de la Belgique en 1862, fut imprimée en 1863. On donnait le nom de Joyeuse Entrée à l'inauguration des ducs de Brabant et de Limbourg en tant qu'elle était accompagnée du serment que faisaient ces princes de maintenir au profit de leurs sujets les droits acquis, les libertés, coutumes et privilèges. Le premier document connu sous ce nom est le pacte inaugural juré en 1355 par le duc Wenceslas. A partir de cette date, tous les souverains du Brabant ont eu leur charte d'intronisation pour confirmer celles de leurs prédécesseurs et ajouter parfois des dispositions nouvelles. L'ensemble de toutes ces déclarations, engagements, contrats jurés entre le prince et ses peuples, règlements de juridiction et autres, forment l'ancienne constitution du Brabant.

L'historique de cette constitution exigeait de longues et minutieuses recherches. La Joyeuse Entrée avait des origines immédiates et des origines lointaines, celles-ci remontant à la

Digitized by Google

naissance même de la nation, identifiées avec son caractère, et dont on retrouve les manifestations tantôt, d'une manière générale, dans le développement de l'esprit public, dans l'expression de ses tendances, dans l'accomplissement d'un progrès social, tantôt, d'une manière spéciale, dans des actes précis, des documents à date positive. Pour réussir dans des recherches si compliquées, il fallait d'une part ce sens historique qui sait trouver une pensée dans les faits, qui comprend la voix des évènements, découvre les besoins ou les aspirations qui les provoquent, et, d'autre part, des investigations détaillées et consciencieuses, dépouillant les chartriers et les amenant à dire leur dernier mot. Puis, chacune de ces constitutions qui se sont succédées pendant des siècles, devait être analysée, comparée à celles qui l'avaient précédée, rattachée à celles qui allaient suivre et qui devaient, soit en l'étendant encore ou en la modifiant, marquer un progrès ou un point d'arrêt dans la voie des libres institutions. Ensuite, combien est vaste la matière de ces lois fondamentales! Elles concernent tout ce qui peut intéresser la vie d'une nation, les rapports multiples de chacun de ses membres, leurs droits et leurs devoirs dont la diversité répondait alors à la diversité territoriale elle-même et avait ses racines dans le fractionnement des domaines féodaux et dans les premières créa-

Digitized by Google

tions communales. Telle était l'œuvre à faire, ou plutôt telle l'avait conçue M. Poullet, et telle il l'exécuta. Œuvre de vaste et scrupuleuse érudition et qui n'exigeait pas moins pour être conduite à bon terme que les qualités réunies de l'historien et du juriste.

Pendant que l'auteur corrigeait les épreuves de son volume in-4°, il préparait un autre ouvrage encore et il ne tarda pas à le faire paraitre sous le titre de : *Sire Louis Pinnock*, *patricien de Louvain*, *ou un maïeur du* xv[e] *siècle*. Cette étude de mœurs et d'histoire de la période bourguignonne est, comme le mémoire sur Pierre Coutereel, une monographie dont les documents sont fournis par les annales et les archives locales. Nous ne sommes pas éloignés de croire que c'est la mise en œuvre d'une partie des matériaux trop nombreux réunis par M. Poullet pour l'œuvre de ses débuts et qu'il ne voulait pas laisser sans emploi utile. Savant par le fond, ce livre est par la forme une étude de vulgarisation. Ce n'est pas un roman historique ; l'auteur était d'une bonne foi trop consciencieuse pour s'exposer, comme il le dit lui-même, à fausser les faits sous prétexte de peindre les mœurs, à enchevêtrer le réel dans l'imaginaire, à brouiller peut-être toutes les notions précédemment acquises par le lecteur. Il a tenté une voie nouvelle ; il a créé un genre intermédiaire entre la dissertation qui ne s'adresse qu'à un petit nombre

Digitized by Google

d'hommes spéciaux et ces œuvres littéraires d'une nature plus ou moins hybride auxquelles le talent de Walter Scott a donné droit de bourgeoisie dans la république des Lettres, mais où l'imagination a un rôle prépondérant.

Il s'est attaché à mettre en relief non pas ce qu'on appelle le héros d'une action ou d'une entreprise, « mais *un personnage réel* qu'il a suivi dans les diverses phases de sa vie privée et de sa vie publique. Il a groupé autour de lui ces mille détails, passés à bon droit sous silence par la grande Histoire, mais seuls propres à donner aux récits d'une époque ce qu'on est convenu d'appeler *il costume*, la couleur. » J'ai osé croire, ajoute l'auteur, que, de cette manière, je pourrais tendre à la fois et à l'exacte vérité des faits historiques et à l'intérêt qui s'attache toujours aux peintures de mœurs et aux biographies. La préface de cet ouvrage, de laquelle je viens de faire un court extrait, devrait être reproduite en entier. Elle serait une preuve de plus du tact réfléchi que l'auteur apportait dans tous ses travaux, du sens droit qui le dirigeait, de son soin à découvrir le vrai, l'exact, et à ne jamais en franchir les limites. Nous devons renoncer, bien à contre-cœur, à faire l'analyse de cette étude ; le temps nous manque pour insister davantage et d'ailleurs un monument plus important réclame notre attention : c'est l'*Histoire du droit pénal dans le duché du*


Digitized by Google

Brabant, 2 vol. in 4° et l'*Histoire du droit criminel dans la principauté de Liège*, 1 vol. in-4° (1867, 1870, 1874.)

On ne peut, sans être spécialiste, donner de ces deux ouvrages un compte rendu exact et complet. Tout ce qu'il nous est donné de faire c'est de constater l'étendue du travail, la multiplicité des recherches qu'il exigeait, l'heureuse disposition des matières qu'il contient. L'organisation de la jurisprudence criminelle en Brabant ne remonte pas au-delà du XIIIe siècle. Cependant elle a eu sa raison d'être non seulement dans des causes actuelles et qui lui étaient contemporaines, mais dans un état de choses qui l'avait précédée. Nos pères ne procédaient pas du jour au lendemain à des modifications législatives radicales; attachés à leurs traditions, trouvant en elles les garanties nécessaires de stabilité, ils ne consentaient guère à recevoir, que de la main du temps, l'élaboration lente mais incessante qui allait appropriant peu à peu les règles établies de leur vie sociale aux idées nouvelles qui se faisaient jour, aux besoins nouveaux qui se manifestaient. Pour découvrir les premières origines de nos institutions pénales, il fallait remonter au régime du droit germanique et les retrouver dans les lois barbares, la loi salique, les capitulaires et même dans les actes des conciles. De là un premier livre qui embrasse la période franque, dominée par la grande figure

Digitized by Google

de Charlemagne, la période lotharingienne, où la féodalité en fractionnant le sol fractionne aussi l'exercice de la justice, et la période coutumière, où les communes naissent à la vie publique et ne tardent pas à prendre une part glorieuse aux progrès de l'ordre général et au développement régulier de la législation criminelle. Telles sont les origines. Le livre II traite de l'organisation judiciaire elle-même et le livre III des dispositions pénales. Ces indications sommaires suffisent à donner une idée des trésors d'érudition dépensés par l'auteur dans l'accomplissement de sa tâche et à expliquer la faveur qui accueillit ce premier volume dont les renseignements s'étendent jusqu'au commencement du XVIe siècle.

Il devait être bientôt suivi d'un second qui en serait la continuation naturelle.

Si anciennes que fussent les institutions criminelles du Brabant, elles ne pouvaient être immuables. Nous venons de parler de l'action du temps, de l'influence des besoins nouveaux et des idées nouvelles : toutes ces causes de modifications agirent sur les principes ou les applications du droit pénal, à partir surtout de l'avènement de Charles Quint, d'une manière qui, sans être toujours apparente, n'en était pas moins profonde et réelle.

La Renaissance classique avec son culte de l'idée grecque et romaine avait imposé aux juris-



Digitized by Google

consultes une nouvelle interprétation des anciennes lois barbares lesquelles, malgré des emprunts faits au droit romain, étaient cependant restées foncièrement germaniques; la récente érection de l'Université de Louvain, que nous mentionnons ici avec un légitime et filial orgueil et dont les membres étaient si enthousiastes de l'antiquité, arrivait à son heure pour assurer à l'esprit nouveau un irrésistible appui dans nos provinces; enfin bientôt l'hérésie du XVIe siècle allait jeter le trouble dans les âmes en attendant qu'elle allumât la guerre civile; autant de causes soit d'altération du sens primitif des lois, soit de modification du milieu social auxquelles elles étaient destinées.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le savant développement de son étude; nous nous bornerons à signaler aux intelligences amies des grandes questions historiques deux chapitres de ce volume de M. Poullet : c'est le chapitre II, traitant des lois pénales portées par Charles-Quint pour extirper l'hérésie des Pays-Bas, et le chapitre III, traitant du conseil des troubles, de la proscription et de la répression des crimes de lèse majesté sous l'ancien régime. Ce sont des pages d'une science magistrale. Tout l'ouvrage d'ailleurs est d'un haut et puissant intérêt. Son étude est indispensable à l'intelligence de l'organisme de notre vie sociale.

Nous en dirons autant de l'Histoire du droit

Digitized by Google

pénal dans la principauté de Liège. Les sources locales à consulter sont nombreuses; de riches archives fourmillent de précieux documents : cependant notre courageux et consciencieux collègue a poussé plus loin ses investigations. Les travaux étrangers à notre pays et qui pouvaient apporter quelques éclaircissements à la matière ont été scrutés et analysés avec un soin minutieux et, grâce à ce labeur, il est telle page du livre qui, par ses aperçus neufs, étonne même ceux qui depuis longtemps se sont intéressés aux annales de ce grand fief du St-Empire.

Les institutions pénales liégeoises avaient de commun avec les mêmes institutions brabançonnes leur première origine germanique et, tant que l'église de St-Lambert demeura confondue avec le reste du territoire carlovingien, elle ne posséda d'autre faveur exceptionnelle que le privilège de l'immunité, ses domaines étant soumis au droit général de la monarchie. Cet ordre de choses se maintint jusque vers le XIe siècle, époque où le régime féodal supplanta le régime immunitaire. L'affaiblissement de la royauté centrale, la désuétude dans laquelle étaient tombées bon nombre de prescriptions des anciens capitulaires, le développement des pouvoirs épiscopaux devenus princiers, transformèrent en bien des points la législation et il arriva que les institutions criminelles liégeoises, tout en étant pénétrées du même esprit que

Digitized by Google

celles des provinces belges, accusèrent dans la suite des temps de fréquentes diversités dans les détails.

La première partie du mémoire de M. Poullet trace l'histoire du droit pénal liégeois jusqu'au XIVe siècle. Période de luttes et d'incertitudes, mais où la lutte est féconde et où les incertitudes finissant par lasser les esprits font naître des aspirations vers un état stable et régulier.

La deuxième partie nous présente une période de calme relatif, allant du commencement du XIVe siècle à la fin du XVe. La législation se fixe, ses principes s'établissent et se font reconnaître, les différents membres qui constituent le corps de l'Etat prennent une place définitive. M. Poullet l'appele la *période des paix*, terme consacré pour exprimer le contrat ou le traité qui mettait fin aux guerres privées. Du XVe siècle à la fin du XVIIIe s'étend la troisième période, objet de la troisième partie du volume. Elle nous offre l'ensemble des dispositions que l'on a coutume de nommer l'ancien régime. Le pouvoir souverain acquiert une prépondérance toujours croissante dans la plupart des Etats européens; à Liège toutefois, l'idée romaine du pouvoir centralisateur propagée par les tendances de la Renaissance, est arrêtée dans son essor par le respect d'antiques et nombreuses franchises et par un système représentatif plus large et plus libéral que celui de nos constitutions contemporaines.

Digitized by Google

Voilà le plan général du travail de notre savant collègue. Chacune de ces trois parties contient dans un premier chapitre l'examen des monuments législatifs appartenant à la période dont elle s'occupe, monuments pour lesquels les sources abondent, surtout à partir du XIVe siècle. Mais si les sources sont nombreuses, ardue et ingrate est par là même la tâche de celui qui doit en faire usage. Trop de détails sont fournis à la fois et il en résulte une difficulté de classification dont, seul, un labeur patient et tenace est capable de triompher.

Tel fut le labeur de M. Poullet non-seulement pour le mémoire que nous venons de parcourir mais pour un autre ouvrage encore qui, objet lui-même d'une récompense académique, a pour titre : *Les constitutions nationales belges à l'époque de l'invasion française en* 1794. (Bruxelles, 1875.) Dans ce nouveau travail comme dans tous les précédents, les recherches ne devaient pas seulement porter sur des textes écrits, elles avaient à scruter les traditions constantes des derniers siècles et à suivre de près la pratique des choses gouvernementales de l'époque. Au territoire actuel de la Belgique appartiennent les anciennes principautés de Liège et de Stavelot, régies autrefois par des constitutions qui leur étaient propres, constitutions qui, par suite de différences de détails, devaient être étudiées à part, tandis que la res-

Digitized by Google

semblance de leurs traits généraux avec ceux des constitutions des provinces belges exigeait qu'elles entrassent dans un plan d'ensemble. Il fallait grouper tous les faits législatifs de même nature, les rattacher à un certain nombre d'idées dominantes et les présenter enfin dans un ordre rationnel et méthodique. Cet art de la disposition et de la synthèse, propre aux esprits clairvoyants et judicieux, nous ne l'avons pas encore relevé jusqu'ici dans nos considérations sur les écrits de M. Poullet : c'est pourtant un des côtés saillants de son rare talent historique. Il est visible dans ses moindres travaux et, après la grande autorité de sa science, c'est à cette qualité précieuse qu'il a dû, selon nous, le succès de son enseignement.

L'ordre des dates m'amène à parler de l'*Histoire politique interne de la Belgique*, un des derniers grands ouvrages de notre regretté collègue. J'aurais cependant voulu mentionner tout d'abord sa publication de la *Correspondance de Granvelle*, puis quelques-uns de ses travaux de moindre étendue, comme ses rapports à l'Académie et plusieurs articles publiés par la presse périodique. Malheureusement je ne le pourrais sans outrepasser les limites du temps qui m'est assigné. Mais je ne dois pas omettre une réflexion qui se présente naturellement au sujet de la méthode observée par M. Poullet dans la suite de ses œuvres. L'objet

Digitized by Google

de ses premières recherches a été l'ancienne commune de Louvain; de là son attention s'est étendue sur le Brabant, puis sur la principauté de Liége qu'il a étudiés l'un et l'autre à des points de vue spéciaux; condensant les données acquises et y ajoutant d'autres données nouvelles, il a pu écrire l'histoire de nos institutions nationales. Continuant de passer ainsi de la monographie au tableau plus général, du détail de plus en plus développé à l'ensemble, il a couronné tout cet édifice scientifique par l'œuvre capitale qui est entre les mains de nous tous et dont nous allons dire quelques mots.

L'histoire c'est le tableau de la vie des peuples. Mais l'intérêt qu'inspire le spectacle de cette vie ne se borne pas à ses manifestations extérieures ni à certaines circonstances au milieu desquelles elle s'agite : nous aimons à savoir autre chose que des batailles et des noms de princes et de rois. Ce qui nous attache surtout, ce qui est fécond en leçons, ce qui nous donne la vraie connaissance de peuples, c'est l'initiation au secret de l'organisme intérieur qui est le point de départ de tous leurs mouvements, c'est la vue même des mille fibres de ce vaste corps, c'est la révélation de leur caractère arrachée au fond même de leurs entrailles et au plus intime de leur cœur. Voilà l'histoire interne sans laquelle l'histoire externe reste une esquisse superficielle; la voilà, telle que M. Poullet l'a conçue

Digitized by Google

et, j'ose le dire, créée. Pour juger de l'accueil qui a été fait à son livre par le monde savant et le public en général, il suffit de rapprocher deux dates : la première édition est de 1879, en 1882, paraissait le tome premier de la seconde édition.

C'est ici que la mort est venue arrêter l'infatigable écrivain. Qui nous dira maintenant où il allait chercher la force et le courage pour soutenir tant de veilles studieuses? Un de ses livres porte une épigraphe significative : *Laboremus!* Il aimait le travail pour le travail lui-même; il l'aimait pour la dignité qu'il confère à l'homme qui s'y livre : il l'aimait pour l'utilité de ses fruits; il l'aimait en homme du devoir, en chrétien. Ses heures étaient déjà suffisamment remplies et cependant il voulut encore en donner une part aux soucis de la politique et il accepta des fonctions électives. C'était par abnégation de lui-même, par dévouement à la cause qu'il servait, et c'était aussi en vue de ses chères études, conformément à ces paroles de Montaigne : « Les seules bonnes histoires sont celles qui ont été escrites par ceux mêmes qui commandoient aux affaires, ou qui estoient participants à les conduire, ou au moins qui ont eu la fortune d'en conduire d'autres de mesme sorte » (Essais, liv. II, ch. X.)

Ma tâche est terminée; je me suis efforcé de faire passer successivement devant vos yeux les différentes parties du monument érigé par

Digitized by Google

M. Poullet à la gloire des lettres belges et à l'honneur de notre Université. S'il avait eu moins de modestie, le regretté défunt, en songeant à son œuvre, aurait pu dire avec le poète latin : *Non omnis moriar!* Oh non! il n'est pas mort tout entier, car ses travaux lui survivront comme un témoignage durable de l'élévation et de l'activité de son intelligence; sa famille, maintenant dans le deuil, gardera inviolablement les traditions d'honneur, de loyauté, d'esprit chrétien qu'il lui a léguées; l'exemple de son ardeur pour la science et de son zèle pour le bien de la jeunesse continuera d'animer ses collègues, et la meilleure partie de lui-même, sa noble et sainte âme, dégagée de ces dépouilles périssables auxquelles nous avons adressé un suprême adieu, jouissant maintenant de la plénitude de la lumière, contemple dans la substance divine les lois éternelles qui président aux évènements de ce monde et qui dirigent l'histoire des siècles.

—

Digitized by Google

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Digitized by Google

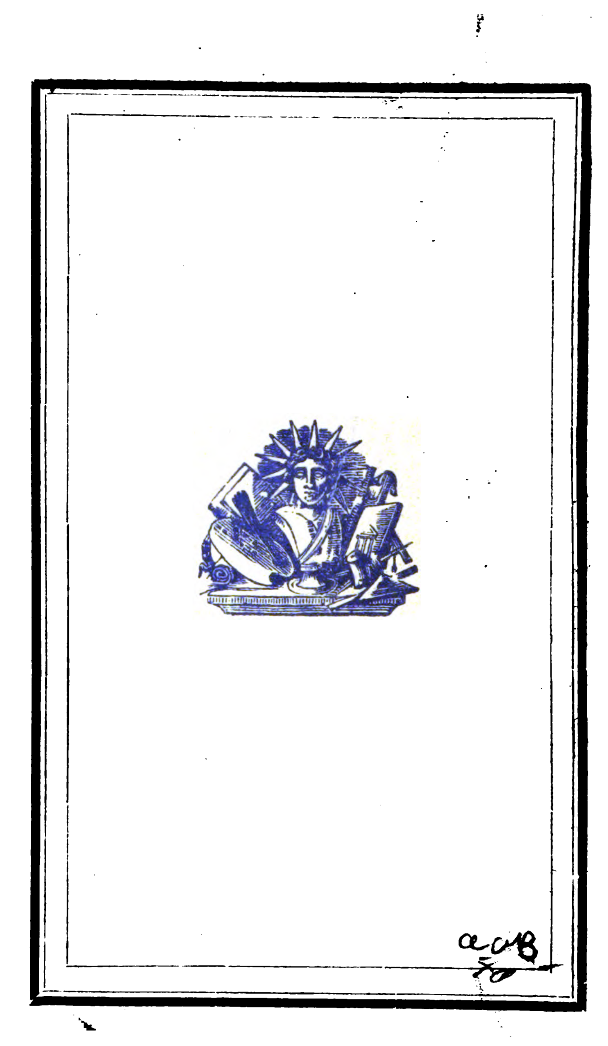
Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

Digitized by Google

APPENDICE.

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

410

Digitized by Google

DEC 30 1925




Digitized by Google